

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 17 du 09 octobre 2014, 14 h 00

Salle des Actes – Faculté de Droit et de Science Politique – Aix-en-Provence

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 6 novembre 2014

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Mireille BASTIEN, Jacques DEJOU (pouvoir), Jean-Raymond FANLO, Yves LAFONT (pouvoir), Laurence MOURET, Thierry PAUL, Dominique VIRIOT-BARRIAL, Jean-Michel VITON.

Collège des autres enseignants et personnels assimilés :

Melika BAKLOUTI, Dominique CHARMOT-BENSIMON, Denis COLLOMP, Sophie de CACQUERAY, Michèle LAGET (pouvoir), Anne MAILLOUX, Nathalie-Audrey RUBIO.

Collège des personnels administratifs :

Fabrice GAUDY, Corinne GORI.

Collège des Etudiants :

Loussarine KAVOUKDJIAN-DETOT, Mathieu RAFFINI, Gabriel WEINDEL, Marie DELFINO, Eddy TRAVERSARI, Marianne FADDOUL (pouvoir), Sébastien NEGREL (pouvoir), Sébastien COLOMBO (pouvoir), Alexandre FERREIRA (pouvoir), Pascaline CAMAIL, Antoine GAEREMYNCK (pouvoir), Pierre-Louis JUSTE (pouvoir), Hagop BOGHZDEKLIAN (pouvoir), Guillaume POIGNET, Bérénice KUBLER, Charles HENNAUX.

Personnalités extérieures avec voix délibérative :

Serge BARD, Pierre RICHTER.

Effectif présent : 35 (quorum à 21, le quorum est atteint).

ASSISTENT EN QUALITÉ D'INVITÉS : Jean-Philippe AGRESTI, Christophe ALAUX, Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Marie-Pierre BALZING, Sylvie DAVID, Pierre FOURNIER, Jean-Marc GAY, Evelyne MARCHETTI, Lionel NICOD, Jean-François PABA.

ORDRE DU JOUR :

- I **Approbation de procès-verbal**
- PV de la CFVU du 11/09/2014
- II **Actualités**
- III **Présentation**
- Etudes de santé
- IV **Formation / Pédagogie**
- Charte des bonus
- UE Développer l'esprit d'entreprendre : création et modalités de contrôle des connaissances
- Parcours paramédicaux : ajustement des MCC
- Accréditations licences professionnelles
- Lancement du groupe de travail conseils de perfectionnement
- EFEE
- V **Vie étudiante**
- Projets FSDIE
- VI **Questions diverses**

Le Vice-président Formation ouvre la séance à 14h05.



Il annonce une modification de l'ordonnancement des points de l'ordre du jour : les ajustements des modalités de contrôle des connaissances des formations de l'UFR de Médecine seront examinés dès le début du chapitre Formation / Pédagogie.

I APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la CFVU du 11/09/2014

Sous réserve des corrections et précisions demandées en séance, la CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 11/09/2014 par 34 voix pour et 1 abstention.

II ACTUALITES

1) Erratum Conseil Académique restreint

Suite à la parution du décret d'application relatif à la mise en place du Conseil Académique restreint (CACR), le VP Formation rappelle que ledit décret insiste sur l'obligation faite aux établissements de constituer cette instance selon une double parité homme/femme d'une part, et représentants Commission de la Recherche/représentants Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'autre part.

Si ces orientations valent pour le fonctionnement du CACR dans son organisation cible, ce fonctionnement est encore à préciser pour la période transitoire conduisant à la fin de l'actuelle mandature. En effet, les deux Commissions que comporte le Conseil Académique n'ont pas été constituées selon les exigences de double parité qui prévaudront lors du renouvellement des conseils centraux de l'établissement : un courrier de la CPU accompagnant le décret d'application relatif à la mise en place du CACR semblait indiquer que ces obligations ne seraient effectives qu'à l'issue des prochaines élections. Or, cette interprétation s'avère erronée : la contrainte de double parité devra donc être respectée dès l'installation du CACR, ce qui suppose une composition de l'instance n'incluant pas la totalité des membres enseignants-chercheurs de la Commission Recherche et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

La composition nominative du CACR de l'Université d'Aix-Marseille sera actée lors de la séance inaugurale qui permettra l'installation du Conseil.

2) Politique de site

Le VP Formation réalise un point d'étape quant à la construction de la politique du site qui a vocation à se déployer, conformément aux dispositions de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Il rappelle dans un premier temps le cadre juridique de cette politique. Trois options sont en effet prévues par les textes : la fusion, la communauté d'établissements ou l'association. L'Université d'Aix-Marseille s'inscrit dans une association avec divers partenaires locaux intervenant dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche (Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Ecole Centrale de Marseille, Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence). Quant à l'Université de Toulon, celle-ci a eu la possibilité de contracter avec l'Université de Nice-Sophia Antipolis ou avec l'Université d'Aix-Marseille : la seconde possibilité a finalement été retenue ; l'Université de Toulon constituera donc un partenaire supplémentaire de l'association précitée.

En cours de finalisation, le projet de contrat de site sera très prochainement communiqué au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR).

Le volet Formation et Vie Etudiante de ce projet s'articule autour de trois axes essentiels :

- 1 – Les cocontractants s'engagent à amorcer dès 2015 un travail de rationalisation de l'offre de formation du site, selon une cartographie qui sera précisée dans la perspective de la prochaine accréditation ;
- 2 – Un dispositif régional d'aide à l'insertion professionnelle sera développé, qui s'appuiera notamment sur les structures du Pôle Pépite (Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entreprenariat) PACA Ouest ;
- 3 – Des initiatives en lien avec la vie étudiante seront mises en place : le *Printemps des associations* sera conçu comme un événement global organisé avec l'ensemble des partenaires du site ; une commission FSDIE de site sera également instituée, qui fonctionnera selon les mêmes modalités que la commission FSDIE inter-établissements mise en place avant la création d'AMU.

Ce projet de contrat de site fera l'objet d'un vote en Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille à la fin du mois d'octobre.

Revenant sur les diverses initiatives contribuant à l'amélioration de la vie étudiante dans le cadre de cette politique de site, M. Richter indique que deux conventions impliquent actuellement le CROUS, avec l'Université d'Aix-Marseille d'une part, et avec l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse d'autre part. Cette dynamique de partenariats a vocation à se poursuivre à l'échelle académique.

3) Convention CPGE

Le décret n° 2014-1073 du 22 septembre 2014 relatif aux modalités d'inscription des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles de lycées publics dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dispose que les lycées possédant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) doivent passer des conventions avec un ou plusieurs EPSCP de leur choix. Le texte impose par ailleurs une double inscription au lycée et à l'université aux étudiants de CPGE.

Le VP Formation précise que des réunions avec le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille sont actuellement organisées dans la perspective d'appliquer cette nouvelle réglementation nationale sur le territoire académique. Une convention locale de partenariat préexistait à cette récente obligation de contracter faite à AMU ainsi qu'aux lycées



porteurs de CPGE : cette base sera reprise en vue d'établir la convention à venir ; celle-ci devra être actualisée et exécutoire pour la fin de l'année civile 2014.

M. Collomp note que la situation des étudiants suivant pour la seconde fois une deuxième année de CPGE devra être clarifiée, cette population n'étant pas soumise à la même obligation d'inscription en EPSCP selon que l'on se fonde sur le décret précité ou sur la convention actuellement en vigueur.

Le VP Formation indique que la date à laquelle l'obligation de double inscription en CPGE et en université sera effective doit être précisée : initialement annoncée pour septembre 2015, celle-ci pourrait être avancée à janvier 2015. Ces éléments de calendrier seront approfondis prochainement.

M. Paul ajoute qu'aucune disposition nationale n'est prévue dans le cas où un étudiant de CPGE ne satisferait pas à l'obligation de double inscription.

Mme Mouret observe que les étudiants de CPGE inscrits administrativement à l'université n'enregistreront *a priori* aucune inscription pédagogique et ne se présenteront pas aux examens : elle se montre donc particulièrement attentive à ce que cette population ne soit pas prise en considération dans l'élaboration des statistiques de réussite.

M. Collomp confirme que ces éléments chiffrés doivent en toute logique être recueillis sur la base du nombre des inscriptions pédagogiques et non sur la base du nombre des inscrits administratifs : les étudiants de CPGE n'ont pas vocation à enregistrer d'inscription pédagogique, ce qui permettra de les exclure de la collecte des données statistiques. M. Collomp estime nécessaire d'associer les présidents de commissions pédagogiques à l'ensemble de ce processus.

4) Date limite des inscriptions pédagogiques

Le VP Formation indique que les autorités nationales ont recensé un nombre important d'étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux (BCS) se voyant retirer cette BCS en raison d'un défaut d'assiduité aux enseignements et/ou aux examens.

Les contrôles d'assiduité ne sont actuellement réalisés par les composantes que de manière tardive au cours du semestre, avant transmission des données au CROUS, qui finalise ce contrôle sur la base de ses propres critères ; c'est à l'issue de ce processus que les usagers reconnus non assidus peuvent se voir retirer leur BCS. Compte tenu de la multiplicité des étapes successives de contrôle et de la diversité des acteurs impliqués, les décisions rendues en dernier ressort par le CROUS interviennent généralement après le versement effectif d'une part substantielle de la BCS : un contrôle plus précoce est donc souhaité, afin de pouvoir gérer l'attribution des bourses de manière plus efficace et plus rationnelle. Dans cette perspective, le MENESR estime qu'un contrôle des inscriptions pédagogiques effectives constitue un premier indicateur pertinent quant à l'assiduité de l'étudiant.

Cet objectif suppose la détermination au niveau de l'établissement d'une date limite de réalisation des inscriptions pédagogiques (IP) commune à l'ensemble des composantes. Cette date doit être suffisamment précoce pour permettre au CROUS de compléter le contrôle ; elle doit par ailleurs tenir compte des spécificités des différentes composantes, dont les pratiques sont à ce jour hétérogènes.

M. Richter confirme que le MENESR estime que la seule condition d'une inscription administrative effective ne peut suffire à déterminer le maintien d'une BCS. Il ajoute que ce projet de contrôle d'assiduité s'appuyant sur les IP n'a été communiqué par la DGESIP que très récemment, ce qui impose aux EPSCP de prendre des dispositions dans des délais extrêmement contraints ; ainsi, l'année 2014/2015 a essentiellement vocation à être une année d'expérimentation, dans l'optique de fixer ensuite le dispositif tout en l'ajustant.

M. Mouret observe que les contrôles d'assiduité pédagogique ayant actuellement cours ne sauraient se limiter à une simple vérification d'IP, mais se fondent sur des données nettement plus fines.

M. Collomp confirme cet état de fait ; il estime que les deux types de contrôles ne sont pas exclusifs l'un de l'autre : à un contrôle d'IP précoce, lequel fournira au CROUS une première vague de données exploitables aussi rapidement que possible, pourra s'ajouter l'analyse d'éléments plus détaillés entrant dans le contrôle d'assiduité pédagogique.

III PRESENTATION

Etudes de santé

Le VP Formation indique en préambule que la présentation de ce jour se focalisera sur la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) ; l'ensemble des cursus de santé feront par la suite l'objet d'une ou plusieurs présentations spécifiquement dédiée(s).

M. Viton présente à la CFVU les modalités de fonctionnement de la PACES (voir annexe).

Cette intervention donne lieu à divers échanges.

Le VP Formation tient tout d'abord à préciser que les *numerus clausus* prévus par concours sont définis par les instances nationales. Il ajoute par ailleurs que la DGESIP a récemment formulé auprès des établissements concernés un appel à projet, visant à favoriser les possibilités de réorientation à l'issue de la PACES ; l'Université d'Aix-Marseille a proposé un dispositif dans le cadre de cette expérimentation. Cette initiative n'a toutefois pas été retenue.



Mme Mouret constate que les statistiques de réussite à l'issue de la PACES présentent une importante hétérogénéité entre les différents établissements du territoire national ; les probabilités d'être reçu au concours varient ainsi fortement d'une région à l'autre. M. Viton confirme ce constat, indiquant que le ratio entre le *numerus clausus* et le nombre de candidats peut être extrêmement différent d'une université à l'autre. A titre d'exemple, il effectue une comparaison entre l'université lilloise en charge de l'organisation de la PACES d'une part, et l'Université d'Aix-Marseille d'autre part : pour les deux établissements, le nombre de candidats est identique. Cependant, le *numerus clausus* s'élève à quatre-cents pour l'établissement lillois alors qu'il est environ de trois-cents pour Aix-Marseille. L'Université d'Aix-Marseille est ainsi l'établissement du territoire pour lequel la réussite au concours PACES est statistiquement la plus difficile.

Mme Camail note que M. Viton a fait état dans sa présentation de possibilités accrues de passerelles pour accéder aux études de santé à des niveaux supérieurs des cursus, alors que les *numerus clausus* à l'issue de la PACES restent peu élevés : elle s'interroge sur cette situation, qui lui semble peu cohérente. M. Viton indique que ces diverses possibilités d'accès aux études de santé sont définies au niveau ministériel, et répondent à une politique nationale sur laquelle les établissements ne peuvent agir. En tout état de cause, ces orientations nationales visent vraisemblablement à diversifier l'origine des populations d'étudiants en santé.

M. Bard demande quelques précisions sur l'origine des bacheliers qui sont reçus à l'issue de la PACES. M. Viton indique que la majorité des lauréats au concours sont titulaires d'un baccalauréat scientifique obtenu avec une mention Très Bien ou Bien. Par ailleurs, les possibilités de passerelles évoquées précédemment ont effectivement conduit à une diversification des cohortes d'étudiants : le cursus de médecine a ainsi récemment pu accueillir un Maître de Conférences en géographie.

M. Nicod demande s'il existe des données statistiques relatives au parcours des étudiants non admis à l'issue du concours, ainsi sur les réorientations éventuelles de cette population. Mme Marchetti fournit quelques éléments chiffrés recueillis à l'issue du concours de l'année 2011/2012 : sur 2 839 candidats, 717 ont été admis à l'issue de la PACES. Pour la cohorte des candidats non admis, la situation en 2012/2013 se décline ainsi : 38 % ont redoublé l'année de PACES au sein d'AMU, 25 % se sont réinscrits au sein de l'UFR de Médecine dans des formations autres que la PACES, et 12 % se sont inscrits dans d'autres composantes d'AMU (notamment UFR Sciences, ALLSH et FDSP). La situation des 25 % restants n'a pu être suivie au sein de l'établissement.

M. Gay ajoute que des possibilités de réorientation à l'issue de la PACES sont ouvertes dans le cadre du réseau Polytech' : les candidats ayant obtenu la moyenne à la chacune des UE de PACES peuvent ainsi prétendre à une entrée directe en deuxième année du cycle préparatoire.

M. Richter évoque la problématique des multiples officines privées proposant des prestations d'entraînement au concours PACES (écuries), et qui pratiquent des tarifs particulièrement élevés : il observe que les commissions FNAU (Fonds National d'Aide d'Urgence) ont régulièrement à examiner des dossiers d'étudiants boursiers ayant dû consacrer la totalité de leur BCS au paiement des frais d'inscription en écurie. M. Richter souhaiterait donc que les interfaces publiques des applications AGLAE (Application de Gestion du Logement et de l'Aide à l'Etudiant) et APB (Admission Post Bac) soient utilisées pour adresser un message à destination des étudiants de PACES, message qui sensibiliserait ceux-ci à l'existence du tutorat PACES organisé au sein de la faculté de Médecine elle-même. M. Viton confirme que les écuries privées sont nombreuses, rappelant que l'établissement ne dispose d'aucun moyen pour contenir ce phénomène. Le tutorat associatif marseillais est en revanche mis à disposition de tous les étudiants de PACES, et il serait en effet pertinent que cette option soit mieux connue des usagers.

Déplorant le même problème de la multiplication d'officines privées autour des formations de la FDSP, M. Raffini estime que l'université devrait également se saisir de cette question.

Le VP Formation rappelle de manière plus large que de nombreuses structures concurrentes à l'université proposent en effet des prestations de formation, qui peuvent se cantonner à un soutien à la préparation des diplômes ou concours (écuries). Un cas récent plus complexe a été identifié, ce qui a nécessité une intervention des autorités ministérielles : l'Université portugaise Fernando Pessoa a formulé le vœu d'installer une antenne dans le sud de la France en vue d'ouvrir un cursus conduisant au diplôme portugais d'odontologie. Compte tenu de la construction d'un espace européen d'enseignement supérieur, le diplôme portugais est reconnu sur le territoire français et permet d'y devenir praticien. Ouvrir une structure de préparation au diplôme d'Etat portugais sur le territoire national français conduit donc à augmenter le nombre de futurs praticiens potentiels (français ou plus largement européens) indépendamment du *numerus clausus* imposé dans le cadre d'une profession réglementée au niveau national. M. Paul indique que l'Université Fernando Pessoa a finalement dû fermer : les étudiants français qui y avaient entamé leur cursus se trouvent désormais démunis.

Mme Marchetti note que la PACES a été instituée à compter de l'année universitaire 2010/2011 : elle observe que l'effectif des étudiants inscrits administrativement a considérablement augmenté entre l'année de mise en place et la rentrée de septembre 2014, cet effectif étant passé de deux mille sept cents à trois mille quatre cents. Elle s'interroge sur les raisons d'un tel accroissement.

M. Viton indique que l'effectif dénombré en septembre 2014 correspond à la somme du nombre des inscrits au concours d'entrée en premier cycle d'études médicales d'une part, et au concours d'accès aux études pharmaceutiques d'autre part, tels que ces concours étaient organisés avant l'instauration de la PACES. Après une



baisse du nombre des inscrits liée à la mise en place d'un nouveau régime de concours, les effectifs tendent donc à se stabiliser de manière sensiblement identique à la situation antérieure.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Parcours paramédicaux : ajustement des MCC

M. Viton présente brièvement les demandes d'ajustements des Modalités de Contrôle des Connaissances soumises à la CFVU par l'UFR de Médecine (voir annexe). Il indique que ces ajustements découlent essentiellement d'une nécessaire mise en conformité avec des éléments de réglementation publiés très récemment, et qui conditionnent le maintien de l'habilitation de l'établissement à délivrer les certificats de capacité présentés en annexe au présent procès-verbal.

Conformément à ces directives nationales, la structuration même des programmes d'enseignement a dû être modifiée, certains volumes horaires d'enseignement ayant dû être augmentés ; cette opération a toutefois été conçue de manière à contenir significativement les coûts de formation, notamment par le recours à de multiples mutualisations d'enseignements avec d'autres composantes de l'établissement.

S'appuyant sur les éléments soumis aux membres de la CFVU préalablement à la séance, M. Raffini observe la mise en place de notes-seuils dans le cadre de certaines UE du diplôme d'ergothérapeute, ce qui empêche le candidat de pouvoir bénéficier de la compensation : il s'interroge sur les raisons de cette mesure. M. Viton indique qu'il s'agit là d'une mise en application directe des textes nationaux.

M. Raffini observe ensuite qu'une possibilité d'accès à la quatrième année de certificat de capacité en orthophonie était ouverte en 2013/2014 aux étudiants pour lesquels une UE théorique de troisième année n'était pas validée : il constate que cette possibilité d'enjambement entre les deux années n'a plus cours dans le nouveau règlement d'examens. M. Viton précise la position de l'UFR quant à cette question, rappelant que la quatrième année de formation en orthophonie constitue l'année de l'obtention du certificat : il a donc été jugé opportun de ne pas permettre l'accès à une année diplômante à des étudiants qui n'auraient pas confirmé l'acquisition de la totalité des connaissances théoriques de l'ensemble des disciplines enseignées. Pour cette raison, la composante a choisi de ne plus ouvrir de droit à dette pour l'accès à la quatrième année d'orthophonie et donc à la certification proprement dite.

M. Raffini estime que le retrait de ce droit à dette est contraire à l'intérêt des étudiants : pour cette raison, les élus étudiants de l'UNEF s'abstiendront lors du présent vote.

Vote

Par 29 voix pour et 6 abstentions, la CFVU approuve les demandes d'ajustements des modalités de contrôle des connaissances 2014/2015 formulées par l'UFR de Médecine au titre des formations listées en annexe au présent procès-verbal.

2) Charte des bonus

La CFVU du 11/09/2014 a approuvé l'institution d'un cadre commun et harmonisé relatif aux modalités de valorisation des activités donnant lieu à bonification dans les diverses formations de l'établissement. Adossé par nature aux modalités de contrôle des connaissances, ce cadre présente un lien direct avec les règles semestrielles de calcul de notes et de résultats.

Parallèlement à ce premier cadre, une charte des bonus est soumise aux débats de la Commission Formation de ce jour : ce projet de texte s'attache à décrire les principes qui régissent les règles d'accès et de fonctionnement des activités susceptibles de donner lieu à bonification.

Le VP Formation présente brièvement ce texte, précisant que celui-ci a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail dédié. Le projet de charte ici présenté a été allégé de quelques éléments purement formels par rapport à la version qui avait été arrêtée en groupe de travail (simplification des titres, suppression d'une introduction qui présentait des redondances avec le corps même de la charte).

Membre du groupe de travail, M. Weindel souhaite rediscuter la rédaction de l'article 6 de la charte telle qu'elle est actuellement proposée (voir annexe). Il n'approuve pas la référence affichée à des activités *socialement* valorisantes pour l'étudiant, insistant sur le fait qu'une possible valorisation sociale ne constitue en aucun cas un objectif de premier plan pour les usagers qui s'investissent dans lesdites activités. M. Weindel propose donc qu'il soit fait mention d'*initiatives personnelles* en lieu et place de la notion d'*activités socialement valorisantes*.

Le VP Formation craint que cette terminologie ne permette pas de rendre compte de la nature de certaines activités prises en considération en tant que bonus.

Mme Mailloux propose d'avoir recours à la notion de *démarche volontaire*. M. Fanlo estime pertinent de mentionner un *engagement social*.

Une proposition de rédaction de la première phrase de l'article 6 est formulée ci-après :

Les activités donnant lieu à bonification sont des activités choisies par l'étudiant dans le cadre d'une démarche volontaire ou d'un engagement social ; elles contribuent au développement de compétences complémentaires à celles du cursus de formation.



M. Collomp sollicite également une reformulation de la seconde phrase de l'article 6, dont les termes doivent selon lui être clarifiés, notamment pour ce qui est de la référence à une charge de travail *comparable à l'ensemble des activités bonifiées*.

Le VP Formation précise les raisons qui ont conduit à ajouter ces éléments dans la charte : il rappelle que les bonus accordés dans le cadre d'un Approfondissement des connaissances font suite au suivi d'une UE supplémentaire par rapport aux enseignements du cursus. Une attention particulière doit donc être portée à ce que les volumes horaires des UE ouvertes dans le cadre de ce type de bonification demeurent raisonnables au regard du volume horaire de cours inclus dans la maquette obligatoire de la formation. En effet, le suivi d'une UE ayant vocation à permettre une bonification ne saurait mobiliser l'étudiant au détriment du travail nécessaire pour la validation des UE obligatoires du semestre. M. Paul rappelle que les composantes devront veiller à ce que les UE bonifiées dans le cadre d'un Approfondissement des connaissances se cantonnent à des charges horaires raisonnables : c'est là l'un des objectifs de l'adjonction de cette seconde phrase à l'article 6 de la charte.

Mme Mailloux ajoute que la mention d'une *charge de travail comparable à l'ensemble des activités bonifiées* ne concerne pas seulement l'activité bonifiée au regard de la validation de l'ensemble du semestre, mais insiste également sur la nécessité d'harmoniser entre elles les charges de travail induites respectivement par les différentes catégories de bonifications (sport, culture, approfondissement des connaissances, engagement AMU).

Compte tenu de la nécessité manifeste de reformuler ce propos, le VP Formation propose de ne pas faire figurer en l'état la dernière partie de la seconde phrase de l'article 6 : *et comparable à l'ensemble des activités bonifiées*.

M. Agresti note que l'article 8 fait référence au *chargé de mission Culture* et au *Vice-président délégué à la Vie Etudiante* : il observe que ces dénominations correspondent à une structuration politique susceptible de devenir caduque. Il souhaite donc que les mentions de ces deux titres soient respectivement remplacées par des appellations plus larges, telles que *la personne en charge de la Culture* d'une part, et *la personne en charge de la Vie Etudiante* d'autre part.

Le VP Formation confirme que cette modification sera apportée.

Remerciant l'ensemble des intervenants pour leurs contributions respectives, le VP Formation indique que les remarques formulées ce jour seront prises en considération en vue d'une seconde lecture du texte au cours de la prochaine Commission Formation.

3) UE Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité

Initialement prévu pour la CFVU du 11/09/2014, le vote relatif à l'ouverture de l'UE *Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité* ainsi qu'à ses modalités de contrôle de connaissances avait été différé, car les conseils de trois composantes sur les quatre concernées ne s'étaient pas encore prononcés.

Le VP Formation informe l'auditoire que trois composantes sur les quatre ont finalement validé l'ouverture de cette UE.

Mme Marchetti décrit brièvement le contenu et les objectifs de l'UE (voir descriptif en annexe) : d'un volume horaire de trente heures, celle-ci fonctionnera par unités d'activités, l'objectif principal étant de familiariser les étudiants à la gestion de projet. Sur la base de projets fixés par un enseignant-chercheur, les étudiants seront répartis par groupes pour réaliser ces projets.

Mme Marchetti précise que cette UE devait initialement être ouverte pour les seuls sites aixois ; à la demande des composantes concernées, et dans un souci d'équité, l'enseignement sera également ouvert sur Marseille.

M. Weindel se montre extrêmement favorable à l'ouverture de cette UE ; il note que le formulaire descriptif communiqué aux membres de la CFVU doit être corrigé quant à sa forme.

M. Weindel se préoccupe également de savoir si l'UE sera accessible aux étudiants de l'UFR ALLSH.

Mme Marchetti indique que l'ouverture de l'UE n'a à ce jour pas été retenue par le conseil de l'UFR. Mme Americi confirme que le projet a fait l'objet d'une première présentation au conseil d'UFR de juillet 2014 : celui-ci avait alors suspendu sa décision, estimant nécessaire de nommer deux rapporteurs internes en vue d'expertiser la question plus en détail ; le conseil d'UFR s'est finalement prononcé défavorablement.

Mme Marchetti indique qu'elle n'a pas été contactée par les rapporteurs. Elle ajoute qu'il lui a été possible d'échanger avec certains enseignants de l'UFR depuis l'avis défavorable émis par le conseil : ces discussions ne semblent pas closes, et un changement de point de vue pourrait être envisagé ; si tel est le cas, le projet d'ouverture de l'UE pourra bien évidemment être présenté une nouvelle fois devant le conseil d'UFR, et Mme Marchetti signale qu'elle se tient à la disposition d'éventuels interlocuteurs au sein de la composante si le besoin en est formulé.

Evouant les modalités de contrôle des connaissances de l'UE, M. Collomp s'étonne du fait qu'une part importante de la note finale de première session soit conservée au titre de la seconde session. Mme Marchetti explique cet état de fait par la nature même des épreuves de première session : celles-ci évaluent l'investissement de l'étudiant au moyen d'un contrôle continu d'une part, et au moyen d'un rapport écrit en contrôle terminal d'autre part ; il est malaisé de transposer ces modalités d'évaluation dans le cadre d'épreuves ponctuelles de seconde session. Il est ainsi préférable d'intégrer à la note finale de seconde session les notes conservées à l'issue de ces premières notations. Seule la présentation orale réalisée en première session pourra donner lieu à une épreuve à part entière au cours de la seconde session.



M. Raffini estime que l'ouverture de cette UE est bénéfique pour les étudiants ; il considère toutefois que les missions essentielles d'un EPSCP doivent viser une amélioration de la prise en charge pédagogique des usagers, l'ouverture vers le monde de l'entreprise constituant un objectif secondaire qui ne saurait mobiliser des moyens excessifs. M. Raffini exprime par ailleurs des réserves quant aux modalités de contrôle des connaissances de l'UE, qui prévoient la conservation d'une part importante de la note de première session dans le cadre de la seconde session : ce dispositif risque selon lui d'invalider les chances qu'un étudiant pourrait avoir d'améliorer son résultat d'une session à l'autre. Au regard de ces considérations, les élus étudiants de l'UNEF s'abstiendront lors des présents votes.

Mme Marchetti insiste sur l'importante plus-value de cette UE pour les usagers qui se destinent à des professions de cadres : la mise en place de cet enseignement va indéniablement dans le sens de l'intérêt des étudiants.

Votes

1 – Par 29 voix pour et 6 abstentions, et sous réserve de la révision du format de la plaquette descriptive afférente (voir annexe), la CFVU émet un avis favorable à l'ouverture de l'Unité d'Enseignement *Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité*.

2 - Par 29 voix pour et 6 abstentions, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) de l'Unité d'Enseignement *Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité*.

Cette délibération est adoptée sous réserve de la création effective de l'Unité d'Enseignement par délibération du Conseil d'Administration de l'établissement.

4) Accréditations licences professionnelles

Le VP Formation indique que les dossiers de demandes d'accréditations qui vont être examinés ce jour correspondent à deux licences professionnelles pour lesquelles l'habilitation actuelle prendra fin au terme de l'année universitaire 2014/2015. Au moment de la campagne initiale d'habilitation de l'Université d'Aix-Marseille à délivrer les diplômes, ces formations n'avaient pas fait l'objet d'une habilitation courant jusqu'à la fin du contrat : la DGESIP avait en effet émis des préconisations relatives à ces licences professionnelles, et dont le respect conditionnerait une prolongation de l'habilitation/accréditation au-delà de 2014/2015.

Les dossiers soumis aux présentes discussions devront ainsi être communiqués au MENESR pour accréditation au plus tard le 15 octobre, sous réserve d'une approbation de ceux-ci par le Conseil d'Administration.

A) Licence professionnelle Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles (UFR ALLSH)

Le VP Formation indique que le dossier de la licence professionnelle Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles présente une qualité certaine : il propose à la CFVU de réaliser un vote de principe relatif à la communication au MENESR de la fiche AOF (Action Orientation Formation) correspondante : c'est sur cette base que la DGESIP statuera quant à la future accréditation, les maquettes de formation détaillées n'étant plus attendues par les autorités ministérielles. Ces maquettes seront en revanche revues de manière interne à l'établissement, en collaboration avec le porteur, notamment dans la perspective d'une meilleure maîtrise des volumes horaires qui demeurent à ce jour trop élevés. La limitation des coûts de formation constitue en effet un impératif qui ne saurait être omis.

De manière plus générale, M. Paul note que les pièces à communiquer à la DGESIP dans le nouveau cadre des accréditations sont moins détaillées que ne l'exigeaient les habilitations ; toutefois, le MENESR s'appuiera sur des éléments de bilan pour reconduire les accréditations : le suivi des indicateurs qui conditionnaient auparavant l'habilitation demeurera donc nécessaire en vue de produire des bilans à venir, bilans dont la teneur déterminera les renouvellements d'accréditations.

Mme Mouret livre ensuite les conclusions de son expertise relative au dossier de la licence professionnelle Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles (voir annexe). Elle rappelle les préconisations émises par la DGESIP :

- 1 – Une définition plus claire du métier visé devait être développée ;
- 2 – La place des stages et projets tuteurés devait être précisée par rapport aux enseignements théoriques ;
- 3 – Le rôle et le mode d'intégration des professionnels dans la formation devait être précisé ;
- 4 – Un suivi affiné des cohortes d'étudiants par catégorie devait être mis en place, en différenciant notamment les étudiants de formation initiale (FI), de formation continue (FC) et de formation ouverte à distance (FOAD).

Emettant un avis très favorable quant à cette demande d'accréditation, Mme Mouret souligne que chacune des recommandations de la DGESIP a été suivie ; concernant le suivi des cohortes par catégories, les enquêtes d'insertion professionnelle réalisées par l'OVE trente mois après l'obtention du diplôme ont été utilisées dans la mesure du possible. A cet égard, Mme David précise que les enquêtes de l'OVE sont actuellement organisées sur la base d'une répartition des populations FI/FC : si d'autres types de profils doivent être pris en considération, tels que la FOAD, il conviendra d'en avertir l'OVE le plus rapidement possible afin que ces nouveaux indicateurs puissent être introduits dans la structuration des données.



Mme Americi souligne que ce projet a été fortement soutenu par le conseil de l'UFR ALLSH ; certains points nécessitent quelques travaux complémentaires, notamment pour ce qui est du décompte des heures d'enseignement à distance : une collaboration avec le SFAD est d'ailleurs en cours.

Mme Kavoukdjian-Detot indique que certains documents en lien avec le dossier pédagogique portent encore la dénomination de l'Université de Provence : il conviendra donc de mettre à jour ces fichiers.

M. Collomp observe que le descriptif des maquettes pédagogiques de la formation mis à disposition des membres de la CFVU fait état d'un second semestre à trente-quatre crédits ECTS.

Mme Almeras confirme que la première version des maquettes communiquée à la DEVE indiquait un second semestre porteur de plus de trente crédits. Dans le prolongement des propos du VP Formation, elle rappelle que le vote de ce jour portera sur la communication au MENESR de la seule fiche AOF ; parallèlement, les échanges prévus avec le porteur dans le but de revoir les maquettes d'enseignement permettront également un rééquilibrage des crédits ECTS sur l'année. La version des structures d'enseignement communiquée aux membres de la CFVU ne présente donc pas de caractère définitif, et a vocation à subir des ajustements ; une première version du dossier de formation dans son intégralité a cependant été soumise aux membres de la Commission Formation à titre informatif, et dans le strict cadre de la préparation de la présente séance.

M. Weindel note que le descriptif des maquettes pédagogiques établit une distinction entre deux organisations de volumes horaires différenciant la formation en présentiel d'une part, et la FOAD d'autre part, celle-ci induisant manifestement une charge horaire supplémentaire. Il est donc annoncé que les modalités et spécificités pédagogiques liées à l'enseignement et à l'apprentissage en FOAD sont prises en compte : M. Weindel s'interroge sur ce que recouvre cette assertion.

Mme Americi fournit tout d'abord des éléments de réponse du point de vue de l'étudiant : elle indique qu'il importe, notamment vis-à-vis des employeurs potentiels, de faire apparaître dans le dossier le temps de travail total qui aura été accompli par le diplômé ; la répartition entre le temps de travail présentiel et le temps de travail personnel n'est à l'évidence pas la même selon que la formation est suivie en présentiel ou à distance. Il est donc pertinent que ces deux régimes pédagogiques soient détaillés dans le dossier.

Le VP Formation complète ce propos du point de vue de l'établissement, plus particulièrement pour ce qui concerne le calcul des charges d'enseignement : il insiste sur le fait que la FOAD, bien qu'elle implique par nature moins de charges d'enseignement présentiel, n'est pas pour autant dépourvue de coût. L'enseignement à distance suppose en effet un suivi pédagogique substantiel présentant un coût afférent certain. Il n'existe à ce jour aucun indicateur précis des coûts moyens associés à la FOAD, mais cette piste devra être prochainement explorée, dans la mesure où ce paramètre sera à prendre en considération dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie AMU de l'offre de formation.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au principe de la communication aux instances ministérielles de la fiche AOF de la licence professionnelle Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles, dans la perspective de l'accréditation de l'Université d'Aix-Marseille à délivrer ce diplôme à compter de 2015/2016.

Cet avis favorable est conditionné aux réserves suivantes :

- Les maquettes pédagogiques devront être revues en collaboration avec le porteur de la formation ;
- La communication aux instances ministérielles de la fiche AOF de la licence professionnelle Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles ne sera suivie d'effets que si le Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille approuve la demande d'accréditation de l'établissement à délivrer ce diplôme.

B) Licence professionnelle Systèmes Automatisés, réseaux et informatique industrielle (UFR Sciences)

Mme Viriot-Barrial développe les conclusions de son expertise relative au dossier de formation de la licence professionnelle Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle. Elle identifie des points forts, tels que le descriptif des débouchés professionnels déclinés, ou encore l'identification des publics ciblés. Son avis demeure toutefois globalement très réservé, notamment en raison d'un pilotage de la formation qui lui semble insuffisant : le nombre important de poursuites d'études recensées ne correspond pas aux finalités d'insertion professionnelle immédiate propres au diplôme de licence professionnelle. Mme Viriot-Barrial note par ailleurs que la présence et la place des intervenants professionnels dans le cadre de la formation n'est pas exposée de manière précise, et paraît *a priori* trop légère.

Mme Almeras confirme cet avis réservé, du point de vue de l'expertise qu'elle a elle-même réalisée au titre de la DEVE : elle observe en effet que les recommandations émises par le HCERES (Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) n'ont pas été suivies d'effet.

Mme Mouret précise quelques éléments de contexte quant à ce dossier. Elle rappelle tout d'abord une importante difficulté rencontrée dans la coordination de la formation, le porteur pédagogique n'ayant pu en assumer le pilotage de manière régulière pour des raisons personnelles ; à cette situation se sont ajoutés des dysfonctionnements du secrétariat administratif concerné, qui ont considérablement freiné les ajustements qui avaient vocation à être mis en place suite aux recommandations du HCERES.



Mme Mouret indique qu'un important travail de recrutement a été fait au moyen de multiples prises de contact avec des lycées délivrant des BTS compatibles avec la licence professionnelle.

Elle confirme qu'un taux de poursuite d'études dépassant les 60%, comme c'est ici le cas, est à l'évidence trop élevé à l'issue d'une licence professionnelle : elle précise que les étudiants, une fois inscrits dans la formation, prennent conscience des possibilités de poursuites d'études, sans qu'il existe aucun moyen coercitif de les dissuader d'engager une telle démarche ; les inscriptions en master sont d'ailleurs réalisées dans d'autres universités dans un nombre significatif de cas.

Mme Mouret indique qu'une licence professionnelle proche de la licence professionnelle Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle existe au sein d'AMU, cette formation étant délivrée par l'antenne de l'IUT de Salon : les données chiffrées collectées montrent que les diplômés issus de cette licence professionnelle n'enregistrent que peu de poursuites d'études.

Compte tenu de ces constats (existence dans l'offre de formation locale d'une licence professionnelle proche par ses contenus et permettant une insertion professionnelle effective, constat de poursuites d'études massives pour la licence professionnelle ici évaluée), la licence professionnelle Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle aurait plutôt vocation à se rapprocher d'une licence générale : dans la mesure où les étudiants accueillis souhaitent dans leur grande majorité poursuivre leur cursus en master, il semble plus opportun de les accompagner dans cette démarche en les intégrant à une licence qui leur fournira les outils nécessaires à ce projet. Dans cette perspective, la licence Sciences Pour l'Ingénieur (SPI) serait la plus adaptée.

Au vu de ces éléments, le VP Formation indique que la demande d'accréditation relative à la licence professionnelle Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle ne sera vraisemblablement pas communiquée aux autorités ministérielles.

Mme Mouret développe les aménagements pédagogiques à envisager dans la licence SPI : une UE de remise à niveau serait ouverte aux étudiants souhaitant s'orienter vers une poursuite d'études ; pour les étudiants souhaitant se maintenir dans la perspective d'une insertion professionnelle immédiate, des stages de professionnalisation seraient organisés. L'objectif visé consiste donc à fournir aux inscrits un suivi aussi personnalisé que possible, tenant compte de leurs projets respectifs.

Mme Mouret indique que le conseil de l'UFR Sciences examinera prochainement cette proposition.

Vote

A l'unanimité, la CFVU propose de ne pas communiquer aux autorités ministérielles la demande d'accréditation relative à la licence professionnelle Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle.

5) Lancement du groupe de travail conseils de perfectionnement

Le VP Formation indique que les récentes évolutions législatives ont consacré l'existence des conseils de perfectionnement au sein des formations d'enseignement supérieur ; l'article L611-2 du code de l'éducation précise ainsi que *les établissements d'enseignement supérieur peuvent instituer en leur sein un ou plusieurs conseils de perfectionnement des formations comprenant des représentants des milieux professionnels. Les règles relatives à la composition et au fonctionnement de ces conseils sont fixées par les statuts de l'établissement.*

Dans le prolongement de ces orientations, les statuts de l'Université d'Aix-Marseille ont été modifiés en vue d'intégrer ces conseils de perfectionnement. La rédaction de l'article 41 des statuts d'AMU a cependant été voulue aussi souple que possible : l'objectif visant à faire contribuer des professionnels aux enseignements y est mentionné, mais aucun élément de cadrage associé n'y est développé.

Le VP Formation soumet donc à la CFVU la possibilité d'approfondir cette question, ce qui suppose la constitution préalable d'un groupe de travail (GT). Les travaux de ce GT auraient vocation à se décomposer en un premier état des lieux permettant de recenser les bonnes pratiques existantes en la matière, les modes opératoires actuels étant vraisemblablement très hétérogènes. Sur cette base initiale, il conviendrait de s'interroger sur l'opportunité de formuler des éléments de cadrage ou des recommandations relatifs à divers aspects des conseils de perfectionnement (composition type, mode de fonctionnement, niveaux d'études concernés, possibilité d'organiser des restitutions régulières au sein des instances de l'établissement...).

Mme Marchetti soutient fortement le développement des conseils de perfectionnement, qui contribuera assurément à favoriser les contacts entre l'université et le monde socio-professionnel : cette démarche s'inscrit pleinement dans la mission d'insertion professionnelle qui incombe aux EPSCP.

Mme Bastien estime que l'installation de conseils de perfectionnement peut effectivement permettre aux formations d'évoluer dans un sens favorable ; elle s'interroge toutefois sur la pertinence d'une telle mesure dans le cadre d'une licence générale, qui par nature n'a pas vocation à déboucher sur une insertion professionnelle immédiate.

La composition type du GT conseils de perfectionnement est ensuite discutée : le VP Formation se propose de le coordonner, et d'y associer un enseignant-chercheur par secteur disciplinaire (parmi les élus ou invités permanents en CFVU), un ou deux étudiants élus en CFVU, ainsi que des représentants de la DEVE.

Mme Mailloux confirme que la présence de personnels de la DEVE est opportune ; il serait également souhaitable de mobiliser des représentants de services associés à la DEVE et potentiellement concernés par ces questions, tels que l'OVE et le SUIO. A ces suggestions, M. Fournier propose d'ajouter un représentant du CIPE.



La participation du Vice-président délégué au Partenariat avec le Monde de l'Entreprise est également sollicitée.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve la mise en place d'un groupe de travail dédié aux conseils de perfectionnement. La composition type de ce groupe de travail se définit comme suit :

- le Vice-président Formation ;
- la Vice-présidente déléguée à l'Orientation et à l'Insertion Professionnelle ou son représentant ;
- le Vice-président délégué au Partenariat avec le Monde de l'Entreprise ou son représentant ;
- un enseignant-chercheur élu ou invité permanent en CFVU par secteur disciplinaire ; soit six enseignants-chercheurs représentant respectivement les secteurs : ALLSH / Droit et Sciences Politiques / Economie et Gestion / Santé / Sciences et Technologies / secteur pluridisciplinaire (représentant les composantes ESPE et IUT) ;
- deux étudiants élus en CFVU ;
- un personnel administratif de la DEVE ;
- un représentant de l'OVE ;
- un représentant du CIPE.

A l'issue de ce vote, le VP Formation précise que la composition nominative du groupe de travail sera finalisée postérieurement à la présente séance : un message sera prochainement adressé aux membres élus et invités permanents de la CFVU par la Vice-présidence Formation. Ce message permettra de formaliser un appel à participation, au terme duquel la composition nominative du GT pourra être définie.

6) Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants (EFEE)

Préalablement aux discussions de ce jour, le VP Formation rappelle quelques éléments de contexte : la CFVU du 11 septembre dernier a validé le bilan de mise en œuvre des enquêtes EFEE en 2013/2014, ainsi que la programmation de la campagne 2014/2015. Un document de synthèse a été rédigé sur la base de cette présentation : ce document a été porté à la connaissance des membres de la CFVU préalablement à la séance de ce jour.

Le VP Formation demande si ce fichier rédigé appelle de nouvelles remarques : aucun commentaire n'est formulé.

La présente Commission Formation aura à se prononcer sur :

- le bilan de la phase d'appropriation du dispositif EFEE mis en place sur les semestres impairs de 2013/2014 ;
- le tronc commun à l'établissement du questionnaire EFEE pour 2014/2015.

A) EFEE : bilan de la phase d'appropriation – semestres impairs 2013/2014

M. Fournier présente le bilan de la phase d'appropriation du dispositif EFEE mis en place sur les semestres impairs de 2013/2014 (voir annexe).

Ces éléments de bilan suscitent une adhésion marquée de l'auditoire.

Relayant le point de vue de la communauté étudiante, M. Weindel salue les travaux de l'OVE et du CIPE, travaux qui ont conduit à des résultats tangibles et perceptibles pour les usagers.

Au-delà du seul périmètre des étudiants, il apparaît que les résultats des enquêtes d'EFEE sont utilisés de manière croissante dans le pilotage pédagogique des formations, voire des composantes : le VP Formation note ainsi que certaines composantes se sont en partie appuyées sur les données d'enquête EFEE pour construire leur stratégie dans le cadre des conférences de moyens qui se sont récemment déroulées en prévision du budget 2015.

M. Alaux ajoute que les informations recueillies, lorsqu'elles sont significatives du fait d'un nombre important de répondants, peuvent être exploitées dans le cadre d'un dialogue de gestion interne à la composante : cela a été le cas pour l'IMPGT.

Avant de procéder au vote, M. Fournier annonce qu'il va cesser ses fonctions de chargé de mission Evaluation, remerciant l'ensemble des collaborateurs qui se sont impliqués à ses côtés dans cette opération au cours des deux dernières années.

Au nom de l'établissement, le VP Formation salue le travail considérable accompli par M. Fournier, et le remercie vivement pour sa contribution majeure à la mise en place du dispositif d'EFEE au sein de l'Université d'Aix-Marseille.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve le bilan de la phase d'appropriation du dispositif d'EFEE tel qu'il a été mis en place sur les semestres impairs de l'année universitaire 2013/2014 (voir annexe).

Ce bilan inclut les recommandations formulées par la CFVU en direction des composantes : ces retours seront communiqués aux composantes au moyen des formulaires de bilan de la campagne EFEE 2013/2014.

B) Tronc commun établissement du questionnaire EFEE 2014/2015

Mme David présente une proposition de tronc commun à l'établissement du questionnaire d'évaluation 2014/2015 (voir annexes).

Des remarques et questions sont formulées à l'issue de cette présentation.

M. Alaux note que l'item 7 du bloc de questions consacrées à l'accueil au moment de la rentrée demande à l'étudiant d'évaluer la rapidité avec laquelle l'emploi du temps a été porté à sa connaissance : il observe que cette évaluation relève de la perception subjective de l'utilisateur, craignant que le libellé de cette question ne permette pas de recueillir



d'indicateur réellement exploitable. Mme David confirme que le but de cette question vise précisément une meilleure connaissance des impressions personnelles de l'étudiant au moment de sa rentrée annuelle.

M. Gay relève le fait qu'aucune question ne porte sur l'avis des étudiants quant au contenu et aux objectifs de la formation. Le VP Formation explique cet état de fait par le choix de structuration des questionnaires qui a été opéré pour l'ensemble de l'établissement. Il rappelle à cet égard que deux niveaux d'évaluation sont distingués : le niveau formation d'une part, et le niveau enseignements d'autre part. Le tronc commun à l'établissement du questionnaire EFEE qui est actuellement examiné comporte uniquement des questions relatives à la formation ; à cette première trame, la composante peut ajouter des questions également en lien avec les formations. Quant à la définition des questions relatives aux enseignements, celle-ci relève de la compétence des seules composantes, qui présentent chacune des spécificités : les aspects évoqués par M. Gay s'apparentent à une évaluation des enseignements ; les questionnaires associés ont donc vocation à être constitués au sein des UFR, indépendamment de tout cadrage d'établissement.

M. Traversari s'interroge sur l'organisation pratique de la distribution des questionnaires aux étudiants. Mme David indique que ces modalités sont actuellement en cours d'élaboration : elles sont nécessairement adaptées aux spécificités de chaque composante. En termes de calendrier, il s'agit de définir le moment le plus opportun pour que les usagers soient à même de répondre : cela implique que les questionnaires soient distribués suffisamment tardivement dans le semestre pour permettre aux répondants le recul nécessaire pour renseigner les différents items.

Evoquant la définition du périmètre de la campagne d'EFEE 2014/2015, M. Collomp note que l'un des objectifs affichés consiste à élargir le spectre des formations évaluées : il souhaiterait que les masters dispensés au sein de l'ESPE soient intégrés à ce champ.

Mme Almeras estime pertinent d'ajouter une question relative à la date et aux modalités d'affichage des règles du contrôle des connaissances par la composante : elle rappelle en effet que cette obligation trouve ses fondements dans la réglementation nationale. A cet égard, les pratiques des composantes appellent la plus grande rigueur : il semble donc judicieux d'utiliser le levier du questionnaire EFEE en vue d'encourager un fonctionnement optimal de l'institution universitaire.

Le VP Formation abonde dans ce sens.

Mme Camail évoque l'item 7 du bloc des questions dédiées à l'organisation du temps de l'étudiant : cette question porte sur les possibilités d'accès de l'utilisateur à la bibliothèque universitaire. Mme Camail souhaiterait que cet item fasse l'objet d'une distinction entre les périodes de révisions et les périodes hors révisions. La réponse à cette question gagnerait par ailleurs à être orientée selon quatre modalités de gradation, et non sur un mode binaire opposant une réponse positive à une réponse négative.

Quelques ajustements formels du questionnaire sont ensuite sollicités (voir *infra*). A la question relative au temps de travail personnel hebdomadaire des étudiants hors périodes d'examens, il est demandé de formuler les volumes horaires proposés en réponses sous forme de tranches. Enfin, il est souhaitable d'harmoniser les modalités d'énonciation des différentes questions (choix entre la première et la deuxième personne).

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve le tronc commun AMU du questionnaire d'EFEE pour l'année universitaire 2014/2015 (voir annexe).

Cette approbation vaut sous réserve des ajustements suivants :

- nécessité d'harmonisation des modalités d'énonciation des différentes questions (utilisation homogène de la première personne ou de la deuxième personne sur la totalité des questions) ;
- dans le pavé intitulé *Communication au sein de votre formation* : ajout d'une question relative à la date et aux modalités d'affichage des règles du contrôle des connaissances par la composante ;
- dans le pavé intitulé *L'organisation de vos études*, l'item 9 sera ainsi reformulé (selon choix de la première ou de la deuxième personne) : *Sur le semestre, mon engagement dans mon travail a été...* ou *Sur le semestre, votre engagement dans votre travail a été...*
- dans le pavé intitulé *L'organisation de votre temps* :

* Les propositions de réponses à la question 5 seront présentées sous forme de tranches de volumes horaires ;

* Concernant la question 7, les possibilités d'accès à la bibliothèque universitaire seront différenciées selon deux situations distinguant les périodes de révisions d'une part, et les périodes hors révisions d'autre part. Les possibilités de réponses à cette question seront organisées selon quatre modalités de gradation.

V VIE ETUDIANTE

1) Avis de la commission FSDIE projets du 2 octobre 2014

Mme Delfino présente les conclusions de la commission FSDIE projets du 2 octobre 2014 (voir annexe).

Elle précise que les projets subventionnés ont été retenus tantôt en raison de leurs retombées immédiates pour la communauté étudiante, tantôt pour le fort rayonnement qu'ils impliquaient. Certains projets qui témoignent de la vivacité de la vie étudiante au sein de l'Université d'Aix-Marseille ont ainsi pu recevoir des financements. La décision



de soutenir ce type d'actions répond à la volonté de l'établissement de promouvoir les initiatives susceptibles de constituer un modèle pour l'ensemble de la communauté étudiante.

Mme Mailloux indique qu'un avis a été différé, concernant un projet de publication : la commission FSDIE a en effet proposé la mise en place d'un comité de relecture. La position de l'établissement quant à l'utilisation du FSDIE garantit la pluralité d'expression des opinions dans le cadre des projets subventionnés. Le choix d'instituer un comité de relecture en vue d'un éventuel soutien financier de la publication par le FSDIE vise donc à assurer le respect de cette condition.

Confirmant ce propos, le VP délégué à la Vie Etudiante ajoute que toute publication subventionnée par le FSDIE est porteuse du logo AMU, et engage à ce titre l'établissement : l'exigence de respect de la pluralité des opinions est donc pleinement légitime, et ne saurait en aucun cas être assimilée à une quelconque forme de censure, ainsi que cela a pu être formulé.

M. Agresti rappelle que ces principes sont expressément mentionnés dans les textes qui encadrent l'utilisation du FSDIE, et qui sont supposés connus de tous les porteurs de projets.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financement de la commission FSDIE pour projets étudiants du 2 octobre 2014 (voir annexe).

VI QUESTIONS DIVERSES

1) Commission FSDIE social

Le VP délégué à la Vie Etudiante signale qu'une commission FSDIE social se tiendra le 10/10/2014.

2) Fonctionnement et mise à jour de l'application IPRO

Mme Bastien signale deux problématiques en lien avec l'application IPRO. D'une part, la convention mise à disposition dans le logiciel n'intègre pas la mention des deux méthodes possibles de calcul de la durée du stage (méthode calendaire et calcul au *pro rata temporis*), ainsi qu'il en avait été convenu. D'autre part, des obstacles techniques ont été identifiés : les responsables de formation ne reçoivent pas toutes les demandes de signature des conventions émises par les étudiants ; il est par ailleurs malaisé de saisir la durée des stages.

Concernant la saisie de la durée des stages, Mme Marchetti indique que cette variable peut être enregistrée dans le cadre de la saisie des modalités spécifiques de mise en œuvre du stage. Pour ce qui est de la mise à jour de la convention de stage type, il appartient à la DEVE de fournir à la cellule IPRO la convention actualisée : la cellule IPRO contactera ensuite la DOSI pour finaliser l'opération technique. Enfin, concernant la signature effective de la convention par le responsable de formation, Mme Marchetti indique que le circuit de validation n'implique pas seulement l'étudiant et son responsable pédagogique : le gestionnaire administratif de la convention est également mobilisé. Pour que ce circuit fonctionne de manière fluide, les différents intervenants doivent être référencés et titulaires de droits dans IPRO : ce référencement est assuré au niveau des composantes.

Elle-même utilisatrice d'IPRO, Mme Gori précise que le responsable de formation valide la convention avant le gestionnaire administratif.

3) Constitution des comités de sélection

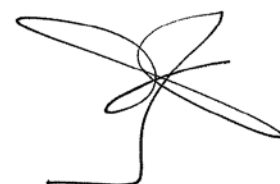
Mme Bastien s'interroge sur les nouvelles conditions et modalités de constitution des comités de sélection faisant suite aux récentes dispositions législatives.

Le VP Formation indique que les comités de sélection comporteront désormais huit à vingt membres ; un même comité de sélection pourra être compétent pour plusieurs postes, pour autant que ces emplois relèvent de la même discipline. L'audition du candidat pourra intégrer une mise en situation professionnelle.

Mme Bastien demande quelle instance arrête la composition des comités de sélection : Mme Viriot-Barrial indique que cette prérogative relèvera vraisemblablement du Conseil Académique.

L'ordre du jour étant épuisé, le VP Formation lève la séance à 18h14.

Thierry PAUL, Vice-président Formation



LA PACES

Première Année Commune aux Etudes de Santé



FACULTÉ DE MÉDECINE
DE MARSEILLE



FACULTÉ DE PHARMACIE
DE MARSEILLE



FACULTÉ D'ODONTOLOGIE
DE MARSEILLE



ÉCOLE UNIVERSITAIRE
DE MAÏEUTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE

PACES Début 2010/2011

- ⊙ Médecine
- ⊙ Pharmacie
- ⊙ Odontologie
- ⊙ Maïeutique (Sage-Femmes)

PACES 2010/2011

- ⊙ Médecine
- ⊙ Pharmacie
- ⊙ Odontologie
- ⊙ Maïeutique (Sage-Femmes)
- ⊙ Masso-Kinésithérapie

- ⊙ Manipulateur en radiologie
- ⊙ Psychomotricien

PACES 2014 - 2015

⊙ TRONC COMMUN : 7 UE

- Biochimie, Biophysique, Biologie cellulaire, Biostatistiques, Anatomie, Pharmacologie, Sciences Humaines et Sociales....

PACES 2014 - 2015

⊙ TRONC COMMUN : 7 UE

- Biochimie, Biophysique, Biologie cellulaire, Biostatistiques, Anatomie, Pharmacologie, Sciences Humaines et Sociales

⊙ FILIERES : 4 UE

- **UE Spécifique 11** (Anatomie du petit bassin chez la femme, histologie de l'appareil reproducteur et du sein – Organogenèse, Unité foeto-placentaire...)
- **UE Spécifique 12** (Anatomie tête et cou, Croissance et développement morpho-facial)
- **UE Spécifique 13** (Les médicaments et autres produits de santé)
- **UE Spécifique 14** (Bases chimiques du médicament)

PACES 2014 - 2015

Filière Médecine :

Tronc commun + UE 11 et 12

Filière Pharmacie :

Tronc commun + UE 13 et 14

Filière Odontologie :

Tronc commun + UE 12 et 13

Filière Maieutique :

Tronc commun + UE 11 et 13

Filière MK :

Tronc commun + UE 11 et 12

PACES 2014 - 2015

- ⊙ **Possibilité de s'inscrire à toutes les filières**
 - **Suivre tous les enseignements**
 - **Passer toutes les épreuves**

- ⊙ **Pas plus de deux inscriptions en PACES**

CALENDRIER PACES 2014 - 2015

- ⊙ **Septembre** : Début des cours

- ⊙ **Décembre** : Epreuves

- ⊙ **Janvier** :
 - Résultats des épreuves de décembre

 - Inscription en filière obligatoire : ENT

 - Réorientations

CALENDRIER PACES 2014 – 2015 (suite)

- ⊙ **Janvier : début des cours**

- ⊙ **Mai : Epreuves**

- ⊙ **Juin :**
 - Résultats du concours avant choix de filière
 - Choix de filière obligatoire : ENT

- ⊙ **Juillet :**
 - Résultats définitifs
 - Réorientations

Réorientations

⊙ Volontaires

- ⊙ **Fin de S1**
- ⊙ **Fin de S2**
- ⊙ **Permettre aux étudiants de passer en L1S2 ou en L2S1**
- ⊙ **Avec des conditions particulières
selon les filières d'accueil**

PACES - chiffres

⊙ **Inscrits Septembre 2014 : plus de 3400**

⊙ **Numerus clausus 2013/2014**

➤ Médecine	315
➤ Odontologie	72
➤ Pharmacie	150
➤ Maïeutique	36
➤ Kinésithérapie	150
➤ Manipulateur Radio	30
➤ Psychomotricien	25

PACES – chiffres

Numerus clausus complémentaire 2013 - 2014 (paramédicaux au moins 2 ans après DE)

⊙ Médecine	10
⊙ Odontologie	1
⊙ Pharmacie	2
⊙ Maïeutique	1

Passerelles

⊙ **Accès 2^{ème} année** : Diplômes de niveau Master

➤ Médecine : 30 places Inter région Sud Est

⊙ **Accès 3^{ème} année** : Diplômes de niveau Doctorat

➤ Médecine : 16 places Inter région Sud Est

Expérimentations PACES

⊙ 7 Universités

➤ Angers, Paris 5, 7 et 13, Rouen, Saint Etienne, Strasbourg

⊙ **Maintien de la PACES mais accès possible en DFGSM2 par passerelle à partir d'un L2 ou L3 (spécifique ou non selon les U.)**

⊙ **Modalités des passerelles : dossiers, entretiens....**

Expérimentations PACES

- ⊙ Particularité : Angers suppression de la PACES
- ⊙ Licence « pluri santé » champ large

Expérimentations PACES

- ⊙ **Numerus Clausus maintenu**
- ⊙ **Evaluation prévue en 2018-2019**

Tableau synthétique des Modifications Validées au Conseil de faculté du 25 septembre 2014

Modalités de Contrôle des connaissances PARAMEDICALES 2014-2015

ORTHOPHONIE / 1ère et 2ème année	<p>Suppression d'éléments constitutifs à l'UE1-1 Sciences du langage</p> <p>Réorganisée en 2 unités d'Enseignements : UE1.1.1 Introduction aux sciences du langage et UE1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage</p> <p>Mutualisation d'enseignements : UE1.1.4 est mutualisée avec la faculté des Arts, lettres, langues, Sciences Humaines (ALLSH)</p>
ORTHOPHONIE / 3ème et 4ème années	<p>B- Examens / 1ère session : a la fin des enseignements (en fin de chaque semestre) remplace (février/juin)</p> <p>Enseignements 3ème année : Mémoire de fin d'Etudes</p> <p>Cours Semestre 6 Statistiques et informatique est réorganisé soit :</p> <p>Cours statistiques au Semestre 5 d'un Volume horaire de 10h avec une épreuve QCM de 30 mns</p> <p>Cours informatique au Semestre 6 d'un Volume horaire de 8h avec une épreuve d'une heure</p> <p>Admission : Suppression de la phrase "Cependant, le jury peut accorder à un étudiant à qui il ne manquerait qu'une seule unité d'enseignement, la possibilité de passer dans l'année supérieure et de valider ultérieurement toutes les parties concernant cette unité d'enseignement."</p>
ORTHOPTIE 1ère /2ème année/3ème année	<p>Nouvelle répartition des Ects pour chaque année</p> <p>UE 2 Optique géométrique -Optique Physiologique : Mutualisation des enseignements avec St Jérôme et Augmentation du volume Horaire (passe de 20 à 130 HETD)</p> <p>UE 4 Physiologie du système visuel, Physiologie neurosensorielle passe du 1er au 2ème semestre</p> <p>UE 18 Psychologie, Psychopathologie, Neurophysiologie passe du 2ème au 1er semestre</p> <p>Modification type d'épreuves : 2ème année S1 (MUTUALISEE AVEC ORTHOPHONIE)</p> <p>STATISTIQUES : QCM 30 MN</p> <p>INFORMATIQUE au S2 2ème année : épreuve écrite 1H</p> <p>UE 2 (3ème année -1er semestre) Matière : Base Vision 1 : Augmentation volume horaire : 30 HETD au lieu de 22</p> <p>UE 2 (3ème année 2ème semestre) Matière : Contactologie : Augmentation volume horaire : 12 HETD au lieu de 6</p>
ERGOTHERAPIE / 2014-2015 (Annexes)	<p>Modification de la notation</p> <p>Semestre III /Session 1 / Domaine de savoir N°2 /UE 2.5 S3 : DYSFONCTIONNEMENTS COGNITIF ET PSYCHIQUE : note : 40 ram /20 au lieu de 60 ram /20</p>

Modalités de Contrôle des connaissances MEDECINE 2014-2015

DFGSM 2 /DFGSM 3	<u>Application des textes</u> : Article 22 de l'arrêté du 18 mars 1992 abrogé - plus de nombre limite d'inscription en 2ème et 3ème année des études médicales
DFGSM3	Modification intitulé de l'UEL risques santé société - Ajouter durée épreuve : 60 mns autres UEL hors risques santé et société 120 mns
DFASM 2	<u>Correction erreur matérielle</u> : UEL : Modification des Modules concernés concernant le départage des ex-aequo pour choix définitif de l'inscription aux UEL / celui ci se fera en fonctions des notes obtenues en : Les modules concernent le DFASM 1 et non le DFASM2 soit les modules : 1 - Module 12 5- Module 5 2- Module 7 6- Module 8 3 - Module 10 7- Module 9 4- Module 3 8-LCA

Changement Responsabilités Enseignements Médecine

PACES / UE3 :	Le Professeur GUYE Maxime remplace le Professeur RANJEVA
PACES / UE6 :	Le Professeur PISANO Pascale remplace le Professeur REYNIER Jean-Pierre Le Professeur BRAGUER Diane est Responsable suppléante du Professeur PISANO
DFGSM 2 : UE Biopathologie Cellulaire et Tissulaire	Le Pr GARCIA Stéphane remplace le Pr Laurent DANIEL

MCC 2014 2015 IFE MARSEILLE

SEMESTRE I

SESSION 1

DOMAINE DE SAVOIR N° 1 : SCIENCES HUMAINES , SOCIALES ET DROIT

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 1.3 S1 : PSYCHOLOGIE - PSYCHOLOGIE ET SANTE	QR	20	2h	3	COEF 3 compensable si \geq à 27/60	UE COMPENSEES AJ < 50/100
UE 1.5 S1 : SOCIOLOGIE - ANTHROPOLOGIE	QR	/60 ram /20	3h	2	COEF 2 compensable si \geq 18/40	
SOCIOLOGIE	QR	20	1h			
PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL	QR	20	1h			
ANTHROPOLOGIE	QR	20	1h			

DOMAINE DE SAVOIR N° 2 : SCIENCES MÉDICALES

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 2.1 S1 - STRUCTURES ANATOMIQUES ET FONCTIONS ORGANIQUES	QCM ou QR	20	1h	4	COEF 4 compensable si \geq 36/80	UE COMPENSEES AJ < 70/140
UE 2.3 S1 - DYSFONCTIONNEMENT DES APPAREILS MUSCULO-SQUELETTIQUE ET TEGUMENTAIRE	QCM ou QR	20	1h	3	COEF 3 compensable si \geq 27/60	
UE 2.2 S1 - INTRODUCATION DEMARCHE CLINIQUE -HYGIENE - PHARMACOLOGIE	QCM ou QR	20	30min	2	AJ < 10/20	

DOMAINE DE SAVOIR N° 3 : FONDEMENTS ET PROCESSUS DE L'ERGOTHERAPIE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 3.1 S1- ERGOTHERAPIE ET SCIENCE DE L'ACTIVITE HUMAINE	CC	20		3	AJ < 10/20	
UE 3.2 S1 - INITIATION AUX FONDEMENTS DE LA PRATIQUE EN ERGOTHERAPIE	CC	20		2	COEF 2 compensable si \geq 18/40	UE COMPENSEES AJ < 40/80
UE 3.5. S1 - DIAGNOSTIC ET PROCESSUS D'INTERVENTION EN ERGOTHERAPIE	CC	20		2	COEF 2 compensable si \geq 18/40	

DOMAINE DE SAVOIR N° 4 : MÉTHODES, TECHNIQUES ET OUTILS D'INTERVENTION DE L'ERGOTHERAPEUTE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 4.1 S1 - METHODES ET TECHNIQUES D'EVALUATION		/60 ram /20		3	AJ < 10/20	
GÉNÉRALITÉS SUR L'ÉVALUATION	QR	20	2h			
BILAN ARTICULAIRE	CC	20				
TESTING MUSCULAIRE	CC	20				
UE 4.6 S1- AIDES HUMAINES, TECHNIQUES, ANIMALIERE ET MOBILITE		/40 ram /20		3	AJ < 10/20	
PRÉCONISATION D'AIDES TECHNIQUES	CC	20				
MANUTENTION	CC	20				

DOMAINE DE SAVOIR N° 5: MÉTHODES DE TRAVAIL

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 5.2 S1 - METHODES DE TRAVAIL ET TIC	CC	20		2	AJ < 10/20	
UE 5.6 S1 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	CC	20		1	AJ < 10/20	

SEMESTRE I

SESSION 2 : rattrapages

DOMAINE DE SAVOIR N° 1 : SCIENCE HUMAINES , SOCIALES ET DROIT

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 1.3 S1 : PSYCHOLOGIE - PSYCHOLOGIE ET SANTE	QR	20	1h	3	COEF 3 compensable si \geq à 27/60	UE COMPENSEES AJ < 50/100
UE 1.5 S1 : SOCIOLOGIE - ANTHROPOLOGIE	QR	20	1h	2	COEF 2 compensable si \geq 18/40	

DOMAINE DE SAVOIR N° 2 : SCIENCES MÉDICALES

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 2.1 S1 - STRUCTURES ANATOMIQUES ET FONCTIONS ORGANIQUES	QCM ou QR	20	1h	4	COEF 4 compensable si \geq 36/60	UE COMPENSEES AJ < 70/140
UE 2.3 S1 - DYSFONCTIONNEMENT DES APPAREILS MUSCULO-SQUELETTIQUE ET TEGUMENTAIRE	QCM ou QR	20	1h	3	COEF 3 compensable si \geq 27/60	
UE 2.2 S1 - INTRODUCATION DEMARCHE CLINIQUE -HYGIENE - PHARMACOLOGIE	QCM ou QR	20	30mn	2	AJ < 10/20	

DOMAINE DE SAVOIR N° 3 : FONDEMENT ET PROCESSUS DE L'ERGOTHERAPIE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 3.1 S1- ERGOTHERAPIE ET SCIENCE DE L'ACTIVITE HUMAINE	ORAL	20	10min	3	AJ < 10/20	
UE 3.2 S1 - INITIATION AUX FONDEMENTS DE LA PRATIQUE EN ERGOTHERAPIE	ORAL	20	10min	2	COEF 2 compensable si \geq 18/40	UE COMPENSEES AJ < 40/80
UE 3.5. S1 - DIAGNOSTIC ET PROCESSUS D'INTERVENTION EN ERGOTHERAPIE	ORAL	20	10min	2	COEF 2 compensable si \geq 18/40	

DOMAINE DE SAVOIR N° 4 : MÉTHODES, TECHNIQUES ET OUTILS D'INTERVENTION DE L'ERGOTHERAPEUTE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 4.1 S1 - METHODES ET TECHNIQUES D'EVALUATION	ORAL	20	30 min	3	AJ < 10/20	
UE 4.6 S1- AIDES HUMAINES, TECHNIQUES, ANIMALIERE ET MOBILITE	ORAL	20	10 min	3	AJ < 10/20	

DOMAINE DE SAVOIR N° 5 : MÉTHODES DE TRAVAIL

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 5.2 S1 - METHODES DE TRAVAIL ET TIC	ORAL	20	10min	2	AJ < 10/20	
UE 5.6 S1 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	ORAL	20	10min	1	AJ <10/20	

MCC 2014 2015 IFE MARSEILLE

SEMESTRE II

SESSION 1

DOMAINE DE SAVOIR N° 1 : SCIENCES HUMAINES , SOCIALES ET DROIT

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 1.7 S2 : ERGONOMIE	CC	20		2	AJ < 10/20

DOMAINE DE SAVOIR N° 2 : SCIENCES MÉDICALES

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 2.1 S2 - STRUCTURES ANATOMIQUES ET FONCTIONS ORGANIQUES	QCM ou QR	20	1h	4	UE COMPENSEES AJ < 90/180
UE 2.4 S2 - DYSFONCTIONNEMENT DES SYSTEMES NERVEUX ET SENSORIEL		/40 ram /20		5	
	CC	20			
	QCM ou QR	20	1h		COEF 5 compensable si >= 45/100

DOMAINE DE SAVOIR N° 3 : FONDEMENTS ET PROCESSUS DE L'ERGOTHÉRAPIE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 3.3 S2 - MODELES CONCEPTUELS	CC	20		2	AJ < 10/20

DOMAINE DE SAVOIR N° 4 : MÉTHODES, TECHNIQUES ET OUTILS D'INTERVENTION DE L'ERGOTHÉRAPEUTE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 4.1 S2 - METHODES ET TECHNIQUES D'EVALUATION	CC	20		2	AJ < 10/20
UE 4.4 S2- TECHNIQUES DE REEDUCATION ET DE READAPTATION		/40 ram /20		4	UE COMPENSEES AJ < 60/120
	QR/QROC	20	3h		
	QR/QROC	20	2h		
UE 4.7 S2 - TECHNIQUES ET OUTILS D'AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	CC	20		2	COEF 2 compensable si >= 27/40

DOMAINE DE SAVOIR N° 5: MÉTHODES DE TRAVAIL

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 5.6 S2 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	CC	20		1	AJ si non validée

DOMAINE DE SAVOIR N° 6 : INTÉGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE DE L'ERGOTHÉRAPEUTE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 6.1 S2 - EVALUATION DE SITUATION, DIAGNOSTIC ET CONCEPTION DE PROJET D'INTERVENTION (C1/C2)	CC	20		4	AJ < 10/20
UE 6.7 S2 : STAGE PROFESSIONNEL 1	STAG	VALIDATION	4 semaines	4	AJ si non validée

MCC 2014 2015 IFE MARSEILLE

SEMESTRE II

SESSION 2 : Rattrapages

DOMAINE DE SAVOIR N° 1 : SCIENCES HUMAINES , SOCIALES ET DROIT

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 1.7 S2 : ERGONOMIE	ORAL	20	20min	2	AJ < 10/20

DOMAINE DE SAVOIR N° 2 : SCIENCES MÉDICALES

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 2.1 S2 - STRUCTURES ANATOMIQUES ET FONCTIONS ORGANIQUES	OCM ou QR	20	1h	4	UE COMPENSEES AJ < 90/180
UE 2.4 S2 - DYSFONCTIONNEMENT DES SYSTEMES NERVEUX ET SENSORIEL	OCM ou QR	20	1h	5	

DOMAINE DE SAVOIR N° 3 : FONDEMENTS ET PROCESSUS DE L'ERGOTHÉRAPIE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 3.3 S2 - MODELES CONCEPTUELS	ORAL	20	20min	2	AJ < 10/20

DOMAINE DE SAVOIR N° 4 : MÉTHODES, TECHNIQUES ET OUTILS D'INTERVENTION DE L'ERGOTHÉRAPEUTE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 4.1 S2 - METHODES ET TECHNIQUES D'EVALUATION	ORAL	20	20min	2	AJ < 10/20
UE 4.4 S2- TECHNIQUES DE REEDUCATION ET DE READAPTATION	ORAL	20	40min	4	UE COMPENSEES AJ < 60/120
UE 4.7 S2 - TECHNIQUES ET OUTILS D'AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	ORAL	20	10min	2	

DOMAINE DE SAVOIR N° 5: MÉTHODES DE TRAVAIL

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 5.6 S2 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	ORAL	20	10min	1	AJ < 10/20

DOMAINE DE SAVOIR N° 6 : INTÉGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE DE L'ERGOTHÉRAPEUTE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 6.1 S2 - EVALUATION DE SITUATION, DIAGNOSTIC ET CONCEPTION DE PROJET D'INTERVENTION (C1/C2)	ORAL	20	10min	4	AJ < 10/20
UE 6.7 S2 : STAGE PROFESSIONNEL	STAG	VALIDATION	4 semaines	4	AJ si non validée

M.C.C. 2014-2015 IFE MARSEILLE

SEMESTRE III

SESSION 1

DOMAINE DE SAVOIR N° 1 : SCIENCES HUMAINES , SOCIALES ET DROIT

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 1.2 S3 : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAL DE L'ERGOTHERAPEUTE	QR	20	2h	2	AJ < 10/20

DOMAINE DE SAVOIR N° 2 : SCIENCES MÉDICALES

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 2.5 S3 : DYSFONCTIONNEMENTS COGNITIF ET PSYCHIQUE		/40 ram /20		6	AJ < 10/20
	CC	20			
	QCM ou QR	20	1h		

DOMAINE DE SAVOIR N° 3 : FONDEMENTS ET PROCESSUS DE L'ERGOTHERAPIE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 3.4 S3 : MODÈLES D'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ	CC	20		3	AJ < 10/20

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 3.6 S3 : MÉDIATION, RELATION ET CADRE THÉRAPEUTIQUE	CC	20		2	COEF 2 Compensable si >= à 18/40 UE COMPENSEES AJ < 40/80
DOMAINE DE SAVOIR N° 4 : MÉTHODES, TECHNIQUES ET OUTILS D'INTERVENTION DE L'ERGOTHERAPEUTE					
UE 4.2 S3 : TECHNIQUES ET OUTILS DE RELATION ET DE COMMUNICATION	CC	20		2	

DOMAINE DE SAVOIR N° 5: MÉTHODES DE TRAVAIL

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 5.5 S3 : MÉTHODOLOGIE DE PROJET	CC	20		2	AJ < 10/20
UE 5.6 S3 : ANGLAIS PROFESSIONNEL	CC	20		1	AJ < 10/20

DOMAINE DE SAVOIR N° 6 : INTÉGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE DE L'ERGOTHERAPEUTE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 6.2 S3 : CONDUITE DE RELATION, COORDINATION ET COOPÉRATION (C6/C9)		/40 ram /20		4	AJ < 10/20
	CC	20			
	CC	20			
UE 6.7 S3 : STAGE PROFESSIONNEL	STAG	VALIDATION	8 semaines	8	AJ si non validée

M.C.C. 2014-2015 IFE MARSEILLE

SEMESTRE III

SESSION 2 : Rattrapages

DOMAINE DE SAVOIR N° 1 : SCIENCES HUMAINES , SOCIALES ET DROIT

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 1.2 S3 : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAL DE L'ERGOTHERAPEUTE	ORAL	20	1h	2	AJ < 10/20

DOMAINE DE SAVOIR N° 2 : SCIENCES MÉDICALES

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 2.5 S3 : DYSFONCTIONNEMENTS COGNITIF ET PSYCHIQUE	QCM ou QR	20	1h	6	AJ < 10/20

DOMAINE DE SAVOIR N° 3 : FONDEMENTS ET PROCESSUS DE L'ERGOTHERAPIE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 3.4 S3 : MODÈLES D'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ	ORAL	20	30min	3	AJ < 10/20

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 3.6 S3 : MÉDIATION, RELATION ET CADRE THÉRAPEUTIQUE	ORAL	20	10min	2	COEF 2 Compensable si >= à 18/40 UE COMPENSEES AJ < 40/80
DOMAINE DE SAVOIR N° 4 : MÉTHODES, TECHNIQUES ET OUTILS D'INTERVENTION DE L'ERGOTHERAPEUTE					
Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 4.2 S3 : TECHNIQUES ET OUTILS DE RELATION ET DE COMMUNICATION	ORAL	20	30min	2	COEF 2 Compensable si >= à 18/40

DOMAINE DE SAVOIR N° 5 : MÉTHODES DE TRAVAIL

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 5.5 S3 : MÉTHODOLOGIE DE PROJET	ORAL	20	20min	2	AJ < 10/20
UE 5.6 S3 : ANGLAIS PROFESSIONNEL	ORAL	20	10min	1	AJ < 10/20

DOMAINE DE SAVOIR N° 6 : INTÉGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE DE L'ERGOTHERAPEUTE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 6.2 S3 : CONDUITE DE RELATION, COORDINATION ET COOPÉRATION (C6/C9)	ORAL	20	10min	4	AJ < 10/20
UE 6.7 S3 : STAGE PROFESSIONNEL	STAG	VALIDATION	8 semaines	8	AJ si non validée

M.C.C. 2014-2015 IFE MARSEILLE

SEMESTRE IV

SESSION 1

DOMAINE DE SAVOIR N° 2 : SCIENCES MÉDICALES

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 2.6 S4 : DYSFONCTIONNEMENTS CARDIO-RESPIRATOIRE ET MÉTABOLIQUE	QCM ou QR	20	30min	2	AJ < 10/20

DOMAINE DE SAVOIR N° 4 : MÉTHODES, TECHNIQUES ET OUTILS D'INTERVENTION DE L'ERGOTHÉRAPEUTE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 4.3 S4 : TECHNIQUES DE POSITIONNEMENT	CC	20		1	COEF 1 Compensable si >= à 9/20 UE COMPENSEES AJ < 40/80
UE 4.5 S4 : TRAITEMENT ORTHÉTIQUE		/40 ram /20		3	
	CC	20			AJ < 10/20
	CC	20			
UE 4.4 S4 : TECHNIQUES DE RÉÉDUCATION ET DE RÉADAPTATION		/60 ram /20		6	
	QR/QROC	20	3h		
	QR/QROC	20	3h		
	QR/QROC	20	2h		

DOMAINE DE SAVOIR N° 5: MÉTHODES DE TRAVAIL

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 5.3 S4 : MÉTHODES DE RECHERCHE	CC	20		2	AJ < 10/20
UE 5.6 S4 : ANGLAIS PROFESSIONNEL	CC	20		2	AJ < 10/20

DOMAINE DE SAVOIR N° 6 : INTÉGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE DE L'ERGOTHÉRAPEUTE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 6.3 S4 : CONDUITE D'UNE INTERVENTION EN ERGOTHÉRAPIE (C3/C4)		/40 ram /20		6	AJ < 10/20
	CC	20			
	CC	20			
UE 6.7 S4 : STAGE PROFESSIONNEL	STAG	VALIDATION	8 semaines	8	AJ si non validée

M.C.C. 2014-2015 IFE MARSEILLE

SEMESTRE IV

SESSION 2 : Rattrapages

DOMAINE DE SAVOIR N° 2 : SCIENCES MÉDICALES

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 2.6 S4 : DYSFONCTIONNEMENTS CARDIO-RESPIRATOIRE ET MÉTABOLIQUE	<i>QCM ou QR</i>	20	30min	2	AJ < 10/20

DOMAINE DE SAVOIR N° 4 : MÉTHODES, TECHNIQUES ET OUTILS D'INTERVENTION DE L'ERGOTHÉRAPEUTE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 4.3 S4 : TECHNIQUES DE POSITIONNEMENT	<i>ORAL</i>	20	20min	1	UE COMPENSEES AJ < 40/80	COEF 1 Compensable si >= à 9/20
UE 4.5 S4 : TRAITEMENT ORTHÉTIQUE	<i>ORAL</i>	20	40min	3		COEF 3 Compensable si >= à 27/60
UE 4.4 S4 : TECHNIQUES DE RÉÉDUCATION ET DE RÉADAPTATION	<i>ORAL</i>	20	40min	6	AJ < 10/20	

DOMAINE DE SAVOIR N° 5: MÉTHODES DE TRAVAIL

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 5.3 S4 : MÉTHODES DE RECHERCHE	<i>ORAL</i>	20	10min	2	AJ < 10/20
UE 5.6 S4 : ANGLAIS PROFESSIONNEL	<i>ORAL</i>	20	10min	2	AJ < 10/20

DOMAINE DE SAVOIR N° 6 : INTÉGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE DE L'ERGOTHÉRAPEUTE

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE
UE 6.3 S4 : CONDUITE D'UNE INTERVENTION EN ERGOTHÉRAPIE (C3/C4)	<i>ORAL</i>	20	10min	6	AJ < 10/20
UE 6.7 S4 : STAGE PROFESSIONNEL	<i>STAG</i>	VALIDATION	8 semaines	8	AJ si non validée

SEMESTRE V

SESSION 1

Domaine de savoir n° 1 : Science humaines , sociales et droit

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 1.1 S5 : LEGISLATION, DEONTOLOGIE, ETHIQUE		/40 ram /20		3	COEF 3 compensable SI >= 27/60	UE COMPENSEES AJ < 50/100
	CC	20				
	CC	20				
UE 1.4 S5 : SANTE PUBLIQUE	CC	20		2	COEF 2 compensable SI >= 18/40	UE COMPENSEES AJ < 40/80
UE 1.6 S5 : PEDAGOGIE	CC	20		2	COEF 2 compensable SI >= 18/40	
Domaine de savoir n° 4 : Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute						
UE 4.8 S5 - TECHNIQUES ET OUTILS D'EDUCATION THERAPEUTIQUE EN ERGOTHERAPIE	CC	20		2	COEF 2 compensable SI >= 18/40	UE COMPENSEES AJ < 40/80
UE 4.9 S5 - GESTES ET SOINS D'URGENCE	CC	20		1	AJ si non validé	
UE 4.10 S5 - ORGANISATION, GESTION DU TRAVAIL ET INTERPROFESSIONNALITE	CC	20		2	AJ < 10/20	

Domaine de savoir n° 5: Méthodes de travail

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 5.4 S5 - INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE	CC	20		2	AJ < 10/20	
UE 5.6 S5 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	CC	20		2	AJ < 10/20	

Domaine de savoir n°6: Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 6.4 S5 : DEMARCHE D'EVALUATION ET DE CONSEIL, FORMATION ET INFORMATION (C5/C10)		/60 RAM /20		5	AJ < 10/20	
	CC	20				
	CC	20				
	Mise en situation professionnelle	20				
UE 6.7 S5 - STAGE PROFESSIONNEL	STAG	VALIDATION	8 semaines	8	AJ si non validée	

SESSION 2 : Rattrapages

Domaine de savoir n° 1 : Science humaines , sociales et droit

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE		
UE 1.1 S5 : LEGISLATION, DEONTOLOGIE, ETHIQUE	ORAL	20	10min	3	COEF 3 compensable SI >= 27/60	UE COMPENSEES AJ < 50/100	
UE 1.4 S5 : SANTE PUBLIQUE	ORAL	20	10min	2	COEF 2 compensable SI >= 18/40		
UE 1.6 S5 : PEDAGOGIE	ORAL	20	20min	2	COEF 2 compensable SI >= 18/40		
Domaine de savoir n° 4 : Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute							
UE 4.8 S5 - TECHNIQUES ET OUTILS D'EDUCATION THERAPEUTIQUE EN ERGOTHERAPIE	ORAL	20	20min	2	COEF 2 compensable SI >= 18/40	UE COMPENSEES AJ < 40/80	
UE 4.9 S5 - GESTES ET SOINS D'URGENCE	ORAL	VALIDATION	20min	1	AJ si non validé		
UE 4.10 S5 - ORGANISATION, GESTION DU TRAVAIL ET INTERPROFESSIONNALITE	ORAL	20	10min	2	AJ < 10/20		

Domaine de savoir n°5: Méthode de travail

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 5.4 S5 - INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE	ORAL	20	20min	2	AJ < 10/20	
UE 5.6 S5 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	ORAL	20	10min	2	AJ < 10/20	

Domaine de savoir n°6: Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 6.4 S5 : DEMARCHE D'EVALUATION ET DE CONSEIL, FORMATION ET INFORMATION (C5/C10)	ORAL	20	40min	5	AJ < 10/20	
UE 6.7 S5 - STAGE PROFESSIONNEL 4	STAG	VALIDATION	8 semaines	8	AJ si non validée	

SEMESTRE VI

SESSION 1

Domaine de savoir n° 5 : Méthodes de travail

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 5.1 S6 - METHODE ET OUTILS D'ANALYSE DE LA QUALITE ET DE TRACABILITE	CC	20		2	COEF 2 compensable SI >= 18/40	UE COMPENSEE AJ < 40/80
UE 5.4 S6 - INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE	CC	20		2	COEF 2 compensable SI >= 18/40	
UE 5.6 S6 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	CC	20		2	AJ < 10/20	

Domaine de savoir n°6: Intégration des savoirs et posture professionnelle

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 6.5 S6 : EVALUATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET RECHERCHE (C7/C8)	CC	20		12	AJ < 10/20	
UE 6.6 S6 - UNITE OPTIONNELLE	CC	20		4	AJ < 10/20	
UE 6.7 S6 - STAGE PROFESSIONNEL	STAG	VALIDATION	8 semaines	8	AJ si non validée	

SESSION 2 : Rattrapages

Domaine de savoir n° 5 : Méthodes de travail

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 5.1 S6 - METHODE ET OUTILS D'ANALYSE DE LA QUALITE ET DE TRACABILITE	ORAL	20	10min	2	COEF 2 compensable SI >= 18/40	UE COMPENSEE AJ < 40/80
UE 5.4 S6 - INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE	ORAL	20	20min	2	COEF 2 compensable SI >= 18/40	
UE 5.6 S6 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	ORAL	20	10min	2	AJ < 10/20	

Domaine de savoir n°6: Intégration des savoirs et posture professionnelle

Libellé	Nature	Bar.	Durée	Point ECTS	VALIDATION UE	
UE 6.5 S6 : EVALUATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET RECHERCHE (C7/C8)	MÉMOIRE et SOUTENANC E ORALE	20	20min	12	AJ < 10/20	
UE 6.6 S6 - UNITE OPTIONNELLE	ORAL	20	20min	4	AJ < 10/20	
UE 6.7 S6 - STAGE PROFESSIONNEL	STAG	VALIDATION	8 semaines	8	AJ si non validée	

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONIE

MODALITES DE CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

Troisième et quatrième années d'études

Vu la loi n° 64699 du 10.07.1964,

Vu la loi n° 8452 du 26.01.1984,

Vu le décret n° 85906 du 23.08.1985,

Vu le décret n° 84932 du 17.10.1984

Vu le décret n° 911113 du 23.10.1991,

Vu l'arrêté du 16.05.1986 modifié par l'arrêté du 25.04.1997.

Les propositions suivantes ont été adoptées par le Conseil de Faculté dans sa séance du 26 juin 2014 et dans sa séance du 25 septembre 2014.

Les études en vue du certificat de capacité d'Orthophonie ont une durée de quatre ans.

La direction de l'enseignement est assurée par un Professeur des Universités praticien hospitalier, nommé par le directeur de l'U. F. R.

A. INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription est fixée au 31 octobre 2014.

Pour les deux premières années d'études seules trois inscriptions sont autorisées. Aucune dérogation n'est accordée.

La formation comprend des Enseignements Théoriques, des Enseignements Dirigés, des Entretiens Individuels (Projet Pédagogique Personnalisé), des Stages d'Observation, des Stages Pratiques et un Mémoire de Recherche. Les Enseignements sont organisés sous forme de Modules. Les Examens sont Partiels ou Terminaux.

B. EXAMENS

La vérification des aptitudes et des connaissances donne lieu à deux sessions par an dont les modalités sont identiques. Les dates de deux sessions sont fixées chaque année par le Conseil de la Faculté. Les épreuves portent sur les enseignements dispensés au cours de l'année universitaire. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles. Pour les enseignements dont le contrôle des connaissances comporte un rapport de stage, la note de ce dernier sera conservée pour la 2^{ème} session.

⇒ 1^{ère} session à la fin des enseignements (en fin de chaque semestre)

⇒ 2^{ème} session en septembre pour les Modules non validés lors de la première session. Dans ce cas, la note éventuelle affectée au rapport de stage est conservée.

L'enseignement est organisé en unités d'enseignement. Chaque unité d'enseignement est acquise à la 1^{ère} session si la moyenne calculée à partir des notes obtenues aux différentes parties qui la constituent, est égale ou supérieure à 10/20. Dans le cas contraire, l'étudiant doit repasser à la deuxième session la totalité des parties composant l'unité d'enseignement. Il perd alors le bénéfice des notes obtenues à la première session. L'admission dans l'année d'études supérieure nécessite la validation de toutes les unités d'enseignement. Cependant, le jury peut accorder à un étudiant à qui il ne manquerait qu'une seule unité d'enseignement, la possibilité de passer dans l'année supérieure et de valider ultérieurement toutes les parties concernant cette unité d'enseignement. Les étudiants doivent obligatoirement se présenter à la totalité des épreuves (sauf dispenses autorisées art. 8 de l'arrêté du 16.05.86).

C. JURYS

1. JURYS D'EXAMENS

Les membres des jurys d'examens sont désignés par le Doyen de la Faculté, parmi les enseignants de chaque année d'études. Les Jurys sont présidés par le Doyen ou son représentant.

En cas d'empêchement majeur de l'un d'entre eux, le jour de la délibération, il devra se faire représenter par un enseignant de cette année d'études.

Le jury a seul pouvoir lors de la délibération générale d'arrêter définitivement les notes attribuées aux épreuves. Les copies pourront, dans un délai de huit jours après le premier jour d'affichage des résultats, être communiquées aux étudiants. Cette communication n'est pas de nature à entraîner, en cas de contestation de la note, sauf erreur matérielle, la remise en cause ni de celle-ci ni du résultat final de l'examen. Passé ce délai toute demande sera rejetée (Conseil de Faculté du 11.12.1986).

2. JURY DE SOUTENANCE DU MEMOIRE DE RECHERCHE

Ce jury constitué de trois membres désignés par le Doyen de la Faculté comprend au minimum :

- ⇒ Le professeur responsable universitaire de la formation ou son représentant dûment mandaté.
- ⇒ Le directeur de mémoire.
- ⇒ Un enseignant spécialiste du domaine de recherche concerné.

Le jury est présidé par le professeur responsable universitaire de la formation ou son représentant dûment mandaté qui **ne peut être le directeur de mémoire.**

ENSEIGNEMENTS DISPENSES

Le programme des connaissances exigées est fixé conformément aux annexes II et III jointes à l'arrêté du 16 mai 1986 et modifiées par l'arrêté du 25 avril 1997. L'enseignement comprend au total sur les 4 années d'études :

- ⇒ 1182 heures d'Enseignement Théorique
- ⇒ 454 heures de TD
- ⇒ 2036,5 heures de Stage

Un bonus sport peut être accordé par le professeur responsable de l'Education Physique et Sportive. La note qui pourrait être attribuée serait ajoutée au total des points obtenus par le candidat dans la limite de :

- ⇒ 4 points pour la 3^{ème} année d'études
- ⇒ 1 point pour la 4^{ème} année d'études

MODULE / UE / ENSEIGNEMENT		Volume horaire	Durée des épreuves	Notation
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT				
UE1.	Psychologie développementale et clinique			
TD S6	Psychologie et rééducation orthophonique	15h	-	-
UE2.	Sciences du langage			
Cours S6	Phonétique appliquée	12h	1h	10
Cours S6	Linguistique appliquée	12h	1h	10
LANGAGE ORAL ET LANGAGE ÉCRIT				
UE4.	Pathologies et rééducation langage oral			
TD S6	Rééducation du retard de langage	20h	-	-
Stage S6	Pratique libérale de l'orthophonie	10 demi-journées	Attestation de présence	-
UE5.	Pathologies et rééducation du langage écrit			
Cours S5	Bilan et rééducation des dyslexies dysorthographies	40h	2h	40
TD S5	Bilans	30h	-	-
TD S6	Dysorthographe	10h	-	-
HANDICAP ET SURDITÉ				
UE8.	Surdité			
Cours S5	Surdité, prise en charge	46h	2h	40
TD S6	Surdité II	15h	-	-
TD S6	Lecture labiale	14h	-	-
TD S6	Langue des signes, initiation	30h	-	-
UE9.	Handicap de l'enfant			
Cours S5	Autisme	10	1h	10
TD S5	Autisme	12	-	-
PAROLE VOIX DÉGLUTITION				
UE11.	Dysphonie			
Cours S5	Rééducation de la voix	18h	Oral	20
TD S5	Prise en charge de la dysphonie	30h	-	-
TD S6	Voix chantée et vibrato	10h	-	-
Stage S5	Hospitalier	15 demi-journées	Attestation de présence	-
UE12.	Parole et déglutition			
Cours S6	Parole et déglutition adulte	23h	1h	20
NEUROLOGIE, NEUROPSYCHOLOGIE ET COGNITION				
UE15.	Prise en charge aphasie et cognition			
Cours S5	Aphasie	50h	2h	50
Cours S6	Rééducation des troubles cognitifs	50h	2h	50
MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES				
UE16.	Méthodologie et mémoire			
Cours S5	Anglais médical	18h	Ecrit 1h + ctrl continu	5 5
Cours S5	Méthodologie des mémoires	20h	1h	10
TD S5	Recherche bibliographique	12h	-	-
Cours S5	Statistiques	10h	QCM 30 mn	10
Cours S6	informatique	8h	1h	10
	Présentation du projet de recherche		Oral	10

PROJET PEDAGOGIQUE PERSONNALISE :

1h d'entretien individuel pour chaque étudiant de 3^{ème} année avec le responsable pédagogique de la formation permettant de mettre en place et/ou de suivre le projet de recherche constituant le mémoire de fin d'études : 38h

STAGES D'OBSERVATION : 25 demi-journées de stage (87,5 heures) réparties en :

- ⇒ 15 demi-journées de stages en milieu hospitalier : observation de la pratique orthophonique dans différents services (ORL, Phoniatrie, Neurologie, etc.). Attestation de présence obligatoire
- ⇒ 10 demi-journées auprès d'une orthophoniste en libéral. Attestation de présence obligatoire.

ADMISSION

Pour être admis à s'inscrire en QUATRIEME ANNEE, les candidats doivent avoir obtenu la moyenne à chacune des unités d'enseignement à la première ou deuxième session, et avoir validé les stages pratiques de cette année d'études.

EN CAS DE REDOUBLEMENT LES STAGES VALIDES RESTENT ACQUIS.

MODULE / UE / ENSEIGNEMENT		Volume horaire	Durée des épreuves	Notation
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT				
UE1.	Psychologie développementale et clinique			
TD	Psychologie et rééducation orthophonique	15h	-	-
UE2.	Sciences du langage			
TD	Traitement du signal	4h	-	-
UE3.	Système de santé, d'éducation, déontologie et législation			
TD	Déontologie et législation	18h	-	-
LANGAGE ORAL ET LANGAGE ÉCRIT				
UE5.	Langage écrit			
TD	Langage	16h	-	-
NEUROLOGIE, NEUROPSYCHOLOGIE ET COGNITION				
UE14.	Neuropsychologie			
TD	Neuropsychologie	20h	-	-
MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES				
UE16.	Préparation, expérimentation, rédaction, présentation du mémoire			
TD	Préparation du mémoire	18h	-	-
-	Soutenance du mémoire de fin d'études	-	20mn	20
STAGES PRATIQUES				
-	Stage principal	-	C Continu	100
-	Stage secondaire	-	C Continu	100
ÉPREUVES DE CAS CLINIQUES				
-	Cas clinique préparé	-	20mn	20
-	Cas clinique tiré au sort	-	20mn	20

PROJET PEDAGOGIQUE PERSONNALISE :

1h d'entretien individuel pour chaque étudiant de 4^{ème} année avec le responsable pédagogique de la formation permettant de mettre en place les stages pratiques et de suivre le projet de recherche constituant le mémoire de fin d'études. 38h TD

STAGES PRATIQUES

Les stages pratiques se composent d'un stage principal de 5 demi-journées par semaine et d'un stage secondaire de 3 demi-journées par semaine. Ils se déroulent en milieu hospitalier ou en libéral durant 32 semaines minimum. La durée d'une demi-journée de stage est fixée à 3h30, soit 896 heures annuelles minimum.

Les stages sont obligatoires. Ils sont accomplis dans les services et consultations des hôpitaux du Centre Hospitalier Universitaire, dans les dispensaires, les centres de santé ou les centres de rééducation, chez les praticiens exerçant la profession d'orthophoniste dans le cadre de l'exercice libéral conventionné, dans les établissements scolaires et d'éducation spécialisée agréés. Les stages sont effectués sous la responsabilité d'un orthophoniste maître de stage, dûment habilité par le Directeur de l'école.

Au début de l'année, les lieux de stage principal sont présentés aux étudiants qui choisissent chacun des postes proposés par ordre de mérite en fonction du classement établi à partir de la moyenne des points obtenus à l'issue de la première session de juin des trois premières années. Les étudiants sont tenus de trouver eux-mêmes leur stage secondaire en fonction de leurs centres d'intérêts. Le stage secondaire ne peut pas être effectué dans le même domaine que le stage principal. Le projet de stage secondaire est présenté au Directeur Pédagogique qui veille à l'équilibre des thématiques et se prononce pour accepter ou non le stage secondaire proposé par l'étudiant.

Chaque stage fait l'objet d'une note (sur 20) attribuée par l'orthophoniste maître de stage. Pour que le stage soit validé, la note doit être égale ou supérieure à la moyenne. Un stage non validé oblige l'étudiant à refaire un mois de stage à l'issue duquel il est à nouveau évalué et noté.

Les étudiants bénéficient d'un entretien particulier avec le responsable pédagogique de la formation afin de mettre en place un projet pédagogique personnalisé permettant de coordonner les stages pratiques de 4^{ème} année et d'orienter la recherche constituant le mémoire de fin d'études.

En cas de redoublement les stages validés restent acquis.

CAS CLINIQUES

A l'issue des stages l'étudiant doit présenter un cas clinique qu'il aura suivi durant l'année universitaire, préparé à l'avance, et un cas clinique dans un domaine de pathologie tiré au sort une semaine avant la date des examens, parmi les domaines suivants :

- la pathologie de la voix
- la pathologie du langage de l'enfant
- la pathologie du langage de l'adulte
- la pathologie de la parole, de la déglutition chez l'adulte et du bégaiement

Chaque cas clinique est noté sur 20 et l'épreuve est constituée des deux cas cliniques. L'étudiant doit obtenir la moyenne à l'épreuve pour la valider. En cas de non-obtention de la moyenne à la 1^{ère} session, l'étudiant devra représenter un cas clinique dans un domaine de pathologie cité ci-dessus, tiré au sort une semaine avant la session de septembre.

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES EN ORTHOPHONIE

Le mémoire d'Orthophonie témoigne de la réalisation par l'étudiant d'un véritable travail de recherche clinico-expérimental. Il est mené pendant le second semestre de la 3^o année et l'intégralité de la 4^o année de la formation, sous la direction d'un directeur de mémoire agréé par le Directeur de la Formation.

Les sujets de recherche seront proposés par les directeurs de mémoire au Directeur de la Formation qui veillera à ce que les sujets correspondent à un questionnement utile et cohérent par rapport aux recherches cliniques menées en orthophonie. La liste des sujets de mémoire sera présentée au choix des étudiants par le Responsable de l'UE16 de méthodologie. Il est vivement conseillé à l'étudiant de se mettre en rapport le plus tôt possible avec le Responsable Pédagogique afin de mettre en place le Projet Pédagogique Personnalisé.

L'état des lieux, le protocole envisagé et dans certains cas une étude pilote seront présentés au Directeur de la Formation et au Responsable du Module de Méthodologie à la fin de l'année universitaire. La note obtenue lors de cette évaluation entrera dans le calcul de la note du module de méthodologie de 3^o année.

La recherche débutera effectivement dans ses aspects méthodologiques en 4^o année. 2 demi-journées par semaine y seront consacrées durant les 32 semaines de stage. Le mémoire sera soutenu lors d'une séance publique organisée à la fin de la 4^o année. Le niveau de recherche requis est celui d'une publication dans une revue à comité de lecture. Il s'agit donc d'une véritable initiation à la recherche contemporaine aussi bien dans ses méthodes bibliographiques que méthodologiques et rédactionnelles. Il est préconisé de rédiger un mémoire par étudiant. La rédaction à 2 étudiants maximum ne se justifie que si le travail expérimental requiert la collaboration de 2 personnes. Cette association est accordée par le directeur de l'enseignement. Dans ce cas, les 2 étudiants réaliseront en commun le rapport de recherche, soutiendront simultanément le mémoire et obtiendront la même note.

C'est le directeur de mémoire qui juge si le travail peut être soutenu. Dans le cas contraire, le Responsable Pédagogique sera saisi par le directeur de la formation, le directeur de mémoire ou l'étudiant pour évaluer le problème et chercher une solution. Si le travail ne peut pas être soutenu en juin, l'étudiant peut être autorisé à le soutenir à la session de septembre. Si le travail n'est toujours pas accepté, l'étudiant dispose alors d'une année supplémentaire pour le soutenir à la session de février ou de juin suivante. En cas de nouvel échec, le candidat devra alors s'inscrire à nouveau pour une 4^o année complète.

→ CRITERES PRIS EN COMPTE POUR L'EVALUATION DU MEMOIRE ET DE SA SOUTENANCE

Le jour de la soutenance, le jury comporte au moins le directeur de la formation ou son représentant et le directeur de mémoire. Ils choisissent ensemble une ou deux personnalités pour compléter le jury.

L'étudiant fait un exposé de 15 minutes au plus. A l'issue de la soutenance, l'étudiant est noté sur 20 selon le barème suivant :

- ECRIT** - Cohérence entre la revue de questions, les hypothèses, l'expérience et la discussion - 5 Points
- Rigueur de la démarche expérimentale - 5 Points
- Autonomie dans la conception et la réalisation de la recherche - 3 Points
- Canons de rédaction - 3 Points
- ORAL** - Clarté de l'expression - 2 Points (présentation synthétique de la recherche en 15 minutes et réponses aux questions)
- Pertinence des réponses aux questions pendant la soutenance - 2 Points

A l'issue de la soutenance, et après délibération du jury le mémoire est refusé ou déclaré accepté SI LA NOTE OBTENUE EST EGALE OU SUPERIEURE A 10 avec l'une des mentions suivantes :

PASSABLE – HONORABLE – TRES HONORABLE

→ **CONDITIONS DE VALIDATION DE LA QUATRIEME ANNEE D' ORTHOPHONIE**

- ⇒ Validation du Mémoire
- ⇒ Validation de chacun des stages (stage principal et stages secondaires)
- ⇒ **Moyenne** obtenue aux cas cliniques (1^{ère} ou 2^{ème} session)

Les Diplômes ne seront pas délivrés aux étudiants s'ils ne sont pas en règle avec la bibliothèque.

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONIE

MODALITES DE CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

Première et deuxième années – Régime grade MASTER

*Vu la loi n° 64699 du 10.07.1964,
Vu la loi n° 8452 du 26.01.1984,
Vu le décret n° 85906 du 23.08.1985,
Vu le décret n° 84932 du 17.10.1984
Vu le décret n° 911113 du 23.10.1991,
Vu l'arrêté du 16.05.1986 modifié par l'arrêté du 25.04.1997
Vu le décret n°2013-798 du 30 août 2013 et ses annexes.*

Les propositions suivantes ont été adoptées par le Conseil de Faculté dans sa séance du 25 septembre 2014

Les études en vue du certificat de capacité d'Orthophonie ont une durée de dix semestres et se composent de deux cycles :

- 1/ le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence ;
- 2/ le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Les enseignements en vue du certificat de capacité d'orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Les Enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. La mutualisation des enseignements entre filières peut-être mise en place.

La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux différentes approches de simulation ; elle est dispensée sur site ou en partie à distance.

Le certificat de capacité d'orthophoniste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation ;
- obtenu le certificat de compétence clinique ; et
- soutenu leur mémoire avec succès.

La direction de l'enseignement est assurée par un Professeur des Universités praticien hospitalier, nommé par le directeur de la composante.

A. INSCRIPTIONS

Sont autorisés à s'inscrire en première année les étudiants ayant satisfait aux épreuves d'évaluation des aptitudes aux études en vue du certificat de capacité d'orthophonie, définies à l'annexe 4 du décret n°2013-789 du 30 août 2013, dans la limite des places disponibles. Le nombre d'étudiants admis en première année d'études est fixé par un arrêté annuel conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

La date limite d'inscription est fixée chaque année par l'administration.

B. EXAMENS

Chaque année d'études comprend deux semestres de formation validés par l'obtention de 60 crédits européens (ECTS).

La vérification des aptitudes et des connaissances donne lieu à deux sessions par an dont les modalités sont identiques. Les dates de deux sessions sont fixées chaque année par le Conseil de la Faculté. Les épreuves portent sur les enseignements dispensés au cours de l'année universitaire. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles. Pour les enseignements dont le contrôle des connaissances comporte un rapport de stage, la note de ce dernier sera conservée pour la 2^{ème} session.

- ⇒ 1^{ère} session à la fin des enseignements (en fin de chaque semestre)
- ⇒ 2^{ème} session en septembre pour les unités d'enseignement non validées lors de la première session. Dans ce cas, la note éventuelle affectée au rapport de stage est conservée.

L'enseignement est organisé en disciplines hiérarchisées, comprenant des unités d'enseignement et éléments constitutifs afin de permettre la compensation des notes pour la validation des acquis, conformément au tableau 1 ci-dessous.

1 ^{ère} année (L1)	
Unités d'enseignement	Éléments constitutifs
UE1.1.1. Introduction aux sciences du langage	-
UE1.1.2. Connaissances fondamentales en sciences du langage	-
UE1.2. Psychologie	UE1.2.1. Psychologie générale et psychologie du développement UE1.2.2. Psychologie sociale et théories de la communication
UE1.3. Sciences de l'éducation	-
UE1.4. Sensibilisation aux sciences de la société	-
UE2.1. Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	-
UE2.2. Neurosciences	UE2.2.1. Neurosciences 1 UE2.2.2. Neurosciences 2
UE2.3. ORL	UE2.3.1. Étude de l'audition UE2.3.2. Étude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation
UE2.4. Pédiatrie et troubles du développement	-
UE3. Sciences physiques et techniques	UE3.1. Physique générale et acoustique UE3.2. Imagerie, explorations et investigations
UE4.1. Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie	-
UE6.1. Stage découverte 1 : stage en milieu scolaire	-
UE8. Compétences transversales	UE8.4. Langues 1 UE8.7. Formation informatique
UE9.1. Concepts et savoirs de base en santé publique	-

Tableau 1 : organisation et hiérarchie des disciplines, système de compensation des notes en 1^{ère} année

2 ^{ème} année (L2)	
Unités d'enseignement	Éléments constitutifs
UE1.1. Sciences du langage	UE1.1.3. Développement du langage et psycholinguistique UE1.1.4. Connaissances appliquées à l'orthophonie
UE1.2. Psychologie	UE1.2.3. Psychologie cognitive et neuropsychologie UE1.2.4. Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie
UE2.3. ORL	-
UE2.5. Gériatrie	-
UE2.7. Notions de pharmacologie	-
UE5.1. Communication et langage oral	-
UE5.2. Langage écrit, graphisme et écriture	-
UE5.3. Cognition mathématique	-
UE5.4. Troubles de l'oralité	-
UE6. Formation à la pratique clinique	UE6.2. Stage découverte 2 UE6.3. Stage découverte 3
UE7. Recherche en orthophonie & UE8. Compétences transversales	UE7.1. Documentation et bibliographie UE7.2. Statistiques 1 UE8.5. Langues 2
UE9. Santé publique	UE9.2. Intervention et promotion de la santé UE9.3. Ethique et déontologie

Tableau 2 : organisation et hiérarchie des disciplines, système de compensation des notes en 2^{ème} année

Lorsqu'une unité d'enseignement ne comporte pas d'éléments constitutifs, elle est acquise à la 1^{ère} session si la note obtenue est égale ou supérieure à 10/20. Le nombre de crédits européens correspondant à cette unité d'enseignement sont alors capitalisés.

Lorsqu'une unité d'enseignement comprend des éléments constitutifs, elle est acquise à la 1^{ère} session si la moyenne calculée à partir des notes obtenues aux différents éléments constitutifs qui la composent et se compensent entre eux, est égale ou supérieure à 10/20. Dans le cas contraire, l'étudiant doit repasser à la deuxième session la totalité des éléments constitutifs de l'unité d'enseignement. Il perd alors le bénéfice des

notes obtenues à la première session. Le nombre crédits européens correspondant aux unités d'enseignement composées de différents éléments constitutifs ne peut être capitalisé que lorsque l'unité d'enseignement est validée par l'étudiant.

L'admission dans l'année d'études supérieure nécessite la validation de toutes les unités d'enseignement. Cependant, le jury peut accorder à un étudiant à qui il ne manquerait qu'une seule unité d'enseignement, la possibilité de passer dans l'année supérieure et de valider ultérieurement tous les éléments constitutifs qui la composent. Les étudiants doivent obligatoirement se présenter à la totalité des épreuves (sauf dispenses autorisées art. 8 de l'arrêté du 16.05.86).

C. JURYS D'EXAMENS

Les membres des jurys d'examens sont désignés par le Doyen de la Faculté, parmi les enseignants intervenant au sein de chaque unité d'enseignement principale. Le jury est présidé par Doyen ou son représentant.

En cas d'empêchement majeur de l'un d'entre eux, le jour de la délibération, il devra se faire représenter par un enseignant de cette année d'études.

Le jury a seul pouvoir lors de la délibération générale d'arrêter définitivement les notes attribuées aux épreuves. Les copies pourront, dans un délai de huit jours après le premier jour d'affichage des résultats, être communiquées aux étudiants. Cette communication n'est pas de nature à entraîner, en cas de contestation de la note, sauf erreur matérielle, la remise en cause ni de celle-ci ni du résultat final de l'examen. Passé ce délai toute demande d'accès aux copies sera rejetée (Conseil de Faculté du 11.12.1986). Les étudiants bénéficient d'un délai de deux mois pour contester une décision administrative individuelle. Il n'y a pas de délai pour contester une erreur matérielle manifeste.

D. ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS

Le contenu des enseignements de la formation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste ainsi que les recommandations pédagogiques qui s'y rapportent sont développées dans le référentiel de formation prévu à l'annexe III du décret n°2013-798 du 30 août 2013. L'enseignement comprend au total cinq années d'études, réparties sur 10 semestres.

1. Première année d'études (L1)

a. Enseignement Théorique : 478 h CM + 177 h TD - Stages 120 h

	SEM	CM	TD	TPE	ECTS	Épreuve	Note
UE1. Sciences humaines et sociales							
UE1.1. Sciences du langage							
UE1.1.1. Introduction aux sciences du langage :							
UE1.1.1.a/SCLA01. Domaine des sciences du langage	1	29	10	20	3	C Continu	/20
UE1.1.1.b. Sociolinguistique et discours du français	1	21	0	20	1	C Continu	/20
UE1.1.2. Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexicologie, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique :							
UE1.1.2.a/FLEL101. Phonétique descriptive du français	2	26	0	30	2	Dossier	/15
UE1.1.2.b/FLEL102. Syntaxe contemporaine du français	2	26	0	30	2	Ecrit 2h	/15
UE1.1.2.c. Lexicologie et morphologie du français	1	8	10	20	1	C Continu	/10
UE1.2. Psychologie							
UE1.2.1. Psychologie générale et psychologie du développement							
UE1.2.1. Psychologie générale et psychologie du développement	1	50	6	40	4	Ecrit 2h	/40
UE1.2.2. Psychologie sociale et théories de la communication							
UE1.2.2. Psychologie sociale et théories de la communication	2	20	10	40	3	C Continu	/20
UE1.3. Sciences de l'éducation							
UE1.3.1. Sciences de l'éducation							
UE1.3.1. Sciences de l'éducation	1	30	10	40	3	Ecrit 2h	/30
UE1.4. Sensibilisation aux sciences de la société							
UE1.4. Sensibilisation aux sciences de la société							
UE1.4. Sensibilisation aux sciences de la société	2	24	0	20	3	Ecrit 2h	/20
UE2. Sciences biomédicales							
UE2.1. Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique							
UE2.1. Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique							
UE2.1. Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	1	30	10	40	3	Ecrit 2h	/30
UE2.2. Neurosciences							
UE2.2.1. Neurosciences 1							
UE2.2.1. Neurosciences 1	1	40	0	40	3	Ecrit 2h	/40
UE2.2.2. Neurosciences 2 – plasticité cérébrale et récupération							
UE2.2.2. Neurosciences 2 – plasticité cérébrale et récupération	2	20	10	30	3	Ecrit 2h	/20
UE2.3. ORL							
UE2.3.1. Étude de l'audition							
UE2.3.1. Étude de l'audition	1	20	20	50	3	Ecrit 2h	/40
UE2.3.3. Étude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation							
UE2.3.3. Étude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	2	28	12	50	4	Ecrit 2h	/40
UE2.4. Pédiatrie et troubles du développement							
UE2.4. Pédiatrie et troubles du développement							
UE2.4. Pédiatrie et troubles du développement	2	22	10	20	4	Ecrit 2h	/30
UE3. Sciences physiques et techniques							
UE3.1. Physique générale et acoustique							
UE3.1. Physique générale et acoustique	1	30	10	40	3	Ecrit 2h	/30
UE3.2. Imagerie, explorations et investigations							
UE3.2. Imagerie, explorations et investigations	2	30	10	40	3	Ecrit 2h	/20
UE4. Orthophonie : la profession							
UE4.1. Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel d'orthophonie							
UE4.1. Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel d'orthophonie	1	4	6	20	3	C Continu	/20
UE6. Formation à la pratique clinique							
UE6.1. Stage découverte 1 : stage en milieu scolaire							
UE6.1. Stage découverte 1 : stage en milieu scolaire	2	120	0	20	3	Rapport	/10
UE8. Compétences transversales							
UE8.4. Langues 1							
UE8.4. Langues 1	1	0	18	20	2	Ecrit 2h + C Continu	/10 /10
UE8.7. Formation informatique (*)							
UE8.7. Formation informatique (*)	1	0	20	0	2	C Continu	/20
UE9. Santé publique							
UE9.1. Concepts et savoirs de base en santé publique							
UE9.1. Concepts et savoirs de base en santé publique	2	20	5	60	2	Ecrit 2h	/20
TOTAL (hors stages)							
TOTAL GÉNÉRAL							
		478	177		60		520
		598	177		60		530

(*) L'UE8.7. « Formation informatique », permet d'acquérir des compétences C2i niveau 1. Pour cette UE, la présence est obligatoire. 2 absences justifiées sont tolérées (pièces justificatives à remettre au secrétariat du SESSTIM, 1^{er} étage aile verte). Toute absence non-justifiée entraîne une pénalité dans la note finale :

- 1 absence non-justifiée : -0,5 point
- 2 absences non-justifiées : -1 point
- 3 absences non-justifiées : -2 points
- 4 absences non-justifiées : -3 points
- 5 absences non-justifiées : -4 points

Un bonus sport peut être accordé par le professeur responsable de l'Education Physique et Sportive dans la limite de 0,5 points par unité d'enseignement

b. Stages d'observation : 30 demi-journées de stage (120h) en milieu scolaire

Présence au sein de classes de primaire de différents niveaux. La coordination du stage est assurée par le directeur de l'établissement scolaire qui doit remplir le carnet de stage de l'étudiant à mi-parcours et en fin de stage. Le carnet de stage de l'étudiant est ensuite visé par le responsable pédagogique de la formation d'orthophonie. En cas d'observations défavorables sur le carnet de stage, le responsable de la formation peut demander à l'étudiant d'effectuer des demi-journées complémentaires. Le stage fait également l'objet d'un rapport de stage, évalué par l'enseignant de l'UE 1.3.1., et noté sur 10 points. En cas de note inférieure à la moyenne, le rapport de stage doit être représenté en septembre.

c. Mutualisations

L'unité d'enseignement UE1.1.1. est constituée de différentes parties, conformément à la convention de mutualisation passée entre le Centre de Formation en Orthophonie de Marseille et la Faculté des Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines (ALLSH) :

- Partie commune : les étudiants en orthophonie suivent et valident l'intégralité du cours « Domaine des Sciences du Langage » proposé en L1 « Phonétique et Linguistique Générales », conformément au contrôle des connaissances en vigueur au sein du département de « Langues, Langage et Cultures ». A ce titre, ils bénéficient d'une double inscription dans APOGÉE (ACAOP1-UE1.1.1.a. / HSL1HT0-SCLA01).
- Partie spécifique : les enseignements complémentaires proposés dans cette partie font l'objet d'un codage spécifique dans APOGÉE (ACAOP1-UE1.1.1.b.) et sont soumis aux modalités de contrôle des connaissances conformément au tableau 3.

Il n'existe pas de compensation possible entre les deux parties de l'UE1.1.1. (a et b).

L'unité d'enseignement UE1.1.2. est constituée de différentes parties, conformément à la convention de mutualisation passée entre le Centre de Formation en Orthophonie de Marseille et la Faculté des Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines (ALLSH) :

- Partie commune : les étudiants en orthophonie suivent et valident l'intégralité des cours « Phonétique descriptive du français » et « Syntaxe contemporaine du français » proposés en L1 « Français Langue Étrangère », conformément au contrôle des connaissances en vigueur au sein du département de « Langues, Langage et Cultures ». A ce titre, ils bénéficient d'une double inscription dans APOGÉE (respectivement : ACAOP1-UE1.1.2.a. / FLEL10S2-FLEL101 ; et ACAOP1-UE1.1.2.b / FLEL10S2 - FLEL102).
- Partie spécifique : les enseignements complémentaires proposés dans cette partie font l'objet d'un codage spécifique dans APOGÉE (ACAOP1-UE1.1.2.c.) et sont soumis aux modalités de contrôle des connaissances conformément au tableau ci-dessus.

Il n'existe pas de compensation possible entre les trois parties de l'UE1.1.2. (a, b et c).

d. Admission

Pour être admis à s'inscrire en DEUXIEME ANNEE, les candidats doivent avoir obtenu la moyenne à chacune des unités d'enseignement à la première ou deuxième session, avoir validé le stage de cette année d'études, ainsi que le rapport de stage afférent.

En cas de redoublement les stages validés restent acquis.

2. Deuxième année d'études (L2)

a. Enseignement Théorique : 366 h CM + 238 h TD - Stages 240 h

	SEM	CM	TD	TPE	ECTS	Épreuve	Note
UE1. Sciences humaines et sociales							
UE1.1. Sciences du langage							
UE1.1.3. Développement du langage et psycholinguistique :							
UE1.1.3.a. Approche linguistiques des pathologies du langage et du discours	3	9	15	15	2	Ecrit 1h30	/20
EU1.1.3.b. Approche phonétique des pathologies de la parole, transcription de corpus, linguistique et sociolinguistique de la langue des signes	3	10	8	15	2	Ecrit 1h30	/20
UE1.1.4. Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie :							
UE1.1.4.a/SCLB02. Langage et cerveau	4	39	0	40	3	C Continu	/30
UE1.1.4.b. Psycholinguistique de l'acquisition des troubles de l'écrit	4	1	10	20	1	C Continu	/10
UE1.2. Psychologie							
UE1.2.3. Psychologie cognitive et neuropsychologie							
UE1.2.3. Psychologie cognitive et neuropsychologie	3	40	10	50	4	Ecrit 2h	/40
UE1.2.4. Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie							
UE1.2.4. Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	4	50	10	60	4	Ecrit 2h	/40
UE2. Sciences biomédicales							
UE2.3. ORL							
UE2.3.2. Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises							
UE2.3.2. Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	3	20	20	30	4	Ecrit 2h	/40
UE2.5. Gériatrie							
UE2.5. Gériatrie							
UE2.5. Gériatrie	3	20	10	20	3	Ecrit 2h	/30
UE2.7. Notions de pharmacologie							
UE2.7. Notions de pharmacologie							
UE2.7. Notions de pharmacologie	3	15	0	15	2	Ecrit 1h	/20
UE5. Pratiques professionnelles							
UE5.1. Communication et langage oral							
UE5.1.1. Troubles du langage oral et de la communication							
UE5.1.1. Troubles du langage oral et de la communication	4	30	10	50	4	Ecrit 2h	/40
UE5.2. Langage écrit, graphisme et écriture							
UE5.2.1. Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture							
UE5.2.1. Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	4	25	15	40	4	Ecrit 2h	/40
UE5.3. Cognition mathématique							
UE5.3.1. Aspect développemental de la cognition mathématique							
UE5.3.1. Aspect développemental de la cognition mathématique	4	25	15	40	4	Ecrit 2h	/40
UE5.4. Troubles de l'oralité							
UE5.4.1. Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles							
UE5.4.1. Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	4	20	15	35	4	Ecrit 2h	/40
UE6. Formation à la pratique clinique							
UE6.2. Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil							
UE6.2. Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	3	120	6	60	3	Rapport	/10
UE6.3. Stage découverte 3 : Milieux d'exercice en libéral et structures de soin							
UE6.3. Stage découverte 3 : Milieux d'exercice en libéral et structures de soin	4	120	4	20	3	Rapport	/10
UE7. Recherche en orthophonie							
UE7.1. Documentation et bibliographie							
UE7.1. Documentation et bibliographie	3	6	15	60	2	C Continu	/10
UE7.2. Statistiques 1							
UE7.2. Statistiques 1	3	15	20	50	3	Ecrit 1h	/20
UE8. Compétences transversales							
UE8.5. Langues 2							
UE8.5. Langues 2	3	0	18	20	2	Ecrit 2h + C continu	/10 /10
UE9. Santé publique							
UE9.2. Intervention et promotion de la santé							
UE9.2. Intervention et promotion de la santé	3	30	10	60	3	Ecrit 1h	/20
UE9.3. Ethique et déontologie							
UE9.3. Ethique et déontologie	4	20	20	50	3	Ecrit 1h	/20
TOTAL (hors stages)							
TOTAL (hors stages)		366	228		60		500
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL		606	238		60		520

Un bonus sport peut être accordé par le professeur responsable de l'Education Physique et Sportive dans la limite de 0,5 points par unité d'enseignement

b. Stages d'observation :**b1. 30 demi-journées de stage (120h) personnes âgées, petite enfance, structure d'accueil**

Présence au sein de maisons de retraite ou centres gériatriques (15 demi-journées), crèches ou halte garderies (15 demi-journées). La coordination du stage est assurée sur chaque terrain de stage par le responsable du stage qui doit remplir le carnet de stage de l'étudiant à mi-parcours et en fin de stage. Le carnet de stage de l'étudiant est ensuite visé par le responsable pédagogique de la formation d'orthophonie. En cas d'observations défavorables sur le carnet de stage, le responsable de la formation peut demander à l'étudiant d'effectuer des demi-journées complémentaires. Le stage « personne âgée » fait également l'objet d'un rapport de stage, évalué par l'enseignant de l'UE2.5. et noté sur 10 points. En cas de note inférieure à la moyenne, le rapport de stage doit être représenté en septembre. Le stage « petite enfance » fait l'objet d'une simple validation.

b2. 30 demi-journées de stage (120h) milieux d'exercice libéral et structures de soin

Présence auprès d'un orthophoniste au sein d'un cabinet libéral (15 demi-journées), et dans une structure d'exercice salarié (15 demi-journées). La coordination du stage est assurée sur chaque terrain de stage par l'orthophoniste maître de stage qui doit remplir le carnet de stage de l'étudiant à mi-parcours et en fin de stage. Le carnet de stage de l'étudiant est ensuite visé par le responsable pédagogique de la formation d'orthophonie. En cas d'observations défavorables sur le carnet de stage, le responsable de la formation peut demander à l'étudiant d'effectuer des demi-journées complémentaires. Ce stage d'observation 3 fait l'objet d'une simple validation.

c. Mutualisations

L'unité d'enseignement UE1.1.4. est constituée de différentes parties, conformément à la convention de mutualisation passée entre le Centre de Formation en Orthophonie de Marseille et la Faculté des Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines (ALLSH) :

- Partie commune : les étudiants en orthophonie suivent et valident l'intégralité du cours « Langage et Cerveau » proposé en L2 « Phonétique et Linguistique Générales », conformément au contrôle des connaissances en vigueur au sein du département de « Langues, Langage et Cultures ». A ce titre, ils bénéficient d'une double inscription dans APOGÉE (ACAOP2-UE1.1.4.a. / HSL2HTO-SCLB02).
- Partie spécifique : les enseignements complémentaires proposés dans cette partie font l'objet d'un codage spécifique dans APOGÉE (ACAOP2-UE1.1.4.b.) et sont soumis aux modalités de contrôle des connaissances conformément au tableau ci-dessus.

Il n'existe pas de compensation possible entre les deux parties de l'UE1.1.4. (a et b).

d. Admission

Pour être admis à s'inscrire en TROISIÈME ANNEE, les candidats doivent avoir obtenu la moyenne à chacune des unités d'enseignement à la première ou deuxième session, avoir validé les stages de cette année d'études, ainsi que le rapport de stage afférent au stage auprès de personnes âgées.

En cas de redoublement les stages validés restent acquis.



ANNEE UNIVERSITAIRE 2014-2015

**3^{EME} ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN
SCIENCES MEDICALES : DFGSM 3**

**ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET MODALITES DE CONTROLE DES
APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

Vu le code de l'éducation

Vu les avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date des 3 Février 1992 - 18 Octobre 1993 - 21 Février 1994 et 3 Avril 1995.

Vu l'Arrêté du 18 Mars 1992 modifié par l'arrêté du 21 Avril 1994, relatif à l'organisation du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales.

Vu l'Arrêté du 19 Octobre 1993, relatif aux orientations thématiques des enseignements du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales.

Vu l'Arrêté du 2 Mai 1995 relatif à la 1ere partie du 2^{ème} cycle des études médicales.

Vu l'Arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du DFGSM.

Vu l'Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des Etudes en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales NOR : ESR51308333A et son annexe.

Les propositions suivantes ont été adoptées par le Conseil de Faculté dans sa séance du 26 juin 2014 et dans sa séance du 25 septembre 2014.

A. INSCRIPTIONS – TRANSFERTS

⇒ Une inscription doit être prise au début de chaque année universitaire.

⇒ La date limite des inscriptions est fixée au 19 septembre 2014.

⇒ Toute demande de transfert d'inscription à la Faculté de Médecine de Marseille, sera soumise à l'examen d'une Commission Pédagogique présidée par le Doyen de la Faculté. Seuls les étudiants dont le cursus répond aux exigences pédagogiques arrêtées par cette Commission, seront autorisés à s'inscrire dans l'année d'études dans laquelle ils ont été admis dans leur Faculté d'origine. Aucun Contrôle de Connaissances supplémentaire ne sera exigé.

B. ENSEIGNEMENTS DISPENSES

L'année universitaire est scindée en deux semestres. Les enseignements sont répartis de la manière suivante :

	DISCIPLINES	ECTS	V. H. TP/ED COMPRIS	DUREE DES EPREUVES ECRITES	NOTATION	
					NOTES MAXI.	NOTES ELIMIN.
1^{er} SEMESTRE	APPAREIL LOCOMOTEUR	5	50 H.	60 MIN.	20	< 10
	SYSTEME NEUROSENSORIEL ET PSYCHIATRIE	6	60 H.	60 MIN.	20	< 10
	TISSU SANGUIN	2	20 H.	30 MIN.	20	< 10
	IMMUNOPATHOLOGIE ET IMMUNO INTERVENTION	2	20 H.	30 MIN.	20	< 10
	APPAREIL RESPIRATOIRE	5	50 H.	60 MIN.	20	< 10
	TOTAL TRONC COMMUN		200 H.			
	UE LIBRES *	6	60 H.	60 MIN.	20	<10
STAGES	4	140 H.				
		30	260H + 140H			
2^{ème} SEMESTRE	HORMONOLOGIE-REPRODUCTION	5	50 H.	60 MIN.	20	< 10
	REINS ET VOIES URINAIRES, APP GENITAL MASCULIN	6	60 H.	60 MIN.	20	< 10
	SYSTEME CARDIOVASCULAIRE	6	60 H.	60 MIN.	20	< 10
	BIOMEDECINE QUANTITATIVE *	3	30 H	30 MIN.	20	< 10
	TOTAL TRONC COMMUN		200 H.			
	UE LIBRES *	6	60 H.	60 MIN.		
	UEL * : RISQUES SANTE ET SOCIETE			120 MIN.	20	<10
STAGES	4	140 H.				
		30	260H + 140H			
TOTAL VOLUME HORAIRE 520 H.			TOTAL STAGES 280 H			

(*) Disciplines incluant TP/ED

Des Bonus pourront être accordés :

- Un Bonus Sport accordé par le Professeur Responsable de l'Education Physique et Sportive
- Un Bonus Tutorat PACES accordé par le Président du Comité des Etudes

Pour chacun de ces bonus, les étudiants pourront se voir attribuer 0.25 point par matière, sans dépasser 0.5 point par UE. Ce bonus ne pourra s'appliquer qu'aux notes supérieures à zéro.

"Lorsqu'il existe un cours photocopié, ce document ne peut avoir qu'une valeur indicative. Seul compte le programme défini par l'enseignant responsable de chaque discipline. Le contrôle des connaissances et les modalités d'examen porteront sur les objectifs fixés par les responsables des enseignements de cette année d'études".

1. UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES

Les Unités d'enseignement libres, organisées conformément à la législation en vigueur peuvent être constituées :

- ⇒ soit par un enseignement spécifique de DFGSM 3 d'environ 60 heures par semestre.
- ⇒ soit par une unité de formation à la recherche reconnue comme une UE de niveau de master 1 du domaine Santé d'environ 60 h par semestre.

Le choix des UE libres se fait sur la base du classement obtenu en DFGSM 2 à partir du total des points obtenus aux UE du tronc commun (hors UE libres) à la 1^{ère} session.

2. ENSEIGNEMENTS DIRIGES ET TRAVAUX PRATIQUES

Des travaux pratiques et/ou des enseignements dirigés à présence **OBLIGATOIRE** sont organisés dans certaines disciplines. Un pourcentage des notes obtenues à ces TP/ED est pris en compte dans la note terminale de la matière.

Seules les absences expressément justifiées auprès de l'enseignant responsable du TP seront tolérées, mais impérativement limitées à :

- ⇒ Disciplines comportant un maximum de 5 séances 1 Absence
- ⇒ Disciplines comportant plus de 5 séances 2 Absences

En cas d'absence à une séance de TP/ED, aucune note ne sera attribuée au contrôle continu de la séance. La note finale attribuée au contrôle continu sera calculée sur la base de la moyenne des notes obtenues aux autres contrôles.

En cas de plusieurs absences, la première ne donnera pas lieu à une note. Par contre, la note sanctionnant les absences suivantes sera de zéro.

C. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET ADMISSION

Les épreuves, organisées sous forme de questions rédactionnelles et/ou de QCM sont terminales et portent sur les UE enseignées au cours de chaque semestre.

- **1^{ère} Session** : examens écrits en **Janvier-Février** et **Mai-Juin**
- **2^{ème} Session** : examens écrits en **Septembre** pour les UE non validées au cours de la première session.

Les dates des deux sessions sont fixées chaque année par Arrêté du Doyen. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles.

⇒ PREMIERE SESSION

Pour être déclarés admis à la 1^{ère} session, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à la moyenne dans chaque UE.

- **UN ETUDIANT ADMIS EN DFGSM 3 AVEC UNE DETTE A L'ISSUE DU DFGSM 2 DEVRA IMPERATIVEMENT OBTENIR UNE NOTE SUPERIEURE OU EGALE A LA MOYENNE DANS CETTE UE POUR ETRE ADMIS A PASSER DANS L'ANNEE SUPERIEURE.**

⇒ DEUXIEME SESSION

Les candidats ajournés à la 1^{ère} session devront se présenter à toutes les UE dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne.

Pour être déclarés admis à la 2^{ème} session, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à la moyenne dans chaque UE.

D. JURY

Le Jury désigné par le Doyen de la Faculté est composé des enseignants responsables des disciplines afférentes à l'année d'études. En cas d'empêchement majeur de l'un d'entre eux, le jour de la délibération, il devra se faire représenter par un enseignant titulaire qui a participé à l'enseignement. La présidence sera assurée par le Doyen de la Faculté ou son représentant. Le Jury a seul pouvoir lors de la délibération générale d'arrêter définitivement les notes attribuées aux épreuves.

E. RESULTATS

Les étudiants disposent d'un délai de 8 jours après l'affichage des résultats définitifs pour demander par écrit l'accès à leurs copies.

Cette communication n'est pas de nature à entraîner, en cas de contestation de la note, sauf erreur matérielle, la remise en cause ni de celle-ci ni du résultat final de l'examen. Passé ce délai toute demande sera rejetée (Conseil de Faculté du 11/12/1986).

EN CONSEQUENCE, IL NE SERA PROCÉDÉ EN AUCUN CAS A UNE NOUVELLE APPRÉCIATION DE LA COPIE APRES DÉLIBÉRATION DU JURY. LES DÉCISIONS DE CE DERNIER SONT IRREVOCABLES.

POUR ÊTRE DÉCLARÉS DÉFINITIVEMENT ADMIS DANS L'ANNÉE D'ÉTUDES SUPÉRIEURE, LES CANDIDATS DOIVENT AVOIR SATISFAIT AUX ÉPREUVES THÉORIQUES ET OBLIGATOIREMENT VALIDE LES STAGES HOSPITALIERS.

Les candidats non admis dans l'année d'études supérieure devront à nouveau satisfaire à toutes les épreuves du contrôle des aptitudes et des connaissances (épreuves théoriques, présence et validation aux Travaux Pratiques et/ou Enseignements Dirigés) et accomplir à nouveau la totalité des stages hospitaliers.

Aucune note ne peut être reportée d'une année universitaire sur la suivante.

F. STAGES CLINIQUES D'INITIATION AUX FONCTIONS HOSPITALIÈRES

Le choix des stages hospitaliers prévus par la réglementation en vigueur, soit cinq stages non rémunérés à raison de trois demi-journées par semaine, sera organisé selon l'ordre de mérite établi pour les étudiants primants, d'après les notes obtenues à la 1^{ère} session de l'année d'études précédente (unités d'enseignements libres non compris).

Les ex-aequo seront départagés en fonction des notes obtenues successivement en :

- 1. Séméiologie**
- 2. Anatomie**
- 3. Santé-Société-Humanité**
- 4. Bases moléculaires et cellulaires des pathologies**
- 5. Biopathologie tissulaire**

Chosiront ensuite :

- les doublants classés entre eux d'après les points obtenus à la session de juin de DFGSM 3 de l'année précédente,
- les reprises d'études (les primants puis les doublants),
- les transferts arrivant d'autres Facultés (les primants puis les doublants).
- Les passerelles.

La **présence** aux stages cliniques d'initiation aux fonctions hospitalières est **obligatoire**. Ces stages donnent lieu à une validation prononcée par le Directeur de l' U.F.R au vu des avis émis par les responsables de stages.

En cas de non validation d'un stage pour cas de force majeure apprécié par une commission désignée par le Doyen, un rattrapage pourra être effectué. Dans les autres cas, toute non-validation entraîne le redoublement de cette année d'études.

CARNET DE STAGE : L'étudiant est chargé de la mise à jour du carnet de stage qui lui a été remis en DFGSM 2 et qui le suivra tout au long de sa scolarité. A la fin de chaque stage, l'étudiant doit obligatoirement présenter son carnet de stage au Chef de Service afin d'authentifier sa validation.



Faculté
de Médecine

Aix-Marseille Université

ANNEE UNIVERSITAIRE 2014 - 2015

**2^{EME} ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN
SCIENCES MEDICALES : DFGSM 2**

**ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET MODALITES DE CONTROLE DES
APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

Vu le code de l'éducation

Vu les avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date des 3 Février 1992 - 18 Octobre 1993 - 21 Février 1994 et 3 Avril 1995.

Vu l'Arrêté du 18 Mars 1992 modifié par l'arrêté du 21 Avril 1994, relatif à l'organisation du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales.

Vu l'Arrêté du 19 Octobre 1993, relatif aux orientations thématiques des enseignements du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales.

Vu l'Arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du DFGSM 2 (L2).

Vu l'Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des Etudes en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales NOR : ESRS1308333A et son annexe.

Les propositions suivantes ont été adoptées par le Conseil de Faculté dans sa séance du 26 juin 2014 et dans sa séance du 25 septembre 2014.

A. INSCRIPTIONS - TRANSFERTS

- ⇒ Une inscription doit être prise au début de chaque année universitaire.
- ⇒ La date limite des inscriptions est fixée au 19 septembre 2014.
- ⇒ Les demandes de transfert ne sont recevables qu'à partir de la fin de la deuxième année du premier cycle validée.

B. TUTORAT

Dès son entrée en DFGSM 2 chaque étudiant est confié à un tuteur Professeur d'Université – Praticien Hospitalier pour la durée de sa scolarité. Les étudiants sont tenus de prendre contact rapidement avec leurs tuteurs.

C. ENSEIGNEMENTS DISPENSES

L'année universitaire est scindée en deux semestres. Les enseignements sont répartis de la manière suivante :

	DISCIPLINES	ECTS	V. H. TP/ED COMPRIS	DUREE DES EPREUVES	NATURE DES EPREUVES ECRITES	NOTATION	
						NOTES MAXI.	NOTES ELIMIN.
1^{er} SEMESTRE	SANTE-SOCIETE-HUMANITE	2	20 H.	120 MIN.	QR	20	<10
	ANATOMIE*	2	30 H.	30 MIN.	QCM/QR	20	<10
	BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES	2	20 H.	30 MIN.	QCM/QR	20	<10
	FORMATION A L'INFORMATIQUE*	1	20 H.	30 MIN.	TP	20	<10
	BIOPATHOLOGIE TISSULAIRE *, ILLUSTRATIONS ET MOYENS D'EXPLORATION	2	20 H	30 MIN.	QCM/QR	20	<10
	BASES MOLECULAIRES, CELLULAIRES ET TISSULAIRES DES TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX	2	20 H.	30 MIN.	QCM/QR	20	<10
	TISSU SANGUIN ET SYSTEME IMMUNITAIRE : BASES GENERALES	3	30 H.	30 MIN.	QCM/QR	20	<10
	GENETIQUE MEDICALE	4	40 H	30 MIN.	QCM/QR	20	<10
	MEDECINE D'URGENCE (AGFSU)*	2	20 H	30 MIN.	QCM/QR/TP	20	<10
	SEMILOGIE GENERALE	2	20 H	30 MIN.	QCM/QR	20	<10
	TOTAL TRONC COMMUN		240 H.				
	UE LIBRE	6	60 H.	60 MIN.		20	<10
STAGE	2	70 H.					
2^{ème} SEMESTRE	BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES + TP BIOPATHOLOGIE TISSULAIRE, ILLUSTRATIONS ET MOYENS D'EXPLORATION	3	30 H.	30 MIN.	QCM/QR TP	20	<10
	AGENTS INFECTIEUX, HYGIENE, ASPECTS GENERAUX	5	55 H.	60 MIN.	QCM/QR	20	<10
	LANGUE ETRANGERE* <i>ENSEIGNEMENT INTEGRE</i>	3	40 H.	60 MIN.	QR	20	<10
	NUTRITION	3	30 H.	30 MIN.	QCM/QR	20	<10
	APPAREIL DIGESTIF	5	50 H.	60 MIN.	QCM/QR	20	<10
	REVETEMENT CUTANE	3	30 H.	30 MIN.	QCM/QR	20	<10
	TOTAL TRONC COMMUN		235 H				
	UE LIBRES	6	60 H.	60 MIN.		20	<10
	STAGE	2	70 H				

TOTAL VOLUME HORAIRE THEORIQUE 595 H.

TOTAL VOLUME HORAIRE STAGE 140 H.

***UE COMPORTANT DES TP/ED**

Un Bonus Sport pourra être accordé par le Professeur Responsable de l'Education Physique et Sportive
Pour ce bonus, les étudiants pourront se voir attribuer 0.25 point par matière. Ce bonus ne pourra s'appliquer qu'aux notes supérieures à Zéro.

"Lorsqu'il existe un cours photocopié, ce document ne peut avoir qu'une valeur indicative. Seul compte le programme défini par l'enseignant responsable de chaque discipline. Le contrôle des connaissances et les modalités d'examen porteront sur les objectifs fixés par les responsables des enseignements de cette année d'études".

1. UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES

Les Unités d'enseignement libres, organisées conformément à la législation en vigueur peuvent être constituées :

- ⇒ soit par un enseignement spécifique de DFGSM 2 d'environ 60 heures par semestre
- ⇒ soit par une unité de formation à la recherche reconnue comme une UE de niveau de master 1 du domaine Santé d'environ 60 h par semestre.

Modalités de choix des unités d'enseignement libres (UE libres) :

Un seul choix sera offert aux étudiants en début d'année universitaire, qui décidera de leur affectation dans les UE libres des deux semestres de leur année d'étude par ordre de mérite établi de la manière suivante :

- Les admis PACES , les doublants DFGSM 2 classés entre eux d'après les points obtenus à la session de juin de l'année précédente,
- Les reprises d'études

Puis

- Les passerelles
-

Il sera constitué de deux cohortes d'étudiants :

- celle des étudiants inscrits dans l'UE libre d'initiation à la recherche (UER)
- celle des étudiants inscrits dans l'UE libre complémentaire (UEC)

Le nombre d'inscrits par UE Libre ne pourra dépasser 70 % du total des étudiants inscrits en DFGSM 2.

Lorsque, pour une UE libre, le nombre des inscrits atteint 70% de l'effectif total du DFGSM 2, les étudiants qui n'auront pas encore effectué leur choix, seront inscrits dans l'UE libre restante.

Une UE libre Tutorat est proposée uniquement au 2^{ème} semestre du DFGSM 2. Sa validation impose d'assister aux séances de formation et de participer au tutorat au 1^{er} semestre.

2. ENSEIGNEMENTS DIRIGES ET TRAVAUX PRATIQUES

Des travaux pratiques et/ou des enseignements dirigés à présence **OBLIGATOIRE** sont organisés dans certaines disciplines. Un pourcentage des notes obtenues à ces TP/ED est pris en compte dans la note terminale de la matière.

Seules les absences expressément justifiées auprès de l'enseignant chargé du TD seront tolérées, mais impérativement limitées à :

- ⇒ Disciplines comportant un maximum de 5 séances 1 Absence
- ⇒ Disciplines comportant plus de 5 séances 2 Absences

En cas d'absence à une séance de TP/ED, aucune note ne sera attribuée au contrôle continu de la séance. La note finale attribuée au contrôle continu sera calculée sur la base de la moyenne des notes obtenues aux autres contrôles.

En cas de plusieurs absences, la première ne donnera pas lieu à une note. Par contre, la note sanctionnant les absences suivantes sera de zéro.

D. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET ADMISSION

Les épreuves, exclusivement organisées sous forme de questions rédactionnelles et/ou de QCM, sont terminales et portent sur les UE enseignées au cours de chaque semestre.

- **1^{ère} Session** : examens écrits en **Janvier/Février** et **Mai/juin**,
- **2^{ème} Session** : examens écrits en **Septembre** pour les UE non validées au cours de la première session.

Les dates des deux sessions sont fixées chaque année par Arrêté du Doyen. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles.

⇒ **PREMIERE SESSION** Pour être déclarés admis à la 1^{ère} session, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à la moyenne dans chaque UE. Il n'y a pas de compensation entre UE.

Le total des points obtenus aux UE du tronc commun (hors UE libres) à la 1^{ère} session permet d'établir l'ordre de mérite à partir duquel les candidats choisiront les stages hospitaliers et les UE libres de DFGSM 3.

⇒ **DEUXIEME SESSION** Les candidats ajournés à la 1^{ère} session devront se présenter à toutes les UE dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne.

Pour être déclarés admis à la 2^{ème} session, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à la moyenne dans chaque UE.

Toutefois un étudiant ayant une seule note inférieure à 10 dans une des UE de DFGSM 2 sera admis à passer dans l'année supérieure avec une dette pour cette UE qu'il devra **OBLIGATOIREMENT** valider avant la fin du DFGSM 3. **Les dettes ne peuvent pas concerner les UE comportant des TP.**

E. JURY

Le Jury désigné par le Doyen de la Faculté est composé des enseignants responsables des disciplines afférentes à l'année d'études. En cas d'empêchement majeur de l'un d'entre eux, le jour de la délibération, il devra se faire représenter par un enseignant titulaire qui a participé à l'enseignement. La présidence sera assurée par le Doyen de la Faculté ou son représentant. Le Jury a seul pouvoir lors de la délibération générale d'arrêter définitivement les notes attribuées aux épreuves.

F. RESULTATS

Les étudiants disposent d'un délai de 8 jours après l'affichage des résultats définitifs pour demander par écrit l'accès à leurs copies. Cette communication n'est pas de nature à entraîner, en cas de contestation de la note, sauf erreur matérielle, la remise en cause ni de celle-ci ni du résultat final de l'examen. Passé ce délai toute demande sera rejetée (Conseil de Faculté du 11/12/1986).

EN CONSEQUENCE, IL NE SERA PROCÉDÉ EN AUCUN CAS A UNE NOUVELLE APPRECIATION DE LA COPIE APRES DELIBERATION DU JURY. LES DECISIONS DE CE DERNIER SONT IRREVOCABLES.

POUR ETRE DECLARES DEFINITIVEMENT ADMIS DANS L'ANNEE D'ETUDES SUPERIEURE, LES CANDIDATS DOIVENT AVOIR SATISFAIT AUX EPREUVES THEORIQUES ET AVOIR OBLIGATOIREMENT VALIDE LES STAGES HOSPITALIERS.

Les candidats non admis dans l'année d'études supérieure devront à nouveau satisfaire à toutes les épreuves du contrôle des aptitudes et des connaissances (épreuves théoriques, présence et validation aux Travaux Pratiques et/ou Enseignements Dirigés) mais conserveront le bénéfice des Stages Hospitaliers validés.

Aucune note ne peut être reportée d'une année universitaire sur la suivante.

G. STAGE CLINIQUE D' INITIATION AUX FONCTIONS HOSPITALIERES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du 18 Mars 1992 modifié, les étudiants effectuent, au cours de la deuxième année d'études, trois stages d'initiation aux fonctions hospitalières, non rémunéré, dans un même établissement hospitalier de l'Assistance Publique à Marseille. Ces stages programmés le mercredi après-midi se dérouleront de novembre jusqu'à fin avril (à l'exception de la période des vacances de Noël)

- Le choix de l'établissement hospitalier d'affectation se fera par ordre de mérite établi de la manière suivante :
- les admis PACES, les doublants DFGSM 2 classés entre eux d'après les points obtenus à la session de juin de l'année précédente,
- les reprises d'études

puis

- Les Passerelles

La présence aux stages cliniques d'initiation aux fonctions hospitalières **est obligatoire**. Ces stages donnent lieu à une validation prononcée par le Directeur de l'U.F.R au vu des avis émis par les responsables de stages.

Certaines après-midi de stage seront consacrées à des séances de débats contradictoires organisées selon un calendrier qui sera communiqué aux étudiants.

En cas de non validation d'un stage pour cas de force majeure, apprécié par une commission désignée par le Doyen, un rattrapage pourra être effectué. Dans les autres cas, toute non-validation entraîne le redoublement de cette année d'études.

CARNET DE STAGE : L'étudiant est chargé de la mise à jour du carnet de stage qui lui est remis en début d'année et qui le suivra tout au long de sa scolarité. A la fin de chaque stage, l'étudiant doit obligatoirement présenter son carnet de stage au Chef de Service afin d'authentifier sa validation.



Faculté
de Médecine

Aix-Marseille Université

ANNEE UNIVERSITAIRE 2014– 2015

**2^{EME} ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES
MEDICALES (DFASM2)**

**ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES**

Vu le code de l'éducation

Vu l'Arrêté du 24 Juillet 1970 modifié.

Vu le Décret n° 96-994 du 15 Novembre 1996 modifiant le décret n° 70-931 du 8 Octobre 1970 relatif aux fonctions hospitalières des étudiants en médecine.

Vu l'Arrêté du 4 Mars 1997 modifié par l'Arrêté du 10 Octobre 2000 relatif à la 2^{ème} partie du 2^{ème} cycle.

Vu l'arrêté du 29 Mars 2001 pris en application de l'article 7 de l'arrêté du 4 Mars 1997 relatif à la 2^{ème} partie du 2^{ème} cycle des études médicales fixant les thèmes devant faire l'objet de séminaires.

Vu l'arrêté du 30 Janvier 2002 relatif à la 2^{ème} partie du 2^{ème} cycle des études médicales.

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales NOR : ESRS1308333A et son annexe.

Vu l'arrêté du 17 juin 2013 relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine.

Les propositions suivantes ont été adoptées par le Conseil de Faculté dans sa séance du 26 juin 2014 et dans sa séance du 25 septembre 2014.

A. INSCRIPTIONS – TRANSFERTS

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM) et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions (Arrêté du 30 Janvier 2002), sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.

Il en résulte qu'un étudiant ne peut pas prendre plus de trois inscriptions pour une même année d'études et dispose de 6 ans maximum pour accomplir le diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM1, DFASM2, DCEM4).

⇒ **La date limite d'inscription est fixée au 26 septembre 2014**

Les demandes de transfert hors Marseille seront soumises à l'avis de Monsieur le Doyen après accord écrit du Doyen de la Faculté d'accueil.

Depuis la mise en place de la Réforme du 2^{ème} Cycle, aucun transfert de dossier vers la Faculté de Médecine de Marseille n'est autorisé au cours de la 3^{ème} année du 2^{ème} Cycle.

B. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

L'année universitaire est divisée en deux semestres représentant un volume horaire total de 250 heures. S'ajoutent à l'enseignement du tronc commun, l'enseignement d'Unités d'enseignement libre (UEL)

B1. Enseignement du tronc commun

L'enseignement du tronc commun comporte

- Un enseignement magistral présentiel organisé en unités modulaires d'enseignement (UME) ou **unités d'enseignements transdisciplinaires (UE)**, qui portent sur les items définis dans le tronc commun de l'Annexe du *JORF n°0095 du 23 avril 2013 page 7097 et de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales NOR : ESR51308333A*. Pour l'enseignement présentiel des modules du tronc commun les étudiants sont répartis en 4 groupes. **Le volume horaire total d'enseignement pour le tronc commun est de 116 heures au premier semestre et 134 heures d'enseignement au deuxième semestre, soit un volume horaire total de 250 heures**
- Un enseignement via l'ENT comportant pour chaque item enseigné des QCM de validation et un document d'évaluation de l'enseignement qui doit être complété afin de pouvoir autoriser l'accès aux QCM de validation
-

B2. UEL - Séminaires

L'enseignement des Unités d'enseignement libre (UEL) représente un volume horaire de 30 heures. Pendant le 2^{ème} semestre, les étudiants choisiront une UEL entre deux

L'UEL1 sera enseignée exclusivement via l'ENT et/ou le site SIDE Santé

L'UEL2 comportera 12 heures d'enseignement magistral sous la forme de cours révisionnels concernant le programme du DFASM 2 en plus d'un enseignement sur l'ENT et/ou le site SIDE Santé. La présence à l'enseignement magistral n'est pas obligatoire, les étudiants ayant choisi cette option seront répartis en un seul groupe.

Le choix définitif pour l'inscription aux UEL se fera selon l'ordre du classement reposant sur les notes obtenues à la 1^{ère} session en DFASM 1 (UEL non compris).

Les ex-aequo seront départagés en fonction des notes obtenues successivement en :

1. UME 12 - Multidisciplinaire
2. UME 7 - Santé et Environnement – Maladies Transmissibles
3. UME 10 - Cancérologie – Oncohématologie
4. UME 3 - Maturation et vulnérabilité
5. UME 5 - Vieillesse
6. UM 8 - Immunopathologie – Réaction Inflammatoire
7. UM 9 - Athérosclérose – Hypertension – Thrombose
8. LCA

Choisiront ensuite :

- ➔ Les doublants classés entre-eux d'après les points obtenus à la session de juin de DFASM 2 ou exDCEM3 de l'année précédente
- ➔ Les reprise d'études (les primants puis les doublants)
- ➔ Les transferts arrivant d'autres Facultés (les primants puis les doublants)

Chacune de ces UE fera l'objet d'un contrôle de connaissance en présentiel

Des thèmes d'enseignement jugés prioritaires font l'objet de séminaires.

B3. SYNTHÈSE DE L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

UNITÉS MODULAIRES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	HEURES TOTALES DE COURS	VOLUME HORAIRE DE L'ENSEIGNEMENT	
			PREMIER SEMESTRE NOMBRE D'HEURES	DEUXIEME SEMESTRE NOMBRE D'HEURES
2 - DE LA CONCEPTION A LA NAISSANCE	3	22 H	22 H	-
6 - DOULEUR – SOINS PALLIATIFS – ACCOMPAGNEMENT	2	14 H	-	14 H
13 - MODULE PLURIDISCIPLINAIRE	7 (S1) 7 (S2)	92 H	46 H	46 H
14 - STRATEGIE DES EXAMENS DE LABO. ET RADIOLOGIE	3 (S1) 3 (S2)	44 H	26 H	18 H
15 - SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT	3 (S1) 2 (S2)	36 H	22 H	14 H
19 - SANTE ET SOCIAL	3	26 H	-	26H
LECTURE CRITIQUE D'ANALYSE D'ARTICLES	3	16 H	-	16H
UEL 1 OU 2 AU CHOIX	3		-	
STAGES	9			
TOTAL	48	250 Heures	116 Heures	134 Heures

C. ABSENCES

C1. La présence aux enseignements est OBLIGATOIRE sauf pour l'UME 19 et pour l'enseignement révisionnel de l'UEL2

Les étudiants doivent préparer de façon sérieuse chacune des séances. Pour chaque enseignement, l'étudiant devra personnellement signer la feuille d'émargement pour justifier de sa présence. Il pourra être procédé de façon aléatoire à deux émargements consécutifs lors de l'enseignement d'un même item pour valider la présence d'un étudiant à l'enseignement concerné.

La validation de chaque item enseigné implique à la fois la présence de l'étudiant aux différentes parties de l'enseignement magistral qui est attestée par la procédure d'émargement, la réponse aux QCM de validation de l'item enseigné et la réponse au questionnaire d'évaluation de l'enseignement de l'item.

Les QCM seront mis en ligne sur l'ENT selon le calendrier du programme des enseignements magistraux. Les étudiants pourront les valider à tout moment et devront s'assurer qu'ils ont bien répondu à tous les QCM de validation des enseignements mis en ligne sur l'ENT au plus tard le 11 janvier 2015 pour valider l'enseignement du premier semestre et au plus tard le 17 mai 2015 pour valider l'enseignement du second semestre.

Le non-respect de l'une ou l'autre de ces deux étapes est considéré comme une absence à l'enseignement de l'item concerné.

Seules les absences expressément justifiées seront tolérées, à la condition que leur nombre total ne dépasse pas un quota déterminé comme suit par UME et par semestre.

Les absences pour gardes hospitalières ne sont pas comptabilisées dans ce quota.

Les absences pour congés et « repos de sécurité » pour lendemain de garde de nuit ne sont pas comptabilisées dans ce quota.

Les étudiants doivent obligatoirement remettre en main propre les feuilles de congés, après acceptation du chef de service, auprès des services de la scolarité pédagogique dans un délai d'une semaine maximum à compter du dernier jour de congé.

Les étudiants sont également tenus d'assister aux Séminaires. Toute absence entrainera la non validation du séminaire.

C2. SYNTHÈSE DES ABSENCES AUTORISÉES

UNITÉS MODULAIRES D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE D' ABSENCES MAXIMUM	
	1 ^{ER} QUADRIMESTRE	2 ^{EM} QUADRIMESTRE
2 – DE LA CONCEPTION A LA NAISSANCE	2	-----
6 – DOULEUR – SOINS PALLIATIFS - ACCOMPAGNEMENT	-----	1
13 – MODULE PLURIDISCIPLINAIRE	5	5
14 – STRATEGIE DES EXAMENS DE LABO. ET RADIOLOGIE	2	2
15 – SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT	2	2
LECTURE CRITIQUE D' ANALYSE D' ARTICLES	-----	2

Une commission se réunit à la fin de chaque semestre concernant le quota des absences. Sa délibération est souveraine.

En cas de dépassement du quota d'absences tolérées par UME et par semestre, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter à l'examen de la demi-session concernée (Février et/ou Juin) et aura zéro à l'épreuve.

S'il a été procédé à un double émargement pour contrôler la présence de l'étudiant à l'enseignement d'un item, l'absence de l'étudiant à l'un des deux émargements peut justifier de la non autorisation à passer l'épreuve du module concernant cet item. L'étudiant aura alors zéro à l'épreuve.

Toute tentative de fraude attestée par l'enseignant entrainera automatiquement la non-autorisation de l'étudiant concerné à passer l'examen pour le/les modules concernés et aura zéro à l'épreuve.

D. ORGANISATION DES EPREUVES

⇒ DEUX SESSIONS SONT ORGANISEES POUR LE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

→ 1^{ERE} SESSION : examens en janvier ou février et mai ou juin, comprenant à chaque fois une épreuve écrite et une épreuve orale plus une épreuve clinique au deuxième semestre

→ 2^{EME} SESSION : Septembre comprenant une épreuve écrite, une épreuve orale, et une épreuve clinique pour les UME et les épreuves non validés au cours de la première session.

⇒ Les dates des deux sessions des épreuves sont fixées chaque année par arrêté du Doyen. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles.

⇒ La 1^{ère} session est une et indivisible : pour chaque module, la note obtenue à la 1^{ère} session correspond à la moyenne des deux notes obtenues lors des épreuves écrites de Février et Juin, à l'exception de l'UME 6, de l'UME 2, de l'UME 19 et de l'épreuve d'Analyse d' Articles qui ne font l'objet que d'une seule note.

⇒ Les modalités de contrôle des connaissances de la deuxième session seront identiques à celles de la première session.

D1. LES EPREUVES ECRITES :

⇒ **pour la 1^{ère} partie de la 1^{ère} session**, elles incluent des QCM ou des QROC, qui portent uniquement sur les enseignements du 1^{er} semestre (UME 2, 1^{ère} partie de UME 13, UME 14, UME 15)

⇒ **pour la 2^{ème} partie de la 1^{ère} session**, elles incluent des QCM ou des QROC qui portent sur l'ensemble des enseignements du 2^{ème} semestre (UME 19, 2^{ème} partie de UME 14 et 15, LCA, UME 6 et 1^{ère} et 2^{ème} partie de UME 13), et sur l'UE libre à laquelle l'étudiant est inscrit.

Ces épreuves écrites portent sur l'ensemble des enseignements (1^{er} et 2^{ème} semestres) pour la 2^{ème} session en septembre.

A la fin du 1^{er} semestre un indicateur de niveau de notation par unité modulaire d'enseignement de l'étudiant sera communiqué, allant de A (correspondant à une note par UME entre 16 et 20/20) à E (correspondant à une note par UME entre 0 et 4/20) selon la moyenne obtenue par l'étudiant à la première

session des examens, pour chaque UME. Cet indicateur sera également utilisé selon les mêmes modalités pour communiquer les notes obtenues aux épreuves orales.

D2. L'ÉPREUVE ORALE porte sur les enseignements du 1^{er} semestre pour 1^{ère} partie de la 1^{ère} session en Février (UME 2, 1^{ère} partie de UME 13, UME 14, UME 15) et sur l'ensemble des enseignements du 1^{er} et du 2^{ème} semestres pour la 2^{ème} partie de la 1^{ère} session en Juin ainsi que pour la 2^{ème} session en septembre. Elle portera sur une question tirée au sort devant un jury de deux membres comportant au moins un Professeur des Universités - Praticien Hospitalier. L'objet de cette épreuve orale est l'analyse des comportements de l'étudiant en face d'une situation donnée.

La composition des jurys ne sera pas communiquée à l'avance.

→ Un représentant des différents jurys de l'épreuve orale sera désigné par le Doyen de la Faculté et participera à la délibération du JURY d'admission dans l'année supérieure.

Les dates des deux sessions sont fixées chaque année par Arrêté du Doyen. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles.

D3. L'ÉPREUVE CLINIQUE se déroule dans un service hospitalier différent de celui dans lequel l'étudiant effectue son stage au moment de l'épreuve. Sa durée est de 30 minutes n'incluant pas le temps imparti par la rédaction de la copie.

Le jury de cette épreuve clinique comprend un Professeur assisté de deux Assesseurs. L'étudiant doit, à l'issue de l'examen du malade, rédiger une copie qui sera lue devant ce jury et transmise au service de la Scolarité de la Faculté.

La note prend en compte : la valeur de l'interrogatoire, la valeur de l'examen clinique, la pertinence des diagnostics discutés. La rédaction de la copie effectuée sur feuille réglementaire qui sera transmise au service de la scolarité.

La note sera communiquée à l'étudiant à la fin de l'épreuve clinique par le jury.

Un Bonus Sport égal à un maximum de 4 points peut être accordé par le Professeur responsable de l'Education Physique et Sportive. La note qui pourrait être attribuée serait ajoutée au total des points obtenus par le candidat, mais ne pourrait en aucun cas être additionnée à une note éliminatoire.

SYNTHESE DE L'ORGANISATION DES EPREUVES : Première session

UNITE MODULAIRES D'ENSEIGNEMENT		NOTE		1 ^{ER} SEMESTRE		2 ^{EME} SEMESTRE	
		MAX	ELIM	MODAL. CONTR.	DUREE EPREUV.	MODAL. CONTR.	DUREE EPREUV.
UME 2 1E SEM	DE LA CONCEPTION A LA NAISSANCE	20	<8	QCM/QROC	30 MIN	----	----
UME 6 2È SEM	DOULEUR, SOINS PALLIATIFS ACCOMPAGNEMENT	20	<8	----	----	QCM/QROC	30 MIN.
UME 13 ANNUEL	PLURIDISCIPLINAIRE	60	<24	QCM/QROC	1 H	QCM/QROC	1 H.
UME 14 ANNUEL	STRATEGIE DES EXAMENS DE LABORATOIRE ET RADIOLOGIE	20	<8	QCM/QROC	30 M	QCM/QROC	30 M
UME 15 ANNUEL	SANTE DE LA MERE ET DE L' ENFANT	40	<16	QCM/QROC	30 MIN.	QCM/QROC	30 MIN.
UME 19 2 ^E SEM	ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE « SANTE ET SOCIAL »	20	<8	----	----	QCM/QROC	30 MIN
LECTURE CRITIQUE D' ANALYSE D' ARTICLES – 2 ^E SEM		40	<16	----		1 ARTICLE QCM/QROC	1H30
UNTES MODULAIRES D'ENSEIGNEMENT LIBRE- 2 ^E SEMESTRE – (1 et 2)		20	<8	----		QCM/QROC	30 MIN
ORAL 1ERE ET 2 PARTIE		40	<12	ORAL		ORAL	
EPREUVE CLINIQUE		20	<10			EPREUVE CLINIQUE	
TOTAL		300 POINTS					

SYNTHESE DE L'ORGANISATION DES EPREUVES : Deuxième session

Les modalités de contrôle des connaissances de la deuxième session seront identiques à celles de la première session

UNITES MODULAIRES D'ENSEIGNEMENT		NOTE		2EME SESSION
		MAXIMUM	ELIMINA TOIRE	MODALITES DE CONTROLE
UME 2 1 ^E SEM	DE LA CONCEPTION A LA NAISSANCE	20	< 8	QCM /QROC
UME 6 2 ^E SEM	DOULEUR - SOINS PALLIATIFS ACCOMPAGNEMENT	20	< 8	QCM /QROC
UME 13 ANNUEL	PLURIDISCIPLINAIRE	60	< 24	QCM /QROC
UME 14 ANNUEL	STRATEGIE DES EXAMENS DE LABORATOIRE ET RADIOLOGIE	20	< 8	QCM/QROC
UME 15 ANNUEL	SANTE DE LA MERE ET DE L' ENFANT	40	< 16	QCM/QROC
UME 19 2EME SEM	ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE « SANTE ET SOCIAL »	20	< 8	QCM/QROC
UNITES MODULAIRES D'ENSEIGNEMENT LIBRE- 2^E SEMESTRE – (1 et 2)		20	< 8	QCM/QROC
ORAL		40	< 12	Oral
EPREUVE CLINIQUE		20	< 10	
LECTURE CRITIQUE D' ANALYSE D' ARTICLES		40	< 16	1 Article QCM/QROC
TOTAL		300 POINTS		

E. ADMISSION**E1. PREMIERE SESSION**

Pour être déclarés admis à la 1^{ère} session, les candidats doivent avoir obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne générale sans toutefois avoir eu de note éliminatoire aux épreuves écrites et/ou orale.

E2. DEUXIEME SESSION

Les candidats ajournés à la 1^{ère} session, du fait d'une moyenne générale insuffisante, devront présenter à la 2^{ème} session toutes les épreuves (écrites et/ou orale) pour lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne à la 1^{ère} session.

Les candidats ajournés à la 1^{ère} session, du fait d'une moyenne générale suffisante mais ayant obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires devront présenter à la 2^{ème} session toutes les épreuves (écrites et/ou orale) pour lesquelles ils ont obtenu une note éliminatoire à la 1^{ère} session.

Les conditions d'admission à la deuxième session sont identiques à celles qui ont été arrêtées pour la première session.

F. JURY

Le Jury désigné par le Doyen de la Faculté est composé des enseignants responsables des modules afférents à l'année d'étude. En cas d'empêchement majeur de l'un d'entre eux, le jour de la délibération, il devra se faire représenter par un enseignant titulaire qui a participé à l'enseignement du module. La présidence sera assurée par le Doyen de la Faculté ou son représentant. Le Jury a seul pouvoir lors de la délibération générale d'arrêter définitivement les notes attribuées aux épreuves.

G. RESULTATS

Les étudiants disposent d'un délai de 8 Jours après l'affichage des résultats pour demander accès à leur copie. Cette communication n'est pas de nature à entraîner, en cas de contestation de la note, sauf erreur matérielle, la remise en cause ni de celle-ci ni du résultat final de l'examen.

Passé ce délai toute demande sera rejetée (Conseil de Faculté du 11/12/1986).

EN CONSEQUENCE, IL NE SERA PROCEDE EN AUCUN CAS A UNE NOUVELLE APPRECIATION DE LA COPIE APRES DELIBERATION DU JURY. LES DECISIONS DE CE DERNIER SONT IRREVOCABLES.

POUR ETRE DECLARES DEFINITIVEMENT ADMIS DANS L'ANNEE D'ETUDES SUPERIEURE, LES CANDIDATS DOIVENT AVOIR SATISFAIT AUX EPREUVES THEORIQUES ET AVOIR VALIDE TOUS LES STAGES HOSPITALIERS.

En cas de redoublement de cette année d'études, que ce soit pour non-validation des stages ou pour non-admission aux enseignements théoriques, l'étudiant non admis dans l'année d'études supérieure, doit se présenter à nouveau à toutes les épreuves théoriques **et accomplir à nouveau un stage afférent à l'année redoublée**. Ce stage de 4 mois est rémunéré. A ce stage s'ajoute, dans la limite de douze mois incluant les congés annuels, le(s) stage(s) hospitalier(s) dont la validation n'a pas été obtenue.

H. STAGES HOSPITALIERS

⇒ Le choix des stages hospitaliers prévus par la réglementation en vigueur, soit cinq stages rémunérés, sera organisé selon les modalités suivantes :

Lors du 1^{er} choix organisé en ex DCEM2, le nom d'un étudiant sera tiré au sort publiquement à l'aide d'un logiciel informatique.

Entre le DFASM 1 et le DCEM4, 12 choix de stages sont organisés (1choix = 1 stage). A l'issue de la première liste d'appel établie lors du premier choix de DFASM 1, il sera procédé à un décalage d'un sixième de la promotion au 4^{ème} choix (4^{ème} stage DFASM 1), 6^{ème} (1^{er} stage DFASM 2), 9^{ème} (4^{ème} stage DFASM 2), 11^{ème} (1^{er} stage DCEM4) et 12^{ème} choix (2^{ème} et 3^{ème} stages DCEM4).

⇒ Pour pouvoir effectuer chaque choix de stages hospitalier les étudiants devront avoir évalué leurs stages hospitaliers antérieurs selon modalités et procédure via l'application GSM (Gestion des Stages Médecine).

⇒ Ce choix se fera selon un système de "filières" qui impose les spécialités réservées à cette année d'études avec notamment l'introduction d'un stage chez le médecin généraliste.

Cinq filières sont retenues :

- Médecine de Spécialités I
- Médecine de Spécialités II ou Médecine Générale
- Pédiatrie ou Médecine de Spécialités III
- Chirurgie I
- Gynécologie ou Chirurgie II

Aucun changement d'affectation ne sera autorisé après le choix

⇒ **La note affectée au stage comprendra :**

1. l'assiduité, le comportement et la participation de l'étudiant notés **sur 10**

2. la validation des objectifs du stage notée **sur 10**

3. la note attribuée à l'épreuve clinique, qui correspond à une épreuve de mise en situation organisée à la fin de chaque stage, notée **sur 20**. L'examen clinique est organisé devant un jury comportant au moins un Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, dans le service où le stage est effectué. La durée de cette épreuve est de 30 minutes n'incluant pas le temps imparti à la rédaction de la copie. La note prend en compte :

- la valeur de l'interrogatoire
- la valeur de l'examen clinique
- la rédaction de la copie effectuée sur feuille réglementaire qui sera transmise au service de la scolarité.
- dans cette année d'études la priorité doit être accordée à la démarche diagnostique.

4. la rédaction et la présentation par l'étudiant d'un exposé préparé par petits groupes noté **sur 10**. Un exemplaire de cet exposé sera déposé au service de la scolarité.

⇒ **La validation de la totalité des stages conditionne le passage dans l'année supérieure.** Un stage est considéré comme validé si la note obtenue est supérieure ou égale à 25 sur 50. La note de stage ne sera pas prise en compte pour la validation des enseignements théoriques.

⇒ Tout étudiant devra justifier d'au moins 25 gardes effectuées au cours du DFASM (Arrêté du 17 juin 2013).

CARNET DE STAGE : L'étudiant est chargé de la mise à jour du carnet de stage qui lui a été remis en L2 et qui le suivra tout au long de sa scolarité. A la fin de chaque stage, l'étudiant doit obligatoirement présenter son carnet de stage au Chef de Service afin d'authentifier sa validation.

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE

MODALITES DE CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

Vu l'Arrêté du 16 Décembre 1966 relatif au programme d'enseignement et modalités des examens en vue du Certificat de Capacité d'Orthoptie,

Vu l'arrêté du 17 mars 1999 modifiant l'arrêté du 16 Décembre 1966 modifié relatif aux programmes d'enseignements et modalités des examens du certificat de capacité d'orthoptie.

Les propositions suivantes ont été adoptées par le Conseil de la Faculté dans sa séance du 26 juin 2014 et dans sa séance du 25 septembre 2014.

A. EXAMEN D'ADMISSION

Un examen d'admission à la formation d'orthoptiste est organisé annuellement par la Faculté avant le 15 octobre de l'année universitaire (arrêté du 17 mars 1999).

Cet examen comporte des épreuves écrites anonymes et une épreuve orale.

Les épreuves écrites (Questionnaires à Choix Multiples) portent sur :

⇒ les sciences de la vie	Durée : 2 H.	Coefficient 1
⇒ la physique	Durée : 2 H.	Coefficient 1

Les sujets sont conçus sur la base des programmes enseignés dans les classes de terminale de lycée, section scientifique, enseignement d'optique de 1^{ère} S inclus.

L'épreuve orale d'admission consiste en une évaluation des connaissances générales des candidats ainsi que de leurs aptitudes psychophysiques (coefficient 2).

Seuls les candidats reçus à cet examen sont autorisés à entreprendre les études en vue du certificat de capacité d'orthoptie.

Le jury est constitué par les enseignants responsables de la formation accompagnés d'un(e) orthoptiste et d'un(e) psychologue titulaire.

TOUT CANDIDAT AYANT ECHOUÉ DEUX FOIS A CET EXAMEN NE PEUT ÊTRE ADMIS A S'Y PRÉSENTER A NOUVEAU.

B. LES ETUDES

Les études en vue du certificat de capacité d'orthoptie ONT UNE DUREE DE TROIS ANS. Aucune dispense de scolarité ne peut être accordée.

Chaque année d'étude comporte :

- ⇒ Un enseignement théorique.
- ⇒ Des stages hospitaliers (dans un service d'ophtalmologie du CHU) ou en dehors du CHU en 2^{ème} et 3^{ème} années (uniquement si les besoins hospitaliers du CHU sont pourvus et les

conditions de proposition de lieu de stage extérieur sont satisfaites. Dans le cas contraire, un stage hospitalier complémentaire sera proposé).

La présence aux enseignements et aux stages est obligatoire. La direction de l'enseignement est assurée par le professeur d'ophtalmologie responsable universitaire de la formation.

C. SESSIONS D'EXAMENS

L'enseignement est sanctionné par des examens de première, deuxième et troisième année d'études. La vérification des aptitudes et des connaissances donne lieu à deux sessions par an dont les modalités sont identiques. Les dates de deux sessions sont fixées chaque année par le Conseil de la Faculté. Les épreuves portent sur les enseignements dispensés au cours de l'année universitaire. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles. Pour les enseignements dont le contrôle des connaissances comporte un rapport de stage, la note de ce dernier sera conservée pour la 2ème session.

- ⇒ 1ère session à la fin des enseignements (Janvier/février et juin)
- ⇒ 2ème session en septembre pour les modules non validés lors de la première session.

L'enseignement est organisé en modules constitués d'unités d'enseignement. Chaque unité d'enseignement est acquise à la 1ère session si la note obtenue est égale ou supérieure à 10/20. Dans le cas contraire, l'étudiant doit repasser à la deuxième session la totalité des parties composant l'unité d'enseignement. Il perd alors le bénéfice des notes obtenues à la première session. L'admission dans l'année d'études supérieure nécessite la validation de toutes les unités d'enseignement.

Les étudiants doivent obligatoirement se présenter à la totalité des épreuves.

D. JURY

Le jury de l'examen est présidé par le Doyen de la Faculté de Médecine de Marseille. Le jury est constitué par les enseignants responsables de la formation accompagnés d'un(e) orthoptiste titulaire.

Le jury a seul pouvoir lors de la délibération générale d'arrêter définitivement les notes attribuées aux épreuves. Les copies pourront, dans un délai de huit jours, après le premier jour d'affichage des résultats, être communiquées aux étudiants. Cette communication n'est pas de nature à entraîner, en cas de contestation de la note la remise en cause ni de celle-ci ni du résultat final de l'examen. Passé ce délai toute demande sera rejetée (Conseil de Faculté du 11/12/1986)

EN CONSEQUENCE, IL NE SERA PROCÉDÉ EN AUCUN CAS A UNE NOUVELLE APPRECIATION DE LA COPIE APRES DELIBERATION DU JURY ; les décisions de ce dernier sont irrévocables.

PREMIERE ANNEE D' ETUDES

I - ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

- Enseignements et Epreuves du 1^{er} semestre (nouveau programme)

Numéro UE	Intitulé de l'UE	Volume Horaire	ECTS	Note	Nature et durée épreuve
1	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie, et anatomie	80	8	100	QR / QCM 1 H
2	Optique géométrique; Optique physiologique (UE mutualisée avec St Jérôme)	130	10	20	Contrôle continu
3	Réfraction, vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies	40 CM + 20 TP	2	40	QR / QCM 1 H30
7	Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision	21	1	20	QR / QCM 1 H
8	Physiologie et physiopathologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire	36	2	40	QR / QCM 1 H
16	Pathologies ophtalmologiques et générales	54	3	40	QR / QCM 1 H
18	Psychologie, Psychopathologie, Neurophysiologie	49	2	40	QR / QCM 2 H
6	Anglais	18	1	20	QR / QCM 1H + Oral 15' + Contrôle continu
	Stage d'observation	30	1		Validation

- Enseignements et épreuves du 2^{ème} semestre (nouveau programme)

Numéro UE	Intitulé de l'UE	Volume Horaire	ECTS	Note	Nature et durée épreuve
7	Anatomie tête et cou, Croissance et développement morpho facial	30	4	60	QR / QCM 30'
10	Explorations fonctionnelles et pathologies	24	2	20	QR / QCM 1 H
11	Bilan orthoptique	24	2	20	QR / QCM 1 H
4	Physiologie du système visuel, physiologie neurosensorielle	24	2	20	QR / QCM 1 H
12	Santé, société, humanité	64	9	60	QR / QCM 1 H
14	Pathologies et prise en charge sensorimotrices	22	2	20	QR / QCM 1 H
19	Initiation à la connaissance du médicament	30	5	40	QR / QCM 30'
	Stages	105	4		Validation

II- ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les étudiants bénéficient d'un enseignement pratique sous forme de stages hospitaliers au cours desquels l'étudiant est familiarisé d'une part avec les différentes techniques d'exams paracliniques et d'autre part avec les techniques de pratique orthoptique proprement dites.

Les stages sont obligatoires et comportent 5 demi-journées par semaine. Ils se déroulent en milieu hospitalier universitaire. La durée d'une demi-journée de stage est fixée à 3h30. Ils sont accomplis dans les services et consultations des hôpitaux du Centre Hospitalier Universitaire. Les stages sont effectués sous la responsabilité d'un orthoptiste maître de stage, dûment habilité par le responsable de l'école. Chaque stage fait l'objet d'une validation attribuée par l'orthoptiste maître de stage. Le carnet de stage devra être remis à la scolarité avant la fin des examens de fin

d'année. La validation de ces stages est prononcée par le Directeur de l'U.F.R. sur proposition du Professeur responsable de la formation.

III- EXAMEN DE FIN DE PREMIERE ANNEE

L'examen porte sur l'ensemble du programme enseigné durant l'année et comporte :

- ⇒ **Des épreuves écrites anonymes** pour chaque UE sur 560 points au total
- ⇒ **Une épreuve orale (sur les pathologies oculomotrices)** sur 280 points
- ⇒ **Les validations des stages hospitaliers**

« L'EXAMEN PORTE SUR L'ENSEMBLE DU PROGRAMME ENSEIGNE DURANT L'ANNEE ET COMPORTE DES EPREUVES ECRITES ANONYMES POUR CHAQUE UE. POUR ETRE AUTORISES A PRESENTER LES EPREUVES ORALES, LES CANDIDATS DOIVENT AVOIR OBTENU UNE NOTE EGALE OU SUPERIEURE A 10 SUR 20 A CHACUNE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT ET VALIDE L'ENSEMBLE DES STAGES »

IV - ADMISSION

Pour être admis à s'inscrire en **DEUXIEME ANNEE**, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à chacune des unités d'enseignement à la première ou deuxième session et avoir validé l'ensemble des stages pratiques de cette année d'études.

DEUXIEME ANNEE D' ETUDES

I - ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

- Enseignements et Epreuves du 1^{er} semestre (ancien programme)

UE	24	Matières	Vol. Horaire	Type Durée Epreuve	ECTS	Noté sur
UE1		Optique				
	28	TP Réfraction	12	Epreuve pratique	4	40
UE3	25	Vision et oculomotricité				
		Approfondissement de la pratique orthoptique	27	QR / QCM 1H	5	50
	10	Physiopathologie de la vision et l'oculomotricité 3	9	QR / QCM 1H	1	50
UE4		Système visuel: organisation, pathologies et méthodes d'études				
	300	Pathologies / Techniques chirurgicales 3	18	QR / QCM 1H	5	40
UE5		Troubles de la vision et prise en charge				
	CONT	Contactologie	12	QR / QCM 1H	4	40
UE6		Système de santé et méthodologie				
	ANG	Anglais médical	18	QR / QCM 1H + Oral 15' + Contrôle continu	4	20
	STATS	Statistiques	10	QCM /30 mn	1	
UE7		Stages cliniques				
	STAGE	Stages Hospitaliers / Stage Extra-CHU	300		6	Validation

- Enseignements et Epreuves du 2ème semestre (ancien programme)

UE	Code	Matières	Vol. Horaire	Type Durée Epreuve	ECTS	Noté sur
UE2		Troubles de la vision et prise en charge				
	EF	Explorations fonctionnelles et imagerie	24	QR / QCM 1H	7	40
UE3		Vision et oculomotricité				
	POS	Pratique orthoptique en strabologie	28	QR / QCM 1H	8	50
	PVO4	Physiopathologie de la vision et l'oculomotricité 4	25	QR / QCM 1H	7	50
UE6		Système de santé et méthodologie				
	INF	Informatique	8	Ecrite 1H	2	20
UE7		Stages cliniques				
	STAGE	Stages Hospitaliers / Stage Extra-CHU	300		6	Validation

II- ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les étudiants bénéficient d'un enseignement pratique sous forme de stages hospitaliers au cours desquels l'étudiant est familiarisé d'une part avec les différentes techniques d'exams paracliniques et d'autre part avec les techniques de pratique orthoptique proprement dites.

Les stages sont obligatoires et comportent 5 demi-journées par semaine. Ils se déroulent en milieu hospitalier ou en libéral. La durée d'une demi-journée de stage est fixée à 3h30. Ils sont accomplis dans les services et consultations des hôpitaux du Centre Hospitalier Universitaire, chez les praticiens exerçant la profession d'orthoptiste dans le cadre de l'exercice libéral conventionné ou d'un exercice salarié au sein d'un cabinet d'ophtalmologie. Les stages sont effectués sous la responsabilité d'un orthoptiste maître de stage, dûment habilité par le responsable de l'école. Chaque stage fait l'objet d'une validation attribuée par l'orthoptiste maître de stage. La validation des stages intervient lorsque l'étudiant a obtenu une validation à chacun des stages de l'année en cours. Le carnet de stage devra être remis à la scolarité avant la fin des examens de fin d'année. La validation de ces stages est prononcée par le Directeur de l'U.F.R. sur proposition du Professeur responsable de la formation.

Au début de l'année, les lieux de stage principal sont présentés aux étudiants qui choisissent chacun des postes proposés par ordre de mérite en fonction du classement établi à partir des points obtenus à l'issue de l'année précédente. Le rapport de stage pour la période éventuellement

effectuée en dehors du CHU sera présenté aux enseignants responsables de l'école d'orthoptie. Ce rapport de stage sera accepté ou refusé. Dans ce dernier cas, l'étudiant devra présenter à nouveau son rapport de stage avant la date de l'examen terminal pour être autorisé à composer. Le sujet de ce rapport concernera une mise au point sur une pathologie ou une technique d'exploration fonctionnelle et comportera une étude de cas.

III - EXAMEN DE FIN DE DEUXIEME ANNEE

L'examen porte sur l'ensemble du programme enseigné durant l'année et comporte :

- ⇒ **Des épreuves écrites anonymes** pour chaque UE sur 400 points au total
- ⇒ **Une épreuve orale (sur les pathologies oculomotrices)** sur 200 points
- ⇒ **Les validations des stages hospitaliers**

« L'EXAMEN PORTE SUR L'ENSEMBLE DU PROGRAMME ENSEIGNE DURANT L'ANNEE ET COMPORTE DES EPREUVES ECRITES ANONYMES POUR CHAQUE UE. POUR ETRE AUTORISES A PRESENTER LES EPREUVES ORALES, LES CANDIDATS DOIVENT AVOIR OBTENU UNE NOTE MOYENNE AU MOINS EGALE A 10 SUR 20 A L'ENSEMBLE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT ET VALIDE L'ENSEMBLE DES STAGES »

IV - ADMISSION

Pour être admis à s'inscrire en **TROISIEME ANNEE**, les candidats doivent avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à chacune des unités d'enseignement à la première ou deuxième session et avoir validé l'ensemble des stages pratiques de cette année d'études.

TROISIEME ANNEE D' ETUDES

I - ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

- Enseignements et Epreuves du 1^{ème} semestre (ancien programme)

UE	Code	Matières	Responsable	Vol. Horaire	Type Durée Epreuve	ECTS	Noté sur
UE2		Troubles de la vision et prise en charge					
	UE2	Basse vision 1	L. Lecomte	30	QR / QCM 1H	7	20
UE3		Vision et oculomotricité					
	UE3.1	Physiopathologie de la vision et l'oculomotricité 5	D. Denis	12	QR / QCM 1H	2	40
	UE3.2	Neuro-ophtalmologie	V. Donnadieu	30	QR / QCM 1H30	7	40
UE6		Système de santé et méthodologie					
	UE6	Anglais médical	C. Branderburger	18	QR / QCM 1H + Oral 15' + Contrôle continu	2	20
UE7		Stages cliniques					
	STAGE	Stages Hospitaliers / Stage Extra-CHU	D. Lenzini	300		6	Validation

- Enseignements et Epreuves du 2ème semestre (ancien programme)

UE	Code	Matières	Responsable	Vol.	Type	ECTS	Noté sur
				Horaire	Durée Epreuve		
UE2		Troubles de la vision et prise en charge					
	BV2	Basse vision 2	M. Ordines	12	QR / QCM 1H	3	20
	CONT	Contactologie	F. Jourdan	12	QR / QCM 1H	3	20
UE7		Orthoptie clinique					
	OPG	Orthoptie et pathologies générales	D. Lenzini	6	QR	6	40
	CCO	Cas cliniques orthoptie	D. Lenzini L. Trinquet	15	Epreuve pratique + QR	8	80
	GEN	Génétique et ophtalmologie	P. Wary	24	QR / QCM 1H	10	40
UE7		Stages cliniques					
	STAGE	Stages Hospitaliers / Stage Extra-CHU	D. Lenzini	300		6	Validation

II- ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les étudiants bénéficient d'un enseignement pratique sous forme de stages hospitaliers au cours desquels l'étudiant est familiarisé d'une part avec les différentes techniques d'exams paracliniques et d'autre part avec les techniques de pratique orthoptique proprement dites.

Les stages sont obligatoires et comportent 5 demi-journées par semaine. Ils se déroulent en milieu hospitalier ou en libéral. La durée d'une demi-journée de stage est fixée à 3h30.

Ils sont accomplis dans les services et consultations des hôpitaux du Centre Hospitalier Universitaire, chez les praticiens exerçant la profession d'orthoptiste dans le cadre de l'exercice libéral conventionné ou d'un exercice salarié au sein d'un cabinet d'ophtalmologie. Les stages sont effectués sous la responsabilité d'un orthoptiste maître de stage, dûment habilité par le responsable de l'école. Au début de l'année, les lieux de stage principal sont présentés aux étudiants qui choisissent chacun des postes proposés par ordre de mérite en fonction du classement établi à partir de la moyenne des points obtenus à l'issue de l'année précédente.

La validation des stages intervient lorsque l'étudiant a obtenu une validation de chacun des stages de l'année en cours. Le carnet de stage devra être remis à la scolarité avant la fin des examens de fin d'année. La validation de ces stages est prononcée par le Directeur de l'U.F.R. sur proposition du Professeur responsable de la formation.

Le rapport de stage pour la période éventuellement effectuée en dehors du CHU sera présenté aux enseignants responsables de l'école d'orthoptie. Ce rapport de stage sera accepté ou refusé. Dans ce dernier cas, l'étudiant devra présenter à nouveau son rapport de stage avant la date de l'examen terminal pour être autorisé à composer. Le sujet de ce rapport concernera une mise au point sur une pathologie ou une technique d'exploration fonctionnelle et comportera une étude de cas.

III - MEMOIRE

Les étudiants doivent soutenir au cours des examens de fin d'année, un mémoire dont le sujet leur aura été confié dès le début de la 2^{ème} année d'études. Le jury de soutenance est constitué par les enseignants responsables de la formation accompagnés d'une orthoptiste titulaire.

IV - EXAMEN DE FIN DE TROISIEME ANNEE

L'EXAMEN DE FIN DE TROISIEME ANNEE D'ETUDES PORTE SUR L'ENSEIGNEMENT DISPENSE AU COURS DES TROIS ANNEES D'ETUDES ET COMPORTE :

- ⇒ **Des épreuves écrites anonymes pour chaque UE** sur 320 points
- ⇒ **Exposé après examen d'un patient atteint d'un trouble relevant d'un traitement orthoptique ou démonstration d'un appareil d'examen ou de traitement orthoptique (UE7 Cas cliniques d'orthoptie)** sur 80 points
- ⇒ **Les validations des stages hospitaliers**

POUR ETRE AUTORISES A PRESENTER LES EPREUVES ORALES, LES CANDIDATS DOIVENT AVOIR OBTENU UNE NOTE MOYENNE AU MOINS EGALE A 10 SUR 20 A L'ENSEMBLE DES EPREUVES ECRITES, A L'EPREUVE PRATIQUE ET A LA NOTE DE STAGE »

- ⇒ **Une épreuve orale (sur les pathologies oculomotrices)** sur 100 points
- ⇒ **Soutenance du mémoire de fin d'étude** sur 200 points

V - ADMISSION

Pour être déclarés admis à l'examen de fin d'études, les candidats doivent obtenir la moitié du maximum des points à l'ensemble des épreuves : écrites, pratique et chacune des épreuves orales ainsi que la validation des stages hospitaliers afférents à cette année d'études.

Les Diplômes ne seront pas délivrés aux étudiants s'ils ne sont pas en règle avec la bibliothèque (2 copies du mémoire de fin d'études devront être déposées).

Université D'Aix-Marseille

CHARTRE DES BONUS

Cadrage des activités pouvant donner lieu à bonification

Document proposé à la CFVU du 9 octobre 2014

La présente Charte a pour objet de décrire les principes permettant de reconnaître une activité ouvrant droit à bonification dans les domaines de la culture, du sport, de l'approfondissement des savoirs et de l'engagement social, et/ou institutionnel de l'étudiant.

Article 1^{er} – Définition

Le BONUS CULTURE AMU est une bonification pédagogique proposée à chaque semestre des formations de licence et de première année de Master. Le bonus valorise la participation des étudiants d'AMU à des activités culturelles organisées directement par l'établissement ou déléguées à des associations ou organismes reconnus par l'établissement.

Le BONUS SPORT AMU est une bonification pédagogique proposée à chaque semestre des formations de licence et de première année de Master. Le bonus valorise l'investissement des étudiants dans la pratique régulière d'une activité sportive coordonnée par l'université que ce soit grâce à une pratique hebdomadaire encadrée par le SUAPS ou au moyen d'une pratique compétitive (individuelle ou collective) au sein de l'établissement, de l'académie ou au niveau national.

Le BONUS APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES AMU est une bonification pédagogique proposée à chaque semestre des formations de licence et de première année de Master. Le bonus valorise le travail de l'étudiant qui a suivi et validé des enseignements supplémentaires n'entrant pas en compte dans la validation du (ou des) cursus auxquels il s'est inscrit (enseignements affichés en général dans la rubrique complément de cursus dans l'ADD et non dans la maquette d'enseignement de son cursus).

Le BONUS ENGAGEMENT AMU est une bonification pédagogique proposée à chaque semestre des formations de licence et de première année de Master. Le bonus valorise la participation des étudiants d'AMU à des activités d'accompagnement, de tutorat, de parrainage, ou à un projet associatif destiné aux étudiants d'AMU portés par des associations ou organismes reconnus par l'établissement. Il permet également de valoriser la participation à la vie institutionnelle de l'établissement des étudiants élus aux différentes instances politiques de l'université (conseils centraux, conseil de composante, de département...).

Les activités doivent respecter l'ensemble des principes propres aux bonifications d'AMU présentés ci-après.

Article 2 – Modalités de contrôle des connaissances applicables aux bonus.

Deux notes de différents bonus peuvent s'agréger pour un même semestre dans la limite de +0,5 point sur la moyenne du semestre.

La note de bonus est conservable d'une session à l'autre au sein d'une même année mais n'est pas capitalisable en cas de redoublement.

Aucune bonification n'est possible en M2.

Lorsque qu'une activité culturelle, sportive, éducative ou associative correspond au contenu pédagogique d'enseignements obligatoires de la formation, elle ne peut donner lieu à bonification.

Extrait du texte de cadrage des MCC de niveau 1 (établissement) :

« 4.C)a) En licence et en master 1

La pratique d'une ou de deux activités facultatives donnant lieu à un bonus semestriel est possible : ce choix sera exprimé par l'étudiant à l'occasion de son inscription pédagogique semestrielle.

[...]

La bonification ainsi obtenue se traduit par une majoration de la moyenne des UE du semestre, dans le respect d'un plafond fixé à 0,5 point d'augmentation, quel que soit le nombre d'activités effectivement suivies par l'étudiant.

Un bonus pris en compte en session 1 le sera également en session 2. En revanche, dans le cas où un étudiant ajourné doit repasser son semestre l'année suivante, il ne conservera pas le bénéfice des points de bonus obtenus.

Un bonus semestriel ne peut être pris en compte si l'activité bonifiée est identique au contenu d'un enseignement obligatoire ou optionnel présent dans le semestre (exemple : il n'est pas possible de faire valoir un bonus sport s'il existe une UE sport intégrée au cursus même).

4.C)b) En master 2

Aucune activité ne peut donner lieu à bonification en master 2. »

Article 3 – Liens entre les activités donnant lieu à bonification et l'établissement

Conformément aux définitions données dans l'article 1 de la présente charte, les BONUS AMU concernent une activité organisée directement par l'établissement ou dont la mise œuvre a été déléguée à une association ou un organisme reconnu par l'établissement dans le cadre du bonus.

Article 4 – Gratuité des activités donnant lieu à bonification

Les activités bonifiées par AMU doivent demeurer gratuites pour ses étudiants.

Article 5 – Non financement des activités donnant lieu à bonification dans le cadre du FSDIE.

Dans le même esprit que pour le point précédent (rupture d'égalité de traitement des étudiants), aucune des activités donnant lieu à bonification ne peut être financée par le Fonds Social de Développement des Initiatives Etudiantes.

Article 6 – Bonification et charge de travail associée

Les activités donnant lieu à bonification sont avant tout des activités « socialement » valorisantes pour l'étudiant. La charge de travail demandée à l'étudiant engagé dans une activité bonifiée doit être proportionnelle à la valorisation dans la moyenne du semestre et comparable à l'ensemble des activités bonifiées.

Article 7 – Evaluation pédagogique

L'évaluation pédagogique des activités donnant lieu à bonification doit permettre de prendre en compte le niveau d'investissement (d'engagement) de l'étudiant inscrit au bonus. Ainsi l'évaluation pédagogique doit proposer une gradation tenant compte des différents degrés d'investissement de l'étudiant. La notation de l'activité doit proposer une gradation dans la limite de +0,5 point à ajouter à la moyenne du semestre. Cette gradation doit proposer au moins 2 niveaux et ne peut en excéder 3.

Un étudiant ne peut présenter deux fois la même production écrite dans le cadre de l'évaluation d'un bonus. Les Modalités de Contrôle des Connaissances des activités donnant lieu à bonification ne peuvent se limiter à la production d'un rapport d'activité, d'une monographie ou la soutenance d'un rapport à l'oral qui pourraient s'avérer toujours les mêmes tout au long du cursus de l'étudiant au sein de l'établissement.

Article 8 – Spécificités des activités dont la réalisation est confiée à des associations et organismes extérieurs à l’université.

Pour les Bonus AMU Culture et engagement étudiant, les activités ouvrant droit à la bonification peuvent être encadrées par des personnels n’appartenant pas à l’établissement (délégation à un organisme partenaire). Dans ce cas, une coordination étroite de cette activité par AMU est nécessaire et doit être confiée à un représentant de l’université.

Dans le cadre du Bonus Culture cette mission de coordination est confiée au (à la) Chargé(e) de Mission Culture de l’établissement.

Dans le cadre du Bonus Engagement cette Mission de coordination est confiée au (à la) Vice-président(e) délégué(e) à la Vie Etudiante.

Les missions du coordonnateur sont les suivantes :

- Il est la personne en charge du suivi de l’instruction de toute demande de reconnaissance d’ouverture des droits à bonification pédagogique pour une activité relevant de son domaine de compétence (culture ou vie étudiante).
- Il transmet à la CFVU un avis indicatif quant à la pertinence de valider cette activité au titre de la bonification.
- Il est en charge du suivi de la réalisation de l’activité tout au long du semestre (s’assure du respect des engagements réciproques des 2 parties tels que formalisés dans la convention de partenariat). Il rencontre régulièrement les représentants du partenaire pour s’assurer du bon déroulement des activités de bonification.
- Il est chargé de présenter le bilan de ce partenariat en CFVU et émet un avis quant à la poursuite du partenariat.

DEMANDE DE CREATION D'UNITE D'ENSEIGNEMENT
ANNEE 2014-2015

Nature de la modification : Création d'UE

Diplôme(s) de rattachement : Licence (L1,L2,L3)

VET de rattachement : FEG/FDSP/FS

Semestres : pairs (S2, S4 ou S6)

Code de l'Unité d'enseignement : renseigné par SUIO

Intitulé de l'Unité d'enseignement : Développer l'esprit d'entreprendre et de création d'activité

Nom de l'enseignant responsable : Gilbert BOUGI

Volume horaire global : ...32 Heures Dont : CM : 10 Heures TD : 20 Heures
2H travail personnel

Nombre de crédits : 3 ECTS ou bonus

	étudiants non spécialistes
Licence 1	X
Licence 2	X
Licence 3	X
Master 1	
Master 2	

Public concerné Licence :

Descriptif de l'enseignement (pour information des étudiants, pour l'annexe descriptive au diplôme, pour le guide international) :

Objectifs : porteurs d'un projet de création d'activité (événements, association exposition ...) et qui voudraient développer leur esprit d'initiative et de création. Permet d'acquérir les compétences en gestion de projet en maîtrisant les outils conceptuels et techniques nécessaires à la réalisation du projet. Apprentissage par le "learning by doing".

UE ouverte aux étudiants de licence aux semestres pairs.

Pré requis : Avoir un projet de création d'activité ou de mise en oeuvre d'un événement

Contenu :

Présentation du module,

Constitution des groupes et brainstorming autour des projets

Validation des idées mise en oeuvre méthodologique et recherches de partenaires, déploiement du projet . Présentation du projet

Modalités de contrôle des connaissances (MCC) :

Première session : 1 CC et 2 CT. 40%, 40%, 20%

Seconde session : 1 CT écrit et 1 oral 40% , 20% et note de CC première session conservée (40%)

Si UE choisie comme Bonus Approfondissement des connaissances :

Evaluation conforme à la Charte et au tableau des Bonus

Approuve par le conseil d'UFR du :

Approuve par laCFVU du :

Date et signature du demandeur

MODULE DE **DEVELOPPER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE ET CREATION**
FORMAT ION **D'ACTIVITE**
NIVEAU : Licence

DESCRIPTIF

Le module "Développer l'esprit d'entreprendre" est composé de 30 heures de cours collectifs, repartis sur la base de : 10h liées aux grandes étapes de la création et 20h sur le suivi et la mise en place d'un projet. Il a pour but de favoriser la créativité, poser les bases d'un projet, et encourager la création d'activités.

Ce module propose une méthodologie dont le but est de développer des projets très divers réalisés par équipe, pouvant aller de l'organisation d'une exposition ou d'un concert à la mise en oeuvre d'un projet entrepreneurial. Le module convient à des étudiants de toutes filières et de niveau Licence. Le nombre d'étudiants pouvant s'y inscrire est limité.

CONTENU

- Présentation du module, constitution des groupes et brainstorming autour des projets
- Validation des idées, mise en oeuvre méthodologique et recherche de partenaires
- Déploiement du projet, présentation des résultats intermédiaires et du processus à tenir pour mener à bien le projet.
- Technique de présentation de projet (« pitch »)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquérir un savoir-faire et un savoir-être dans l'organisation et la conduite d'un projet collectif
- Développer la créativité et monter un projet en équipe.
- Créer des liens avec des partenaires (socio-économiques/institutionnels) afin de mener à bien le projet

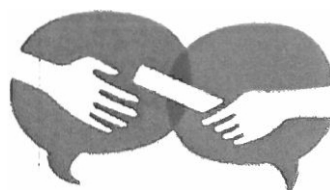
EVALUATION

- Rendu de rapports intermédiaires
- Synthèse écrite du projet (méthodologie, chemin adopté)
- Présentation orale du projet (créativité, capacité à finaliser le projet et à mobiliser des partenaires).

EN PLUS DE LA FORMATION

Vous pourrez participer aux actions du Pôle Entreprendre / PEPITE PACA Ouest tels les 36h Chrono, le forum de l'Entrepreneuriat, témoignages d'entrepreneurs et suivi personnalisé.

Pôle Entreprendre
PEPITE PACA Ouest
3, Avenue Robert Schuman
13628 Aix-en-Provence Cedex 1



Pépité

Pôle Etudiant Pour l'Innovation,
le Transfert et l'Entrepreneuriat

DEMANDE DE MODIFICATION DE PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT : DEVELOPPER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE ET DE CREATION D'ACTIVITE

CFVU du 9 octobre 2014

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Modalités de contrôle des connaissances	Vote des UFR concernées	Avis de la CFVU du 9 octobre 2014	Observations CFVU du 9 octobre 2014
SUIO	UE des semestres pairs de Licence	Développer l'esprit d'entreprendre et de création d'activité (FDSP, FEG, SCIENCES) sur AIX et MARSEILLE	Création de cette UE ouverte aux étudiants de licence porteurs d'un projet de création d'activité (événements, association exposition ...) et qui voudraient développer leur esprit d'initiative et de création. Permet d'acquérir les compétences en gestion de projet en maîtrisant les outils conceptuels et techniques nécessaires à la réalisation du projet . Apprentissage par le "learning by doing". UE ouverte aux étudiants de licence aux semestres pairs. 30 heures (20h de TD et 10h de CM) pris en charge dans le cadre du dispositif PEPITE PACA OUEST + 2 h de travail personnel	Première session : 1 CC (40 %) et 2 CT (40 % et 20 %). Seconde session : note de CC première session conservée (40 %) + 1 CT écrit (40 %) + 1 oral (20 %) Si UE choisie comme Bonus Approfondissement des connaissances : Evaluation conforme à la Charte et au tableau des Bonus	FEG : Vote favorable en date du 25/09/2014 FDSP : Vote favorable en date du 18/09/2014 sous réserve de précisions quant au risque identifié de "rupture d'égalité" UFR Sciences : information du Conseil		

Mesdames et Messieurs les Responsables et experts de la
Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de
l'Insertion Professionnelle.

Objet : Demande d'accréditation de la licence professionnelle Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles.

Dossier suivi par : Gilles Suzanne
gilles.suzanne@univ-amu.fr

Marseille, le lundi 1er septembre 2014

La présente demande d'accréditation s'inscrit dans le cadre du renouvellement contractuel et tient compte des nouvelles nomenclatures nationales de licence professionnelle.

Lors du dernier renouvellement du contrat quadriennal, la licence professionnelle Activités culturelles et artistiques, spécialité "Conception et mise en œuvre de projets culturels", a été reconduite pour trois ans. Dans le cadre du dialogue contractuel avec les experts de la DGESIP, différents points positifs étaient relevés. Il s'agissait entre autres de la « qualité et de la diversité des partenariats professionnels », de « l'équilibre entre formation initiale et continue », de la « présence de la FOAD » et de « l'ouverture internationale » du diplôme. Les deux années universitaires passées ont permis d'affirmer encore ces qualités. Les liens avec les acteurs du monde des arts et de la culture se sont étoffés, répondant aux préconisations de l'AERES, grâce au renforcement des UE stage et projet tutoré. Ils se sont également diversifiés par l'élargissement et le fonctionnement régulier d'un Conseil de perfectionnement. Ses travaux ont contribué à la mise en œuvre d'une démarche d'autoévaluation et débouché sur la construction concertée du présent projet d'une mention Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles. La mixité des publics, étudiants en formation initiale et stagiaires de la formation continue, étudiants en présentiel et étudiants en FOAD, s'est encore développée tout en se clarifiant. L'expérience de longue date et le souhait d'expérimentation permanent de l'équipe de formation en matière de formation continue et de FOAD s'est encore affirmé en matière d'individualisation des parcours de formation, de procédures et de processus VAE, de croisement des publics et des modalités pédagogiques. L'ensemble de ces efforts contribuant à multiplier les formes d'accès et de suivi de cette formation. L'ouverture internationale, enfin, est demeurée un atout et un enjeu fort de ce diplôme. Une récente session de formation, 2013/2014, en partenariat avec le CRFP de la Guadeloupe (Conseil Régional Guadeloupe/FSE) a permis une nouvelle fois de vérifier la pertinence de l'offre de formation de cette mention sur d'autres territoires que le sien.

À l'issue du dialogue contractuel entretenu avec les experts de la DGESIP, l'équipe de formation de la licence ACA-CMPC a également opéré, en concertation avec les membres de son Conseil de perfectionnement, les ajustements indispensables pour répondre aux attentes formulées par l'AERES. Ces modifications ont été validées par le Comité des études dès la rentrée universitaire 2012/2013. Une redéfinition de l'architecture du diplôme, tenant compte de l'arrêté de 1999 (et à présent de celui de 2014), a permis de valoriser pleinement l'équilibre entre enseignements théoriques et pratiques et d'affirmer mieux encore l'importance des UE stage et projet tutoré. Le mention en ressort recentrée sur un métier, celui de chargé d'action culturelle, qualification reconnue nationalement, au cœur d'un bassin d'emplois important en région PACA, indexé sur des missions et des activités stratégiques pour la plupart des établissements culturels en termes de développement de l'offre artistique et culturelle, d'inscription territoriale et d'élargissement/diversification des publics. L'instauration récente d'une nouvelle nomenclature nationale des mentions des licences professionnelles renforce encore la lisibilité et la cohérence de ce recentrage sous l'intitulé : Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles. Cette mention pour laquelle nous avons optée et le contenu de formation que nous proposons à l'habilitation répondent en effet pleinement à quelques évolutions majeures et récentes du secteur et des missions dévolues aux établissements culturels, et, par voie de conséquences, de leurs effets sur l'inventaire des emplois du domaine. Citons à titre d'exemple :

- L'émergence de nouvelles pratiques artistiques et la diversification de l'offre culturelle
- La diversification et le croisement des acteurs du territoire sur le champ artistique et culturel
- La progression du niveau d'exigence des publics face à l'accès à la culture et aux loisirs culturels : évolution de la demande sociale en termes d'individualisation, de proximité, de réactivité...
- L'accroissement des partenariats public/privé dans le cadre de politique de mécénat, voire de coopérations commerciales

- Le développement des politiques globales et transversales
- Le développement des intercommunalités et des programmes transnationaux
- L'essor de nouvelles formes de patrimoines matériels et immatériels au cœur des territoires
- L'accroissement de la législation (droit de propriété intellectuelle, gestions des risques, accessibilité)
- Le développement des « logiques durables » et la diversification des formes d'accès aux établissements culturels

Enfin, du point de vue du pilotage du diplôme, l'équipe de formation a renforcé deux dispositifs d'évaluation et de suivi pour répondre explicitement aux suggestions de l'AERES. Le fonctionnement d'un Conseil de perfectionnement biannuel, composé de professionnels reconnus et expérimentés du secteur, a permis d'ajuster l'offre de formation, les modalités pédagogiques et son équipes de formateurs professionnels aux attentes et aux enjeux actuels du secteur culturel et artistique. Le suivi d'insertion des diplômés, réalisé par l'Office de la Vie Etudiante, s'effectue à présent de manière distincte en fonction des publics : formation initiale/formation continue, formation en présence/formation ouverte à distance. La finesse des résultats obtenus, en précisant la connaissance du devenir professionnel des diplômés, a largement permis d'anticiper et d'ajuster au mieux les cohortes d'étudiants du secteur. Ce suivi a permis à l'équipe de formation de stabiliser les effectifs du secteur à 25 étudiants en présence. Les effectifs des personnes suivant la formation en FOAD se trouvant légèrement supérieur compte tenu de projets autonomes de formation (p. ex. le projet de formation en partenariat avec le CRFP Guadeloupe) et de la situation professionnelle (déjà en emploi ou en reconversion) des personnes principalement en FC pour lesquelles la nature et les voies de l'insertion professionnelle se posent en des termes tout à fait différents. L'année universitaire 2014/2015 s'inaugure sur des bases de recrutement identiques.

Cette double opportunité de redéfinition de l'offre de formation relevant de ce diplôme a largement renforcé le positionnement de la formation dans l'offre d'Aix-Marseille Université et, selon nous, accrue sa visibilité sur le plan national et régional. La mention Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles s'impose ainsi comme l'unique licence professionnelle, qui plus est ouverte à distance, de l'UFR ALLSH dans le domaine des Arts et des Lettres. Sur le plan national elle demeure un pôle fort de formation à l'échelle du grand sud-est, complémentaires aux autres mentions ACA/CMPC que représentent Le Mans, Paris III et Bourgogne, et, dans une moindre mesure, les mentions ACA de Bordeaux, Toulouse et Lorraine.

La licence professionnelle Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles représente un atout majeur dans la politique active d'Aix-Marseille Université en matière de formation professionnelle, de FOAD, d'ouverture à l'international, de formation continue tout au long de la vie. C'est en tous cas dans ce sens que l'équipe de formation de la licence a développé ce nouveau projet dont elle espère qu'il répondra tout à la fois aux préconisations de l'AERES et continuera de soutenir les efforts d'Aix-Marseille Université en termes d'accès à la formation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Gilles Suzanne

*Mcf Esthétique et Sciences des Arts – Université d'Aix-Marseille
 Directeur adjoint du Département Médiation Culturelle de l'Art – Ufr ALLSH
 Responsable de la mention Médiation Culturelle de l'Art du Master Arts
 Directeur de la Licence (présence et distance) Conception et Mise en Œuvre de Projets Culturels
 Coordinateur du Coursus Intégré Médiation Culturelle de l'Art de l'Université Franco-Allemande.*

Eléments de contexte de la formation

Intitulés des parcours types de formation : La mention MMAC se compose de deux parcours types :
1/ Parcours MMAC en présentiel
2/ Parcours MMAC en Formation Ouverte À Distance (FOAD)
Nous présentons dans ce document, pour ces deux parcours, une structure de l'offre de formation similaire, dans son contenu, mais avec une architecture et des modalités pédagogiques adaptées à la FOAD. Par ailleurs, nous soulignons l'utilisation des TICE dans le parcours en présentiel, l'organisation de regroupements croisés entre publics (FC/FI et Présentiel/FOAD), et, enfin, des suivis et des évaluations distinctes de l'insertion des étudiants FI/FC, présentiel/FOAD.

Liens avec les axes stratégiques définis en matière de formation

1. *Une offre de formation intégrée et "professionnalisante"*. La mention MMAC est une licence professionnelle de l'UFR ALLSH / Pôle Lettres et Arts. Elle valide l'obtention de 60 ects et donne accès à un diplôme de niveau II (180 ects) en cohérence avec les parcours d'études de ces deux secteurs dont elle prépare les étudiants à une insertion professionnelle sur la base du socle de compétences et de connaissances acquises tout en prolongeant et en approfondissant leurs formations. Son intégration au pôle lettres et Arts (musique, théâtre, arts plastiques, cinéma), ainsi que l'articulation de ses parcours de professionnalisation différenciés en fonction de ces filières académiques, facilitent l'accès des étudiants, entre autres de l'établissement, à la licence professionnelle. Elle présente par ailleurs l'originalité d'**offrir un parcours de formation diplômant et une voie de qualification et d'insertion professionnelle à partir du champ académique de l'esthétique et de la science des arts.**

2. *Une offre de formation équilibrée et intégrée au monde professionnel*. La mention MMAC, conçue dans un objectif d'insertion professionnelle, s'appuie sur un projet de formation équilibré, théorique et pratique, porté par une équipe pédagogique mixte d'enseignants-chercheurs et de professionnels, largement ouvert à des publics variés issus de la formation initiale comme continue. Cette mixité s'illustre également à l'occasion des démarches et des jurys de VAE. À travers ses enseignements pratiques et professionnels, le projet tutoré et le stage, la mention MMAC se déploie par ailleurs dans le cadre de partenariats étroits avec le monde professionnel avec lequel elle est en cohérence.

3. *Accès à la formation*. Le parcours FOAD vient renforcer cette offre de formation dans le champ de la formation continue pour s'adapter aux situations de travail des professionnels et individualiser les parcours de formation à la demande en s'inscrivant pleinement dans la perspective du Compte Personnel de Formation. La présence d'un enseignant-référent handicap garantie par ailleurs une ouverture aux personnes "porteuses de handicaps".

4. *Relations internationales*. L'existence du parcours en FOAD permet des sessions de formation délocalisées en partenariat avec des universités françaises des Outre-Mer et étrangère, conformément à la charte des relations internationales d'AMU.

5. *Conseil de Perfectionnement et autoévaluation*. Un Conseil de perfectionnement, composé d'enseignants-chercheurs et de personnels administratifs du secteur, de deux anciens étudiants et de quatre représentants du monde socioprofessionnel (Musées de Marseille, Friche Belle de Mai, GRIM, Bibliothèque Départementale de Prêt), apporte, une fois par semestre, ses conseils et formule un avis sur les objectifs de formation, les contenus de formation, les méthodes d'enseignement, pour situer au mieux la mention MMAC par rapport aux exigences professionnelles du secteur et à l'offre de formation liée aux bassins d'emplois. De nombreux professionnels sont par ailleurs mobilisés pour constituer les jurys de soutenance de projet ou de VAE et pour les études de cas pratiques.

6. *Suivi de l'insertion professionnelle*. L'OVE (AMU) procède à un suivi des taux d'insertion professionnelle, distingués FI/FC - Présence/FOAD, et à une évaluation des

enseignements de la mention MMAC par des enquêtes régulières auprès des étudiants. L'évolution de ses effectifs est ajustée et bornée en fonction de ce suivi de l'insertion professionnelle et des évolutions structurelles du secteur artistique et culturel.

Objectifs de la formation

La mention MMAC conduit à l'obtention de connaissances et de compétences liées à l'évolution récente d'activités inscrites dans le développement des missions des établissements culturels. Ce sont, entre autres, des activités de services aux publics par la valorisation et le développement de l'action culturelle dans l'ensemble des secteurs artistiques et culturels (arts plastiques et patrimoines, livre et lecture, arts vivants et de la scène).

La mention MMAC prépare au métier de « chargé d'action culturelle ». Le chargé d'action culturelle met en œuvre les orientations de la politique culturelle des établissements culturels et artistiques. Il réalise des projets culturels à partir de la programmation artistique (musique, théâtre, littérature, ...), muséale ou patrimoniale entre/avec les porteurs de projets, leurs partenaires (professionnels et institutionnels), les populations et les territoires. Métiers connexes : chargé d'animation du territoire, chargé de projet culturel, chargé de développement des publics, médiateur culturel (du patrimoine, des arts vivants, du livre, des arts plastiques...), chargé d'action culturelle sectorielle (responsable d'atelier pédagogique, animateur sectoriel), chargé des relations publiques.

La mention MMAC s'adresse aux étudiants titulaires d'un diplôme national validant deux années d'enseignement supérieur (DUT, BTS, DEUST...) dans un domaine de formation compatible avec celui de la licence professionnelle ; d'un diplôme ou titre homologué par l'Etat au niveau III (DNAP, DE danse...); d'une VAP pour les professionnels n'ayant pas le niveau de diplôme requis.

La mention MMAC donne les moyens, par la reconnaissance d'un diplôme national et l'acquisition des fondements théoriques et pratiques d'une activité professionnelle, à des personnes engagées dans la vie professionnelle (en formation continue – cursus complet ou en UE capitalisable ou par la VAE) et à des étudiants en formation initiale, de s'insérer dans des bassins d'emplois et de faire face aux évolutions de l'emploi, ou bien encore de maîtriser le développement de leur carrière professionnelle en se qualifiant et/ou se reconvertissant. Qui plus est, l'expérience longue de l'équipe de formation en matière de VAE lui permet d'adapter et de moduler les parcours de formation aux besoins des professionnels, d'activer ses relations avec les milieux professionnels lors des jurys et de valider son offre de formation sur le terrain de la pratique professionnelle.

Compétences communes à l'ensemble des parcours types de cette formation

I. Organisation de l'offre de formation :

Le cursus de la mention MMAC s'organise en deux semestres équilibrés qui articulent et croisent des enseignements théoriques, pratiques et professionnels avec un projet tutoré (qui favorise l'apprentissage individuel et collectif de méthodes de travail) et une période de formation en milieu professionnel.

En présence, les temps de formation sont répartis de façon équilibrée sur toute la semaine et s'appuient sur des ressources en ligne. À distance, le dispositif pédagogique déploie les enseignements sur une plateforme de @learning entre les périodes de regroupement selon la situation professionnelle des étudiants, de 1 à 3 années.

La pluralité, la progressivité et la répartition des diverses modalités de formation (cours magistraux, TD, projet tutoré, stage) participe d'un apprentissage soucieux de la diversité des étudiants (FC/FI), et ouvert aux interactions entre formateurs et étudiants, entre formateurs professionnels et enseignants-chercheurs. Cet apprentissage valorise les productions et les réalisations des personnes en formation, pour décroïsonner les apprentissages et permettre à l'étudiant d'établir des liens entre les enseignements théoriques et pratiques. Il allie l'esprit critique et les savoir-faire professionnels, et les temps de la formation académiques et de l'expérience en entreprise.

PARCOURS FORMATION EN PRÉSENTIEL (421 h)

Semestre 1 (240 h / 13 semaines / 18,46 heures semaine)

I. ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES (108 h)

Enseignements fondamentaux qui dispensent les connaissances de base et visent à développer un esprit et un discours critique constitutif d'une éthique professionnelle.

- UE 1 - Esthétique et études critiques des logiques de l'action culturelle (36 h / 4 ects)
- UE 2 - Politiques culturelles (36 h / 4 ects)
- UE 3 - Publics de la culture (36 h / 4 ects)

II. ENSEIGNEMENTS PRATIQUES (36 h)

Enseignements pratiques visant à acquérir des méthodes et des outils de travail adaptés à la gestion de projet.

- UE 4 - Techniques de communication écrite (18 h / 2 ects)
- UE 5 - Gestion Administrative et budgétaire (18 h / 2 ects)

III. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT CULTUREL (Deux enseignements au choix / 36 h)

Enseignements pratiques visant à acquérir des méthodes et des outils de travail adaptés au développement des publics.

- UE 6 - NTIC et développement des publics (18 h / 3 ects)
- UE 7 - Stratégie des publics (18 h / 3 ects)
- UE 8 - Économie de la culture et mécénat (18 h / 3 ects)
- UE 9 - Jeunes publics et action culturelle (18 h / 3 ects)
- UE 10 - Développement durable et publics du champ social (18 h / 3 ects)

IV. PROJET TUTORÉ 1 (60 h)

- UE 11 - Projet tutoré, phase 1 : concevoir un projet d'action culturelle (60 h / 8 ects)

Enseignement (en lien, à travers des études de cas, avec des entreprises et des acteurs culturels de la région PACA) qui transmet les outils méthodologiques *ad hoc* à la conception de projets culturels pour poser les bases d'un projet d'action culturelle.

Semestre 2 (181 h / 9 semaines / 20,11 heures semaine)

V. ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS (67 h)

Enseignements professionnels visant à faciliter la maîtrise et l'utilisation de l'expression écrite et orale, d'une langue vivante étrangère pour se construire une attitude professionnelle et affiner son projet professionnel.

- UE 12 - Techniques de présence (12 h / 2 ects)
- UE 13 - Projet professionnel (18 h / 2 ects)
- UE 14 - Langues (25 h / 2 ects)
- UE 15 - Techniques d'écriture et atelier d'écriture (12 h / 2 ects)

VI. PARCOURS DE FORMATION SECTORIELLE (1 parcours à choisir / 54 h)

Trois parcours de formation sectorielle s'appuient sur les besoins et les acquis spécifiques des étudiants issus de filières académiques différentes (Arts, Lettres, etc.) et tiennent compte de l'approfondissement des connaissances et de la spécification des compétences relatives aux différents secteurs d'activités.

VI/ 1 - PARCOURS 1 : MÉTIERS DE LA MÉDIATION DES ARTS PLASTIQUES ET DES PATRIMOINES

- UE 16 a - Arts plastiques : Architecture / Arts plastiques du patrimoine et création contemporaine (18 h / 2 ects)
- UE 17 a - Expositions et place du spectateur (18 h / 2 ects)
- UE 18 a - Institutions du Patrimoine et des arts contemporains (18 h / 2 ects)

VI/ 2 - PARCOURS 2 : MÉTIERS DE LA MÉDIATION DES ARTS VIVANTS ET DE LA SCÈNE (6 ects)

- UE 16 b - Musique (UE 15 b1) ou Théâtre (UE 15 b2). (18 h / 2 ects)
- UE 17 b - Action culturelle du spectacle vivant (18 h / 2 ects)
- UE 18 b - Institutions du spectacle vivant (18 h / 2 ects)

VI/ 3 - PARCOURS 3 : MÉTIERS DE LA MÉDIATION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

- UE 16 c - Espaces littéraires et des écritures contemporaines (18 h / 2 ects)
- UE 17 c - Auteurs, lecteurs et acteurs de l'action culturelle (18 h / 2 ects)
- UE 18 c - Institutions du livre et de la lecture (18 h / 2 ects)

VII - PROJET TUTORÉ 2 (60 h)

- UE 19 - Projet tutoré, phase 2 : mettre en œuvre un projet d'action culturelle (60 h / 8 ects)

Enseignement qui demande aux étudiants d'appliquer les connaissances et les compétences acquises dans la mise en œuvre (artistique, culturelle, institutionnelle, financière, logistique et communicationnelle) d'un projet d'action culturelle. Cette mise en œuvre s'élabore à travers l'écriture d'un dossier projet qui donne lieu à une soutenance orale.

VIII – STAGE (12 semaines)

- UE 20 – Stage (8 ects)

Le stage met en contact l'étudiant avec le monde du travail pour qu'il approfondisse sa formation, affine son projet professionnel et à faciliter son insertion dans l'emploi. Le stage répond à des missions et des objectifs pédagogiques en rapport étroit avec le référentiel de la mention. Il est préparé, accompagné et suivi par un professionnel référent au sein de l'équipe pédagogique.

PARCOURS FORMATION OUVERTE À DISTANCE (624 h*)

* le présent volume horaire tient compte des modalités et des spécificités pédagogiques liées à l'enseignement et à l'apprentissage en FOAD

Semestre 1 (324 h)

I. ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES (162 h)

Enseignements fondamentaux qui dispensent les connaissances de base et visent à développer un esprit et un discours critique constitutif d'une éthique professionnelle.

- UE 1 - Esthétique et études critiques des logiques de l'action culturelle (54 h / 4 ects)
- UE 2 - Politiques culturelles (54 h / 4 ects)
- UE 3 - Publics de la culture (54 h / 4 ects)

II. ENSEIGNEMENTS PRATIQUES (72 h)

Enseignements pratiques visant à acquérir des méthodes et des outils de travail adaptés à la gestion de projet.

- UE 4 - Techniques de communication écrite (27 h / 2 ects)
- UE 5 - Gestion Administrative et budgétaire (27 h / 2 ects)
- UE 6 - Développement personnel et préprofessionnalisation (27 h / 2 ects)

III. PROJET TUTORÉ 1 (90 h)

- UE 7 - Projet tutoré, phase 1 : concevoir un projet d'action culturelle (90 h / 12 ects)

Enseignement (en lien, à travers des études de cas, avec des entreprises et des acteurs culturels de la région PACA) qui transmet les outils méthodologiques *ad hoc* à la conception de projets culturels pour poser les bases d'un projet d'action culturelle.

Semestre 2 (300 h)

IV. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT CULTUREL (Deux enseignements au choix / 54 h)

Enseignements pratiques visant à acquérir des méthodes et des outils de travail adaptés au développement des publics.

- UE 8 - Stratégie des publics (27 h / 2 ects)
- UE 9 - Économie de la culture et mécénat (27 h / 2 ects)
- UE 10 - Jeunes publics et action culturelle (27 h / 2 ects)
- UE 11 - Développement durable et publics du champ social (27 h / 3 ects)

V. ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS (75 heures)

Enseignements professionnels visant à faciliter la maîtrise et l'utilisation de l'expression écrite et orale, d'une langue vivante étrangère pour se construire une attitude professionnelle et affiner son projet professionnel.

- UE 12 - Techniques de présence (18 h / 2 ects)
- UE 13 - Projet professionnel (27 h / 2 ects)
- UE 14 - Langues (30 h / 2 ects)

VI. PARCOURS DE FORMATION SECTORIELLE (1 parcours à choisir / 81 h)

Trois parcours de formation sectorielle s'appuient sur les besoins et les acquis spécifiques des étudiants issus de filières académiques différentes (Arts, Lettres, etc.) et tiennent compte de l'approfondissement des connaissances et de la spécification des compétences relatives aux différents secteurs d'activités.

VI / 1 - PARCOURS 1 : MÉTIERS DE LA MÉDIATION DES ARTS PLASTIQUES ET DES PATRIMOINES

- UE 15 a - Arts plastiques : Architecture / Arts plastiques du patrimoine et création contemporaine (27 h / 2 ects)
- UE 16 a - Expositions et place du spectateur (27 h / 2 ects)
- UE 17 a - Institutions du Patrimoine et des arts contemporains (27 h / 2 ects)

VI / 2 - PARCOURS 2 : MÉTIERS DE LA MÉDIATION DES ARTS VIVANTS ET DE LA SCÈNE (6 ects)

- UE 15 b - Théâtre et arts de la scène (27 h / 2 ects)
- UE 16 b - Action culturelle du spectacle vivant (27 h / 2 ects)
- UE 17 b - Institutions du spectacle vivant (27 h / 2 ects)

VI / 3 - PARCOURS 3 : MÉTIERS DE LA MÉDIATION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

- UE 15 c - Espaces littéraires et des écritures contemporaines (27 h / 2 ects)
- UE 16 c - Auteurs, lecteurs et acteurs de l'action culturelle (27 h / 2 ects)
- UE 17 c - Institutions du livre et de la lecture (27 h / 2 ects)

VII - PROJET TUTORÉ 2 (90 heures)

- UE 18 - Projet tutoré, phase 2 : mettre en œuvre un projet d'action culturelle (90 h / 6 ects)

Enseignement qui demande aux étudiants d'appliquer les connaissances et les compétences acquises dans la mise en œuvre (artistique, culturelle, institutionnelle, financière, logistique et communicationnelle) d'un projet d'action culturelle. Cette mise en œuvre s'élabore à travers l'écriture d'un dossier projet qui donne lieu à une soutenance orale.

VIII – STAGE (12 semaines)

• UE 19 – Stage (8 ects)

Le stage met en contact l'étudiant avec le monde du travail pour qu'il approfondisse sa formation, affine son projet professionnel et à faciliter son insertion dans l'emploi. Le stage répond à des missions et des objectifs pédagogiques en rapport étroit avec le référentiel de la mention. Il est préparé, accompagné et suivi par un professionnel référent au sein de l'équipe pédagogique.

II. Validation des enseignements et du diplôme.

À la pluralité des modalités de formation correspond une diversité de méthodes d'évaluation des connaissances et des compétences acquises qui tiennent compte de l'organisation en semestres. Elles permettent aux étudiants d'élaborer des productions personnelles singulières et d'acquérir progressivement une autonomie dans le travail. L'évaluation du projet tutoré, répartie tout au long de l'année, structure en étapes de travail l'élaboration du projet culturel. Elle permet la mise en place d'une évaluation transversale originale en demandant aux étudiants de réinvestir les enseignements théoriques, pratiques et professionnels dans le cadre de cette mise en situation. Elle valide, enfin, par la soutenance d'un dossier projet en présence d'un jury mixte de professionnels et d'enseignants, leurs compétences et connaissances acquises durant la licence. La période de stage en milieu professionnel est, par ailleurs, évaluée sous la forme d'une soutenance en jury mixte (enseignants et professionnels), d'un rapport d'activité et d'un avis du responsable de stage, qui permettent d'estimer la concrétisation des acquis de la formation et l'acquisition de savoirs et de compétences durant l'expérience de stage. Elle suscite également un retour sur expérience de la part de l'étudiant.

La licence professionnelle est décernée, sur proposition d'un jury qui comprend des professionnels des secteurs culturels et artistiques et des enseignants, aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Présentation de l'équipe pédagogique

**Potentiel
enseignants-
chercheurs et
enseignants de
l'établissement
participant à la
formation**

**Apport des
représentants du
monde
socioprofessionnel
participant à la
formation**

La mention MMAC repose sur un socle de connaissances fondamentales dispensées par des Mcf et PU de l'établissement dont les champs de recherche correspondent aux enseignements théoriques dispensés (cf. UE enseignements théoriques : esthétique et sciences des arts, sociologie, politique culturelle). Ces enseignements transmettent un corpus de connaissances et un appareillage critique indispensables à une appréhension fine et dynamique des champs d'activité concernés : art et culture. La participation active des formateurs, professionnels issus du monde des entreprises, des associations et des institutions publiques des arts et de la culture, conforme au cahier des charges des licences professionnelles, directement liée au cœur de métier ciblé, se formalise par des apports pratiques (cf. UE Enseignements pratiques) et professionnalisant (cf. UE enseignements professionnels), spécifiques aux branches du secteur (cf. UE parcours de formation sectorielle) et à leur inventaire d'activités (cf. UE stratégie de développement culturel), qui préparent au mieux les étudiants au profil d'emploi ciblé et à se situer sur le marché de l'emploi culturel. L'implication de professionnels, entre autres de professionnels du secteur étroitement associés à la formation (deux professionnels sur support PAST), est également centrale dans l'accompagnement et l'évaluation, du projet tutoré et du stage en entreprise. La participation de ces professionnels à l'évaluation des étudiants, aussi bien que de leurs projets, contribue également à l'adéquation la plus resserrée possible entre les contenus de formation et les attentes professionnelles du secteur d'activité. Cette mixité des formateurs professionnels/PAST/EC fait vivre une équipe de formation à l'interface de l'Université et du monde de l'entreprise. Une annexe au présent document décrit la ventilation des professionnels, des professionnels-PAST et des Mcf-PU UE par UE.

L'apport des professionnels au sein du Conseil de perfectionnement est également crucial. Il assure une adaptation de l'offre de formation et des contenus de formation à son environnement, participe pleinement d'une démarche d'autoévaluation et permet une co-construction des demandes d'habilitation.

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien	Catherine Anaya – Ingénieur pédagogique, coordinatrice de la formation d'enseignement à distance (FOAD) et continue.
--	--

Localisation de la formation	Aix-Marseille Université – Site Marseille / Saint Charles.
-------------------------------------	--

Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur	- ERASMUS Universität Hildesheim (Allemagne) - Université d'Abomey Calavi / Ecole du Patrimoine Africain (Bénin). Cette délocalisation de diplôme, conforme à la charte des relations internationales d'AMU, s'est opérée à 4 reprises, sur fonds MAE/FSE, via le dispositif de FOAD et en partenariat avec l'Ecole du Patrimoine Africain, l'Ecole Internationale du Théâtre du Bénin, l'Ambassade de France.
---	---

Conventionnement avec une institution privée française	Centre Régional de Formation Professionnelle Guadeloupe : première promotion en 2013/2014 (cf. lettre en annexe) sur fonds Conseil Régional Guadeloupe / FSE.
---	---

Commentaires DGESIP

ANNEXES (2)

ANNEXE 1 : Équipe de formation Présentiel et FOAD

Semestre 1

I. ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES

- **Esthétique et études critiques des logiques de l'action culturelle**
Gilles Suzanne - Mcf Esthétique et sciences des arts / 18^e CNU
Laurent Cucurullo - Directeur d'*En Italique* et Professeur associé

- **Politiques culturelles**
Sylvia Girel - Mcf en Esthétique et Sciences des arts / 18-19^e CNU

- **Publics de la culture**
Claire Dupont - Docteur en sociologie, Professeur associée / 19^e CNU
Laure Ciosi - Sociologue indépendante

II. ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- **Techniques de communication écrite**
Claire Tourette/Benjamin Gauthier – Agence de communication Seconde Version.
Frédéric Kahn - Journaliste / Direction de la Communication et de l'Information de la Communauté Pays d'Aix.

- **Gestion Administrative et budgétaire**
Claudine Mayaudon - Consultante– Administratrice de la Maîtrise des Bouches du Rhône
Laurent Méheust - Coordinateur KLAP – Maison pour la danse de Marseille

III. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

- **NTIC et développement des publics**
En cours de recrutement.
- **Développement personnel et préprofessionnalisation (FOAD)**
Michel Setta - Psychologue, CESI, Resp. Programme FAJE-Insertion Mobilité Professionnelle (Région PACA).

- **Stratégie des publics**
Laure Ciosi - sociologue, Transversité

- **Économie de la culture et mécénat**
Caroline Derot - Dir de l'agence conseil en mécénat, Les Trois Mondes

- **Jeunes publics et action culturelle**
Pascale Irrmann-Ceccaldi - Professeur des écoles, spécialiste de l'action culturelle jeunes publics

IV. PROJET TUTORÉ 1

- **Projet tutoré, phase 1 : concevoir un projet d'action culturelle**
Laurent Cucurullo - Directeur d'*En Italique* et Professeur associé
Perrine Verstraeten - Chargé de projet POK Marseille

Semestre 2

V. ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

- **Techniques de présence**
Christophe Apprill - Anthropologue de la danse et danseur

- **Projet professionnel**
Christophe Charbonnel - Consultant – Resp. RH de SIC Friche Belle de Mai
Michel Setta - Psychologue, CESI, Resp. Programme FAJE-Insertion Mobilité Professionnelle (Région PACA).

- **Langues**

Carlam – Centre d'apprentissage et de ressources en Langue de la Mirrel (AMU)

- **Techniques d'écriture et atelier d'écriture**

Francis Coulaud - Auteur

VI. PARCOURS DE FORMATION SECTORIELLE

VI/1 - PARCOURS 1 : MÉTIERS DE LA MÉDIATION DES ARTS PLASTIQUES ET DES PATRIMOINES

- **Arts plastiques : Architecture / Arts plastiques du patrimoine et création contemporaine**

Sophie Roux - Historienne d'art Médiatrice en patrimoine.

- **Expositions et place du spectateur**

Cécile Dumoulin - Resp des publics au MuCEM.

- **Institutions du Patrimoine et des arts contemporains**

En cours de recrutement

VI/2 - PARCOURS 2 : MÉTIERS DE LA MÉDIATION DES ARTS VIVANTS ET DE LA SCÈNE

- **Musique ou Théâtre.**

Jean-Marc Montera - Musicien et Directeur du GRIM

Yannick Butel - PU Esthétique et sciences des arts AMU / 18^e CNU

Rebecca Piednoir - Responsable bibliothèque Théâtre contemporain / Théâtre de la Joliette-Minoterie

- **Action culturelle du spectacle vivant**

Laura Abecassis - Attachée relations aux publics – Théâtre National de La Criée

- **Institutions du spectacle vivant**

Julie de Muer - Consultante en arts du spectacle

Caroline Séguier – Directrice Adj. Planète Émergence Marseille

VI/3 - PARCOURS 3 : MÉTIERS DE LA MÉDIATION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

- **Espaces littéraires et des écritures contemporaines**

Bernard Obadia - MCF en Littérature française contemporaine AMU / 07^e CNU

Rebecca Piednoir - Responsable bibliothèque Théâtre contemporain / Théâtre de la Joliette-Minoterie

- **Auteurs, lecteurs et acteurs de l'action culturelle**

Pascal Jourdana - Responsable de La Marelle – Villa des auteurs

- **Institutions du livre et de la lecture**

Guenaël Borg - Resp des publics, Bibliothèque municipale à vocation régionale de l'Alcazar

VII - PROJET TUTORÉ 2

- **Projet tutoré, phase 2 : entreprendre un projet d'action culturelle**

Laurent Cucurullo - Directeur d'*En Italique* et Professeur associé

Claire Dupont - Docteur en sociologie, Professeur associée

VIII - STAGE

- **Stage**

Laurent Cucurullo - Directeur d'*En Italique* et Professeur associé

Perrine Verstraeten - Chargé de projet POK Marseille

ANNEXE 2 : Lettres de soutien

1 - CRFP Guadeloupe

2 - EPA Bénin

3 - La Friche Belle de Mai - Marseille

4 - Le Muséon Arlaten - Arles

5 - Opéra du Grand Avignon

6 - *Sirventès* - Agence occitane de développement - Aurillac

7 - Le BAAK - Bureau d'Accompagnement Artistique et Culturel - 74

8 - Ecole Supérieure d'Art et Design - Grenoble

9 - Le théâtre – Scène conventionnée d'Auxerre



CENTRE REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Petit-Bourg, le

Mardi 15 Juillet 2014

PARTENARIAT CENTRE REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CRFP) ET UNIVERSITE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Roujol

97170 PETIT-
BOURG

Tél. 0590 60 48 48

Fax. 0590 60 45 00

Courriel :

crfp@crfpguadeloup
e.fr

Siret 508 209 020 00017
APE 8559A

Affaire suivie par :
Patricia SOUCHETTE
0590604507
0690625765

Le Centre Régional de Formation Professionnelle(CRFP) met en place chaque année une programmation d'actions de formation de différents niveaux.

Ce vaste programme est financé à 100% par le Fonds Social Européen et le Conseil Régional pour les publics demandeurs d'emplois.

L'offre de formation est axée sur les besoins en qualification exprimés dans le Contrat de Plan Régional de Développement des formations (CPRDF).

Elle a pour objectif d'élever le niveau de qualification des publics demandeurs d'emploi, d'améliorer leur employabilité et de répondre aux besoins exprimés par l'environnement professionnel.

Une étude prospective conduite dans le secteur culturel a mis en évidence la nécessité de professionnaliser dans le domaine de l'ingénierie culturelle.

Ainsi, le CRFP a mis en place une convention de partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille Provence pour conduire la licence professionnelle activités culturelles et artistiques spécialité conception et mise en œuvre de projets culturels.

Ce produit de formation a été mis en œuvre du 30 Avril 2013 au 30 Juin 2014 pour une durée d'environ 1520 heures pour 15 bénéficiaires.

L'université d'Aix-Marseille Provence a mobilisé une équipe pédagogique et des moyens matériels pour assurer le bon déroulement de cette formation depuis la phase de recrutement jusqu'à la certification.

L'équipe pédagogique composée d'enseignants de l'université et de professionnels de la culture à Marseille a dispensé une formation de qualité aux bénéficiaires pour accompagner leur professionnalisation. Des temps forts ont



Union Européenne
Fonds Social Européen



été mis en œuvre à travers des séances de regroupement en présentiel et à distance par la visioconférence.

Les différents modules de formation ont été animés à distance grâce à l'environnement de travail numérique. Une dynamique d'échanges s'est construite de façon synchrone.

Ce suivi efficace a permis d'obtenir des résultats très satisfaisants pour le CRFP. En effet, 14 bénéficiaires sur 15 ont obtenu leur qualification.

Fort de cette expérience, le CRFP va poursuivre sa relation partenariale avec l'université et souhaite pour l'année 2015, renouveler ce partenariat afin de poursuivre sa mission de professionnalisation dans le secteur culturel. Ce secteur qui connaît un développement croissant est pourvoyeur de nombreux emplois. De nombreuses programmations artistiques sur le territoire traduisent la volonté de promouvoir la diffusion artistique pour favoriser l'accès à la culture de tous. Les formations centrées sur l'ingénierie culturelle ont donc un impact fort pour le développement et la promotion de la culture.

Ainsi, la licence professionnelle activités culturelles et artistiques est un produit de formation à forte valeur ajoutée pour accompagner la professionnalisation des acteurs du secteur culturel.

Le Directeur

C.R.F.P.

Centre Régional de Formation Professionnelle

Roujol - 97170 PETIT-BOURG

Tel. 0590 60 45 48

Fax : 0590 60 45 00

SIRET : 508 209 020 00017 - APE : 8559A



EPA-BEN /301/14/AA/ IB

ATTESTATION DE BONNE FIN D'EXECUTION

L'Ecole du Patrimoine Africain - EPA en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille 1 (France) a organisé dans le cadre de sa mission de formation des professionnels africains du patrimoine et de la culture trois éditions de la licence professionnelle en Conception et Mise en œuvre des Projets Culturels (CMPC). L'objectif de ce partenariat visait à soutenir la structuration du secteur culturel par la formation de professionnels (environ 15 par session) agissant dans différents domaines culturels et diverses zones géographiques (Congo, Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Cameroun, etc.).

Ces dites formations ce sont déroulées respectivement en :

- ✓ 2003 - 2005, pour la 1^{ère} édition ;
- ✓ 2006 - 2008, pour la 2^{ème} édition et
- ✓ 2009 - 2011, pour la 3^{ème} édition

Les enseignements, essentiellement en ligne, de ces différentes éditions ont été assurés par des professeurs de l'Université d'Aix-Marseille 1, des membres de l'équipe et du réseau EPA, et des personnes ressources de divers horizons professionnels de l'Afrique. Il s'est avéré que la nature du contenu de formation et les compétences de l'équipe de formation mise en place à l'occasion de ces sessions ont largement contribué à développer et à soutenir l'émergence de profils professionnels originaux et d'expériences culturelles et artistiques dans les secteurs du patrimoine, des musées et du spectacle vivant. Gilles Suzanne, responsable de la formation au sein de l'Université d'Aix-Marseille 1, et l'EPA ont conduit avec succès la supervision de ce programme.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Porto-Novo, le 29 août 2014



Adéchina Lawal ALAOFÉ
Administrateur Comptable

B.P. 2205 Porto-Novo
Bénin
Tél. : (229) 20 21 48 38
Fax : (229) 20 21 21 09
epa@epa-prema.net
<http://www.epa-prema.net>



Monsieur Gilles Suzanne
Directeur de la Licence ACA/CMPC

Marseille, le 15 juillet 2014

Monsieur,

Aujourd'hui les actions, la programmation, la diffusion artistique et culturelle se construisent à partir d'une démarche en direction des publics ou des usagers des lieux de production. Cela se vérifie non seulement dans la filière qui relève de la dimension patrimoniale, au sens le plus large, mais tout autant dans les formes pluridisciplinaires de l'expression contemporaine présentées dans l'espace urbain ou rural.

L'injonction des partenaires publics dans ce sens est très claire car conditionnelle de leur soutien financier à l'échelle d'un territoire. On constate aussi aujourd'hui que les actions privées (à vocation interne ou externe) des entreprises associent de plus en plus une plus value sociale à leur démarche en incluant un volet culturel. Volet qui va au delà du simple habillage puisqu'il s'agit d'y aborder le contenu de ce qui « fait culture ».

Tous ces éléments impliquent pour notre secteur de trouver des personnels capables à la fois de concevoir, mettre en œuvre les projets mais surtout d'être capable de les contextualiser, d'en comprendre les singularités.

Dans ce sens et compte tenu de ma propre expérience dans l'évolution des métiers durant mes 15 dernières années d'activités professionnelles dans l'action culturelle, je soutien la pertinence de votre démarche pédagogique de la licence professionnelle que vous administrez.

Votre démarche me semble bien en phase avec les attentes actuelles du milieu professionnel et la richesse des contenus qui sans trop spécialiser les personnes, les dotent de réelles compétences pour valoriser les thèmes qui composent nos actions.

Vous souhaitant bonne réception je vous prie d'agrèer ; Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations ;

C.CHARBONNEL
Responsable des Ressources Humaines

Regina Pastotter, étudiante de la « *Licence professionnelle conception et mise en œuvre de projets culturels* » à distance, 2007 - 2009.

Médiatrice culturelle depuis janvier 2008 au Museon Arlaten, musée d'ethnographie à Arles (actuellement en rénovation).

Cette licence a énormément apporté à ma façon de travailler, d'analyser les situations du quotidien et d'être plus efficace dans ma fonction. Elle m'a aidé à mieux comprendre les enjeux d'un projet depuis sa conception. Le lien avec « la vie réelle » est très présent à tout moment de la licence. Les professeurs sont tous des intervenants « du terrain », qui préparent au mieux pour le travail avec les différents publics ou avec les partenaires. Car la médiation est avant tout une affaire d'êtres humains !

Un des points forts de cette licence est le contact personnel tout au long de la formation depuis l'inscription. Le suivi est exemplaire, on est bien plus qu'un simple numéro même si les corrections se font par une voie virtuelle. Au début de la formation a lieu une première rencontre, très importante avec les professeurs et les autres étudiants, qui permet de connaître ceux qui seront dans le même cas et qui devront fournir les mêmes rendus... et de savoir à qui on envoie les devoirs, qui corrige etc. On peut échanger à tout moment avec les autres étudiants et les professeurs via la plateforme - et cela est certainement un des facteurs majeurs pour pouvoir tenir le coup !

Encore quelques notes plus personnelles : D'origine allemande, le français n'est pas ma langue maternelle (loin de là, je suis en France depuis l'âge de 28 ans). Mais cela ne m'a pas empêché de suivre les cours correctement, de rendre les devoirs (presque toujours à temps), et aujourd'hui, agent titulaire dans la fonction publique territoriale, j'ai pu (certainement aussi grâce aux bénéfices de cette licence) réussir le concours d'assistante de conservation des bibliothèques et du patrimoine.

Regina Pastotter.
Médiatrice culturelle
Museon Arlaten
www.museonarlaten.fr

Adresse postale :
31, rue de la République
13200 Arles
Standard : 04.13.31.51.99
Adresse bureaux :
5, Bd Huard
13200 Arles
Tel direct : 04.13.31.51.65



OPÉRA GRAND AVIGNON

Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, j'ai suivi la formation à distance *Licence professionnelle / Conception et mise en œuvre de projets culturels* de 2009 à 2011.

Pendant deux années, j'ai pu appréhender les différentes problématiques liées à l'administration culturelle et au domaine du spectacle vivant. J'ai bénéficié de cours et d'un suivi très sérieux et, je me réjouis que cette formation puisse encore apporter les clés du savoir et de la réussite professionnelle !

J'ai particulièrement été sensible aux questions du mécénat et des techniques de communication. Le hasard faisant bien les choses, je suis actuellement Responsable mécénat et communication numérique de l'Opéra Grand Avignon.

Bien cordialement,

Arnaud Lanez

Opéra Grand Avignon

Responsable Mécénat & Communication Numérique

Courriel : arnaud.lanez@agglo-grandavignon.fr

Téléphone : 04.90.82.81.66

[Site internet Opéra](#)

[Facebook Opéra](#)

[Twitter Opéra](#)

[Google+ Opéra](#)

L'Opéra Grand Avignon est Adhérent - Collège des porteurs de projets à [ADMICAL](#),
carrefour du mécénat d'entreprise



Aurillac, le 25 août 2014

Objet : Retour sur la Licence pro à Distance "Conception et mise en œuvre de projets culturels" dispensée à l'Université Marseille-Provence

J'ai effectué la licence en 1 an, j'habitais alors le Vaucluse et j'étais demandeur d'emploi. Diplômé en 2010, j'ai rebondi très rapidement par un poste de "chargé de production et de diffusion" dans une agence de développement artistique en coopérative (Scop) basée à Aurillac. J'accompagne principalement des artistes conteurs et des comédiens pour des spectacles de rue, avec une spécialisation sur la langue et la culture occitane. Je développe des dynamiques territoriales de développement culturel. Je participe auprès d'institutions, collectivités et organismes professionnels à l'évolution et aux recherches sur le secteur.

J'occupe toujours ce poste à ce jour, en dépendant de l'annexe 8 du code du travail. En d'autres termes, je suis intermittent du spectacle.

L'entreprise : Sirventés. A son actif : label musical solidaire, événementiel, expertise culturelle et territorial, portage salarial et accompagnement en conte et arts de la rue.

Je n'ai pas été retenu à ce poste pour ma connaissance de la langue occitane (quasi nulle...) mais pour mon expérience, ainsi que ma polyvalence et ma capacité à m'adapter et à rebondir. Ce sont là des qualités indispensables dans nos secteurs professionnels, en permanente évolution et précarité.

Cette formation professionnelle m'a permis d'affirmer mes compétences pour les métiers du spectacle vivant :

- en les confrontant à des professionnels de divers secteurs et expériences, dans le public et le privé
- en les approfondissant par la recherche et l'étude au travers de travaux pertinents et progressifs à effectuer
- en les affinant auprès des autres étudiants et structures rencontrées
- en les rendant plus efficaces par le montage d'un projet professionnel et sa soutenance devant un jury de "gens du métier"

J'y ai trouvé, en plus, l'occasion de prendre du recul sur ma pratique et de m'ouvrir à d'autres dynamiques artistiques et culturelles. Une découverte alliée à un environnement chaleureux et motivant, porté par une équipe de coordination performante et humaine : une bouffée d'oxygène en même temps qu'un pas décisif dans la professionnalisation.

Bien entendu, le soutien de la Région Provence-Alpes-Cote-d'Azur pour prendre en charge mes frais pédagogiques s'est avéré décisif à cette période de ma vie très délicate financièrement.

Bien entendu aussi, l'opportunité de regroupements sur Marseille et son tissu culturel dense a participé à mon plaisir et à ma motivation.

Mais c'est cette alliance humaine et professionnelle dans l'encadrement et la transmission des savoirs et compétences qui a été le socle de cette formation et m'autorise aujourd'hui à dire : "- ça valait vraiment le coup !"

Depuis 4 ans révolus, je mets en pratique et confronte aux réalités économiques et culturelles les savoirs et savoirs-faire transmis lors de cette année de formation et je confirme leur intérêt et leur valeur.

Valant ce que de droit.

Luc Guérant

Sirventés - Agence occitane de développement

Delphine Zavitnik

Le BAAK

Bureau d'Accompagnement Artistique et Culturel

55, chemin des Châteaux

74370 Metz-Tessy

N° Siret : 492 196 225 00022

Tél. : +33(0)6 07 51 15 51

Annecy, le 25 août 2014

J'ai suivi la formation de Licence Pro - Conception et Mise en œuvre de Projets Culturels en 2010/2011.

Je suis actuellement en activité en auto entreprise et accompagne plusieurs compagnies de danse et de théâtre dans leur développement.

Je réponds à des demandes de missions diverses et variées en diffusion/production, communication et administration.

La formation m'a été très utile pour mieux comprendre l'environnement de la culture. Elle m'a donné des outils en gestion, en stratégie des publics et en mécénat ; outils que j'utilise au quotidien par exemple dans l'élaboration des budgets prévisionnels des créations, l'organisation d'opérations de diffusion ou d'évènements divers ou dans la recherche de financements.

Les cours d'esthétique m'ont été aussi très utiles pour mieux appréhender la sensibilité des programmeurs et des lieux et ainsi mieux cibler les professionnels correspondant aux propositions artistiques des compagnies avec lesquelles je collabore et dont je suis amenée à diffuser les créations.

Ma formation et les compétences que j'ai pu acquérir durant ces années m'amènent de plus en plus de demandes de la part des artistes de la région. Pour y faire face dans de bonnes conditions, j'envisage de créer une structure de type association pour développer un vivier de collaborateurs. Cette structure me permettrait de faire face à la demande croissante des artistes mais aussi des collectivités territoriales qui souhaitent mettre en œuvre des projets.

Je souhaite vivement que la formation perdure et puisse profiter au plus grand nombre.

Bien cordialement,

Delphine Zavitnik

École Supérieure d'Art et Design, www.esad-gv.fr — 25 rue Lesdiguières, 38000
•Grenoble; Tél. +33 (0)4 76 86 61 30, Fax +33 (0)4 76 85 28 18, M^{él.} grenoble@
esad-gv.fr •Valence

Aurélie Quinodóz
42 Rue Saint Laurent
38 000 Grenoble

Grenoble, le 29 août 2014
à l'attention de Madame Anaya

Objet: Suivi de la licence pro CMPC

Bonjour,

J'ai eu la chance d'être acceptée et étudiante de la licence professionnelle Conception et mise en œuvre de projets culturels de 2010 à 2012.

J'ai entrepris cette démarche de formation universitaire alors que j'étais en activité professionnelle. J'avais en effet besoin de pouvoir faire évoluer mon métier de bibliothécaire à l'École d'art de Grenoble, au regard de mes aspirations mais également de valoriser mon expérience professionnelle tant en bénéficiant d'une actualisation de mes connaissances.

En tant que salariée, et après de multiples recherches dans les domaines de l'enseignement à distance, il me semble qu'à ce jour, cette formation est une des rares qui autorise de coupler un emploi et une reprise d'études. L'organisation de la scolarité et des examens est compatible avec un emploi, fait remarquable à saluer car de nombreuses formations à distance ne le permettent pas. La souplesse de gestion et le suivi personnalisé m'ont permis de mener un véritable diagnostic de mon établissement d'exercice et de proposer des évolutions adaptées à notre environnement et à nos publics.

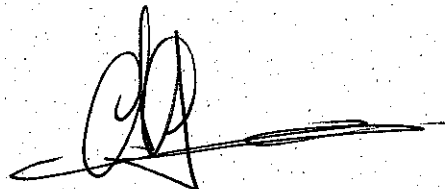
La formation en tant que telle est bien équilibrée, entre apports artistiques et culturels et cours plus techniques. Les contenus sont intéressants et couvrent les domaines nécessaires à la réalisation de projets culturels ambitieux. La plateforme électronique fonctionne bien et facilite les échanges avec les enseignants et les étudiants.

Deux après cette formation, je poursuis l'adaptation de mon emploi à son environnement, en ayant gagné en légitimité pour le faire, grâce à ce diplôme.

Enfin, je tiens à remercier Madame Anaya pour sa disponibilité constante et ses encouragements et conseils toujours très porteurs.

Bien cordialement.

Aurélie Quinodoz



Actuellement secrétaire générale du Théâtre - Scène conventionnée d'Auxerre, j'ai suivi la licence à distance Conception et Mise en œuvre de Projet Culturel à l'Université d'Aix-Marseille entre de septembre 2007 à septembre 2009.

Professionnelle de la culture depuis maintenant plus de 10 ans, je mesure encore aujourd'hui l'importance de cette formation dans mon parcours, mais aussi ma fonction, et le regard porté au quotidien sur nos missions de service public.

En effet, la transmission de savoirs et de passions aux publics a toujours fait partie de mes ambitions. Le suivi de la licence a permis de formaliser ce souhait, d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques propres à la médiation culturelle de l'art.

L'obtention du diplôme a contribué à mon embauche au sein d'un premier théâtre conventionné, et donc également à mon évolution pour devenir il y a de cela 2 ans, secrétaire générale.

De façon bien moins personnelle, je peux me rendre compte au quotidien, que les acquis obtenus lors de cette licence engendre des échanges constructifs avec les décideurs (politiques, dirigeants), mais aussi les collègues de travail ou les homologues dans d'autres structures.

En des périodes où les financements se raréfient de façon plus que significative, il reste essentiel de défendre le lien qu'entretiennent les structures culturelles à leurs publics. La médiation est sans doute un des secteurs d'activité à en pâtir en premier lieu. Il est donc primordial de savoir justifier de sa nécessité.

J'ai la chance d'être employée dans une structure où les publics et les populations sont pris en considération dans le projet culturel et artistique. Aussi, nous avons choisi de partager cette réflexion constante avec l'association régionale Le Lab, et convier les structures de diffusion du spectacle vivant sur des temps d'échange annualisés (depuis cette année 2014). De ce premier échange avec des professionnels en poste, sont ressorti : la difficulté d'établir un référentiel commun des métiers, la nécessité d'échanger pour enrichir, renouveler nos pratiques de médiation.

Aussi, pour consolider ce secteur d'activité, nous avons besoin de professionnels, formé spécifiquement à ces métiers. La licence CMPC à distance fait partie des formations qui savent transmettre les connaissances et le savoir-faire nécessaire à nos métiers de médiation, avec une formule en FOAD adaptée aux personnes déjà en activité.

Bien cordialement,

Claire Clément
Secrétaire générale
en charge de la communication
com@auxerreletheatre.com
03.86.72.24.28



**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
9 octobre 2014**

Demandes de renouvellement d'accréditation de deux licences professionnelles

Composante	Type diplôme	Intitulé	Fin d'accréditation	Période de renouvellement demandée	Vote du Conseil d'UFR	Avis CFVU du 9 octobre 2014	Observations CFVU
ALLSH	Licence Professionnelle	Mention "Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles" (dossier en PJ)	Année 2014/2015	2015/2016 à 2017/2018	Avis favorable (29/09/2014)		
Composante	Type diplôme	Intitulé	Fin d'accréditation	Période de renouvellement demandée	Vote du Conseil d'UFR	Avis CFVU du 9 octobre 2014	Observations CFVU
Sciences	Licence Professionnelle	Mention " Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle"	Année 2014/2015				

document de travail

Les notes de l'ove



**Bilan de mise en œuvre
des enquêtes EFEE**

Campagne 2013/2014

1 Présentation

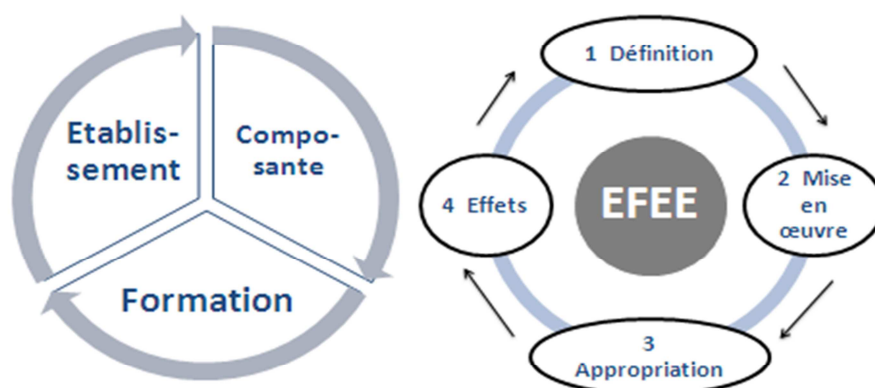
Aix Marseille Université s'est engagée à promouvoir la qualité des formations et à favoriser la reconnaissance des activités pédagogiques en proposant d'impliquer l'ensemble de la communauté éducative – étudiants compris - dans un dispositif d'auto-évaluation. Pour mettre en œuvre ces objectifs stratégiques, la Commission formation et vie universitaire (CFVU) a défini à la fois le cadre de référence et les modalités de mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants (EFEE). Deux textes votés en CFVU et en CA¹ encadrent cette démarche. Le bilan présenté ici s'attache d'une part, à montrer en quoi les principes fondateurs du dispositif EFEE d'AMU ont été mis en œuvre et, d'autre part, restitue le déploiement des enquêtes EFEE au sein d'AMU en 2013-2014.

Nous rappelons dans l'encadré ci-après les principes validés en CFVU figurant dans le guide EFEE :

Extrait du guide opérationnel EFEE

« La mise en œuvre de l'EFEE se construit en interaction entre les différents acteurs et instances impliqués. Ce processus s'appuie sur trois niveaux de concertation, se déploie sur quatre phases dans la durée d'une année universitaire et mobilise deux services dédiés : le Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE) et l'Observatoire de la vie étudiante (OVE).

Trois niveaux de concertation pour un processus en quatre étapes



La **concertation** est mise en œuvre sur un mode interactif au sein des différentes instances et entre elles :

- Au niveau établissement : autour du CEVU et de la commission de suivi EFEE ;
- Au niveau des composantes : autour du comité EFEE de chaque composante avec l'appui d'un coordinateur EFEE ;
- Au niveau des formations : au sein de chaque équipe de mention et en y associant les étudiants, les personnels administratifs et le cas échéant les professionnels.

Le **dialogue institutionnel** s'organise sur la durée de l'année universitaire comme suit :

- L'élaboration et la définition du projet annuel formalisée dans la « feuille de route annuelle » de l'EFEE.
- La mise en œuvre opérationnelle des enquêtes auprès des étudiants
- L'exploitation des résultats à l'issue des enquêtes et l'identification des évolutions à conduire
- La mise en œuvre et la consolidation des évolutions apportées»².

¹ Votes du CEVU du 4 avril 2013 et 6 juin 2013 ; vote du CA du 25 juin 2013.

² Extrait du Guide opérationnel EFEE

Pour sa première année de mise en œuvre, le dispositif EFEE d'AMU visait en 2013-2014 les étudiants de Licence générale. La campagne s'est déroulée à la fois en semestres impairs et pairs et, pour chaque semestre, le dispositif s'est déroulé en trois phases :

- 1 Une phase de définition et de cadrage du dispositif EFEE par la composante ;
- 2 Une phase de mise en œuvre des enquêtes EFEE par l'OVE.
- 3 Une phase d'analyse, d'exploitation et de réappropriation des résultats par les formations et les composantes à l'issue de laquelle un compte rendu est rédigé et adressé au chargé de mission évaluation.
- 4 Une phase de mise en œuvre des évolutions ou des préconisations.

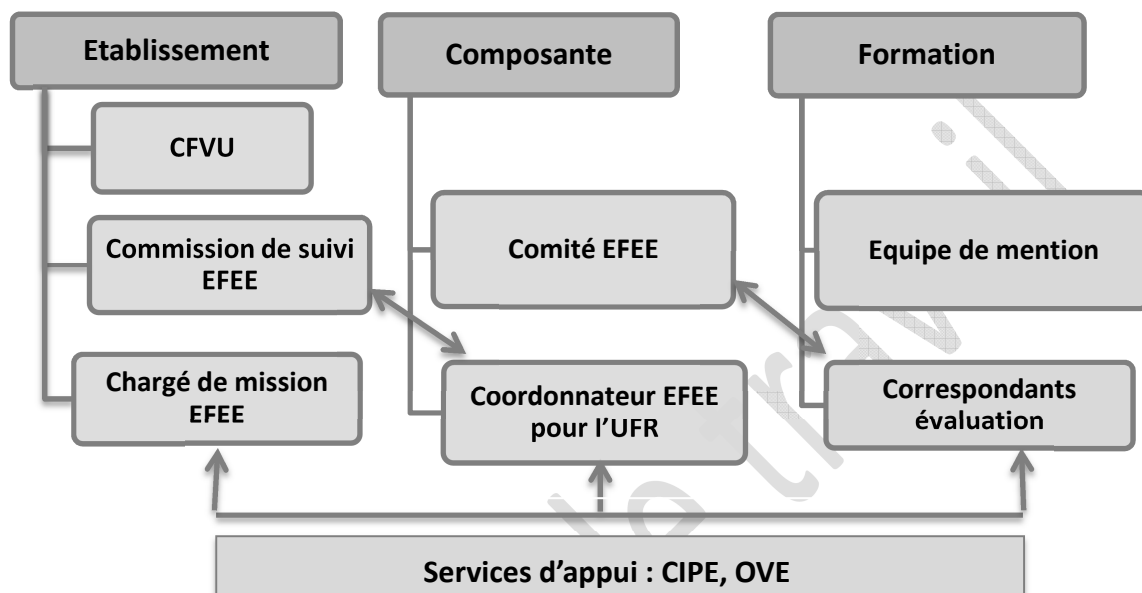
Le présent bilan est centré sur la mise en œuvre des phases 1 et 2.

document de travail

2 La mise en œuvre des principes fondateurs de l'EFEE d'AMU

2.1 La concertation

La mise en place du dispositif EFEE d'AMU a initié différentes modalités de coordination entre les acteurs et les instances dédiées.



→ A l'échelle de l'établissement

La mise en place de la commission de suivi EFEE³

Mise en place par la CFVU, la commission EFEE s'est réunie à trois reprises en 2013-2014 :

- 27 juin 2013 : propositions du périmètre du dispositif EFEE en 2013/2014
- 23 septembre 2013 : propositions des thématiques du tronc commun AMU évaluant la formation et définition des énoncés d'évaluation.
- 17 février 2014 : préparation du bilan provisoire du dispositif EFEE en semestres impairs
- 15 juillet 2014 : mise en place de la commission EFEE élargie et préparation du bilan annuel du dispositif EFEE

Les séances de la CFVU consacrées à l'EFEE

- 4 juillet 2013 : validation du périmètre du dispositif EFEE en 2013/2014
- 3 octobre 2013 : validation du questionnaire tronc commun évaluant la formation
- 6 mars 2014 : présentation du bilan provisoire du dispositif EFEE en semestres impairs
- 11 Septembre 2014 : présentation du bilan de mise en œuvre des enquêtes EFEE

³ Les attributions de la commission de suivi EFEE sont décrites dans le Guide opérationnel de l'EFEE d'AMU.

→ **Entre les services d'appui et les composantes**

La mise en place d'une coordination entre les services d'appui (CIPE, OVE) et les directions d'UFR

Entre septembre 2013 et avril 2014, des rencontres entre les services d'appui au dispositif EFEE et les directions de composantes ont permis de présenter et de définir les principes pour chaque UFR d'une mise en œuvre opérationnelle du dispositif EFEE.

- 25 septembre 2013 : Faculté d'économie gestion (FEG) – Rencontre avec le doyen et la vice-doyenne
- 1^{er} octobre 2013 : Faculté des sciences et technologies (FST) – Rencontre avec le doyen, la vice-doyenne formation et la coordinatrice EFEE
- 9 octobre 2013 : Faculté des arts lettres langues sciences humaines (ALLSH) – Rencontre avec le doyen et le vice-doyen formation
- 10 octobre 2013 : Ecole de journalisme et de communication d'Aix Marseille (EJCAM) – Rencontre avec le doyen
- 16 octobre 2013 : Faculté des sciences du sport (FSS) – Rencontre avec le vice doyen formation
- 21 octobre 2013 : Faculté de droit et science politique (FDSP) – Rencontre avec le doyen
- 19 février 2014 : Institut de management public (IMPGT) – Rencontre avec le vice-doyen formation, la responsable de la Licence, Administration publique, deux responsables administratifs
- 18 avril 2014 : Institut universitaire de technologies (IUT) – Rencontre avec le vice doyen formation et coordinateur évaluation

La mise en œuvre des ajustements du dispositif EFEE à la demande des composantes et/ou des mentions

Pour permettre un réel ajustement du dispositif d'évaluation à la spécificité des formations, des séances de travail ont été organisées entre l'OVE, le CIPE et les composantes ou les mentions qui le souhaitaient. Ces échanges ont souvent été initiés par une première réunion de travail suivie d'échanges mels et téléphoniques. Ces échanges répétés se sont révélés très utiles pour favoriser l'appropriation progressive du dispositif par les acteurs au sein des composantes.

Liste des séances de travail organisées entre les services d'appui et les composantes

- ALLSH : 12 novembre 2013, 25 novembre 2013, 2 décembre 2013, 11 décembre 2013, 18 décembre 2013, 15 janvier 2014, 28 janvier 2014, 30 janvier 2014
- FDSP : 6 novembre 2013, 12 février 2014
- FEG : 20 novembre 2013, 18 février 2014
- FST : 15 octobre 2013, 18 octobre 2013, 12 décembre 2013, 20 février 2014
- FSS : les échanges ont eu lieu par mel et téléphone
- EJCAM : les échanges ont eu lieu par mel
- IMPGT : les échanges ont eu lieu par mel

2.2 La confidentialité des résultats de l'EE

Le guide de référence de l'EFEE d'AMU a acté le principe de la confidentialité des résultats issus de l'évaluation des enseignements. Le rapport de résultats établi à l'issue de l'évaluation de chaque enseignement a été adressé systématiquement à l'enseignant impliqué dans l'enseignement et à lui seul. Dans certaines mentions, des enseignants impliqués dans le dispositif d'EFEE ont pu, *de leur propre initiative*, partager les résultats obtenus au sein de leur équipe pédagogique.

2.3 L'anonymat des étudiants

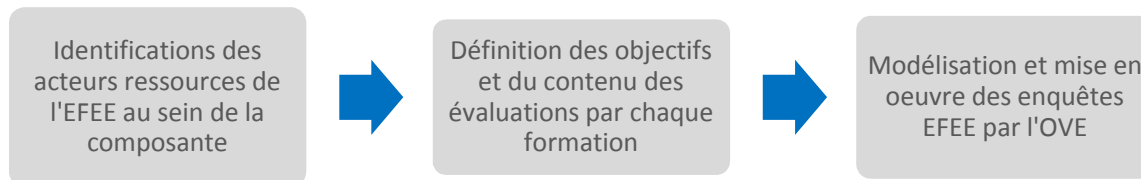
Autre principe fondamental, l'anonymat des étudiants est garanti dans le fonctionnement même de l'environnement logiciel⁴ utilisé par AMU.

- Dans le cas des enquêtes papier, aucune information personnelle permettant d'identifier un étudiant n'est inscrite sur le formulaire papier qu'il renseigne.
- Dans le cas des enquêtes en ligne utilisant le mel des étudiants, le lien entre le mel et le mot de passe généré automatiquement par le système est actif tant que l'étudiant n'a pas répondu à l'enquête ; dès qu'il a enregistré ses réponses, ce lien est détruit automatiquement et les réponses enregistrées ne peuvent pas être reliées à un individu.
- Dans le cas d'enquête en ligne utilisant des coupons de participation, chaque étudiant lors de la séance d'évaluation pioche de façon aléatoire un mot de passe qui n'est relié à aucune identification individuelle. Ce mot de passe est détruit dès lors que les réponses ont été enregistrées.

⁴ Il s'agit du logiciel EvaSys développé par la société Electric Paper.

3 La mise en œuvre des évaluations de la formation et des enseignements par les étudiants en Licence générale

Cette phase du dispositif a consisté à identifier les acteurs ressources au sein des composantes et des formations, à définir les objectifs et les contenus des évaluations de la formation et des enseignements, à modéliser et à mettre en œuvre les enquêtes.



3.1 Les formations engagées dans le dispositif

Pour cette première année d'expérimentation du dispositif EFEE d'AMU, toutes les composantes proposant un diplôme de licence générale se sont impliquées dans la campagne :

- Les évaluations conduites à la fois en semestres impairs et pairs ont concerné les quatre mentions portées par la FEG, deux mentions présentielle de la FST (MPCI et SPI) et toutes les mentions enseignées en télé-enseignement (CTES) de la FST.
- Les évaluations conduites en semestres impairs uniquement ont concerné les mentions portées par la FDSP, la FSS, l'EJCAM, toutes les mentions proposées en présentiel par la FST (hors MPCI et SPI).
- Les évaluations conduites en semestres pairs uniquement ont concerné les mentions portées par l'UFR ALLSH et l'IMPGT.

Au total, 30 mentions de licence générale sur les 37 habilitées ont mis en œuvre une évaluation de leur formation et de leurs enseignements.

UFR	Mentions impliquées dans l'EFEE
ALLSH	Anthropologie Arts du spectacle (Théâtre, Cinéma) Lettres (Lettres modernes, Lettres classiques) LEA (Allemand, Arabe) LLCE (Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Japonais) Histoire Musicologie Philosophie Psychologie Sciences du langage Sciences de l'éducation
EJCAM	Information communication
FDSP	Droit Administration publique
FEG	AES Economie Management Gestion MASS (parcours Maths Economie)
FSS	STAPS
FST <i>(le dispositif EFEE a concerné les formations en présentiel ou organisées à distance par le CTES)</i>	Mathématiques Informatique Physique Chimie Sciences de la vie Sciences de la terre et de l'environnement MPCI Mécanique Sciences pour l'ingénieur Sciences sanitaires et sociales Sciences et humanités Sciences des arts et techniques de l'image et du son
IMPGT	Administration publique

Dans chaque formation, le périmètre des enquêtes a été défini en concertation avec les enseignants concernés. Les enquêtes ont été modélisées au niveau le plus fin : à l'étape (exemple L1 Histoire), ou par spécialité (exemple L3 Arts du spectacle : spécialité Théâtre, spécialité Cinéma), ou par parcours (exemple L2 Musicologie parcours Interprétation, parcours Action musicale, etc.) ou encore par division ou amphi (exemple L1 Droit amphi A Aix, etc.) de façon à permettre une granularité de recueil restituant des résultats suffisamment précis et pertinents pour les équipes pédagogiques concernées.

Au total, 244 enquêtes d'évaluation ont été administrées, 141 en semestres impairs et 103 en semestres pairs.

3.2 Les enseignants impliqués

Dans chaque composante, la campagne d'EFEE s'est appuyée sur des acteurs ressources :

- Les *coordinateurs EFEE* en charge de coordonner le dispositif à l'échelle de la composante
- Les *correspondants évaluation* en charge de coordonner le dispositif au sein de chaque formation.

Selon l'organisation interne de chaque composante, la fonction de coordonnateur EFEE a pu être assurée par le/la vice doyen-ne formation ; de même, dans les composantes ne comportant qu'une seule mention de licence, les fonctions de coordonnateur EFEE et de correspondant évaluation ont pu être prises en charge par la même personne. Quelle que soit l'organisation retenue au sein de l'UFR, le doyen de chaque UFR a été systématiquement associé et informé.

UFR	Enseignants impliqués dans le dispositif d'EFEE
FEG	1 coordinatrice EFEE 10 correspondants évaluation <i>Au total 142 enseignants impliqués dans l'EFEE</i>
EJCAM	1 coordinateur/correspondant EFEE <i>Au total 5 enseignants impliqués dans l'EFEE</i>
IMPGT	1 coordinateur EFEE 1 correspondant évaluation <i>Au total 6 enseignants impliqués dans l'EFEE</i>
FSS	1 coordinateur/correspondant EFEE <i>Au total 25 enseignants impliqués dans l'EFEE</i>
FST	1 coordinateur EFEE 14 correspondants évaluation <i>Au total 254 enseignants impliqués dans l'EFEE</i>
FDSP	1 coordinateur/correspondant EFEE <i>Au total 31 enseignants impliqués dans l'EFEE</i>
ALLSH	2 coordinatrices EFEE 17 correspondants évaluation <i>Au total 128 enseignants impliqués dans l'EFEE</i>

Au total, 591 enseignants ont été très directement impliqués dans le dispositif d'EFEE en 2013-2014, soit dans le cadre de l'animation ou de coordination du dispositif, soit en tant qu'enseignants responsables de l'enseignement évalué. Les enseignants ayant participé aux réunions d'appropriation des résultats ont été plus nombreux encore.

3.3 Les thématiques évaluées

Pour l'évaluation de la formation

Un tronc commun de questions évaluant la formation a été proposé par la commission de suivi EFEE et validé par la CFVU. Cinq thématiques ont été retenues : l'accueil dans la formation, les échanges au sein de la formation, les informations transmises au sein de l'université, l'organisation de la formation et l'organisation du travail de l'étudiant. Au total, le questionnaire tronc commun

comportait 37 énoncés⁵ parmi lesquels 5 énoncés permettaient d'identifier le profil des répondants, 27 évaluaient les dispositifs de formation, 4 informaient sur l'organisation du travail fourni par l'étudiant ; une question ouverte permettait de recueillir les remarques et suggestions des étudiants.

Chaque composante a eu la possibilité d'ajouter des questions ou des blocs de questions ciblant des aspects spécifiques de la formation au sein de l'UFR. Six composantes sur les sept concernées par l'EFEE ont procédé à des ajouts de questions. Ces compléments au tronc commun ont concerné selon les composantes des thématiques diverses : les raisons de l'orientation dans la filière, les projets d'études à l'issue de la licence, le déroulement des examens, la qualité des locaux, les relations avec le/la responsable de la filière, l'adaptation de certains dispositifs pédagogiques spécifiques à la filière, la satisfaction globale par rapport à la formation suivie.

Pour l'évaluation des enseignements

Un répertoire de 160 énoncés évaluant les enseignements a été élaboré par les services d'appui (OVE / CIPE) et mis à la disposition des UFR pour simplifier le travail des enseignants dans l'établissement des questionnaires d'évaluation de l'enseignement. Il était également proposé la possibilité d'ajouter des questions spécifiques à l'initiative de l'enseignant. Les thématiques proposées dans cette bibliothèque d'énoncés concernaient l'organisation de l'enseignement, l'animation pédagogique, le matériel et les ressources utilisées, le contrôle des connaissances, l'utilisation des outils TICE et de l'environnement numérique, le travail et l'implication de l'étudiant, l'avancée dans les apprentissages, l'appréciation globale de l'enseignement. Ces énoncés étaient adaptés aux différentes situations pédagogiques : cours magistraux, TD, TP, atelier, séance en laboratoire, sortie de terrain, etc.

Au total, 151 formulaires différents ont été établis : 8 formulaires spécifiques UFR évaluant la formation en complément du formulaire Tronc Commun AMU et 142 formulaires spécifiques évaluant les enseignements.

3.4 Les effectifs étudiants ciblés par la campagne et les modalités de recueil

Au total, **18 101** étudiants de licence générale ont été interrogés dans le cadre du dispositif EFEE : 11 931 en semestres impairs et 8 468 en semestres pairs⁶. Quel que soit le semestre, un tiers d'entre eux a été interrogé dans le cadre d'un recueil organisé en présentiel et deux tiers l'ont été dans le cadre d'un recueil à distance par e-mailing.

Effectifs des étudiants ciblés dans la campagne d'EFEE selon les modalités de recueil mise en œuvre en 2013-2014									
Modalités de recueil		Effectifs interrogés en semestres impairs				Effectifs interrogés en semestres pairs			
		L1	L2	L3	Ensemble Semestres impairs	L1	L2	L3	Ensemble Semestres pairs
En présentiel	Papier	2057	498	195	2750	1448	880	522	2850
	Salle informatique	418	917	251	1586	18	11	25	54
A distance	E-mailing	3585	1477	2533	7595	2628	1183	1753	5564
Total par semestre		6060	2892	2979	11931	4094	2074	2300	8468

⁵ Le questionnaire Formation tronc commun AMU est présenté en annexe de ce bilan. Il est également disponible sur le site intranet d'AMU : <http://deve.univ-amu.fr/ove>

⁶ Certains étudiants ont été interrogés à la fois en semestres impairs et pairs mais ils n'ont été comptabilisé qu'une seul fois dans le nombre d'étudiants total ciblé par la campagne d'EFEE.

Au total, **66 enquêtes** auront été organisées en présentiel avec le renseignement d'un **formulaire papier** (soit 2764 questionnaires papier réunissant les formulaires EF et EE scannés et saisis), **36 enquêtes** auront été organisées dans le cadre d'un recueil en **salle informatique** et **142 enquêtes** auront été administrées à distance dans le cadre d'un **e-mailing**.

3.5 Le choix des enseignements évalués

Pour ne pas générer un nombre trop important de questionnaires à renseigner par les étudiants (ce qui risquait de rallonger la durée à consacrer à l'enquête), il a été proposé de choisir entre deux à trois enseignements différents par niveau dans la licence. Chaque composante a organisé en interne les modalités retenues dans les choix des enseignements à évaluer. Ces choix ont été conduits soit à l'échelle de la mention à la demande d'un enseignant ou après une concertation au sein de l'équipe pédagogique, soit à l'échelle de la composante au sein de son comité d'évaluation. Selon l'organisation de la formation, un enseignement proposé sur plusieurs sites a été évalué de façon distincte sur chacun de ces sites.

Au total, **661 enseignements** différents ont été évalués. A l'issue de la campagne, **1117 rapports de résultats** ont été adressés aux enseignants concernés.

3.6 La communication et la promotion du dispositif EFEE

Pour donner une identité visuelle au dispositif EFEE d'AMU - dans la mesure où il s'agissait de l'année de lancement du dispositif et que les 2/3 des enquêtes étaient organisées en ligne à distance - la direction de la communication a conçu une affiche destinée à la sensibilisation des étudiants. Cette dernière a été apposée sur les panneaux d'affichage des secrétariats pédagogiques des formations sur les différents sites des UFR, et dans les services communs (SUIO, bibliothèques) ou espaces de rencontre des étudiants (cafétéria).

Au cours de l'année 2013-2014, les sites web du CIPE et de l'OVE ont été élaborés, ce qui permettra, pour les campagnes à venir, d'informer la communauté d'AMU (enseignants, personnels administratifs, étudiants) sur l'organisation de chaque nouvelle campagne.



3.7 La participation aux enquêtes

Quel que soit le semestre, la période du recueil s'est étalée en moyenne sur 13 semaines de façon à s'adapter au calendrier des cours et des examens de chaque formation :

- En semestres impairs : de la mi-novembre à la mi-février ;
- En semestres pairs : de la fin mars à la mi-juin.

En règle générale, quand le recueil d'enquête était conduit à distance dans le cadre d'un e-mailing, ce dernier s'est déroulé sur un minimum de six semaines et entre quatre à cinq relances mails ont été réalisées auprès des étudiants non répondants, complétées par les incitations orales des enseignants et des secrétariats pédagogiques à participer au recueil. Un suivi de la participation était adressé régulièrement à chaque composante.

Le taux moyen de participation est de **33,8%** en semestres impairs et de **34,3%** en semestres pairs. Cependant, on observe d'importantes variations selon le niveau d'études dans la licence et surtout selon les modalités de recueil utilisées.

Taux de participation *par UFR* en semestres impairs et pairs

Taux de participation aux enquêtes EFEE <i>par UFR et niveau dans la licence</i>											
En semestres impairs						En semestres pairs					
UFR	L1	L2	L3	Taux moyen de participation	Soit en effectifs de répondants	UFR	L1	L2	L3	Taux moyen de participation	Soit en effectifs de répondants
EJCAM			80,4	80,4	45	ALLSH	24,3	37,8	42,4	31,7	1720
FDSP	10,2	24,5	21,2	15,8	741	IMPGT	77,9	86,4	70,0	81,7	178
FEG	36,0	61,2	28,7	40,0	916	FEG	31,5	42,2	33,6	34,9	801
Sciences	55,7	57,8	50,8	54,8	1982	Sciences TE	29,1	38,3	43,0	35,6	151
FSS	19,5	29,0	61,3	27,8	351	Sciences Présentiel	94,4	100,0	37,3	53,8	56
Ensemble	27,7	42,8	37,5	33,8	4035	Ensemble	27,4	40,8	40,9	34,3	2906

Taux de participation *selon les modes de recueil* en semestres impairs et pairs

Taux de participation aux enquêtes EFEE <i>selon les modalités de recueil d'enquête</i>											
En semestres impairs						En semestres pairs					
Modalités de recueil	L1	L2	L3	Taux moyen de participation	Soit en effectif de répondants	Modalités de recueil	L1	L2	L3	Taux moyen de participation	Soit en effectif de répondants
Papier	53,4	67,1	54,9	56,0	1539	Papier	35,2	45,7	60,0	43,0	1225
Salle informatique	39,5	55,8	50,2	50,6	803	Salle informatique	94,4	100,0	51,0	61,2	79
E-mailing	11,6	26,6	34,9	22,3	1693	E-mailing	22,6	36,6	34,4	29,2	1602
Ensemble	27,7	42,8	37,5	33,8	4035	Ensemble	27,4	40,8	40,9	34,3	2906

La population de référence prise en compte pour établir le taux de participation aux enquêtes EFEE est l'effectif des inscrits administratifs (y compris les étudiants ayant abandonné la filière). De ce fait, les taux de participation, en L1 notamment, sous-estiment la participation des étudiants réellement présents.

Quel que soit le semestre, les taux de réponses les plus bas s'observent en Licence 1, notamment quand le recueil y a été conduit par e-mailing et l'on observe un net écart entre la participation en L1 (en dessous de 30%) par rapport à celle observée en L2 et L3 (autour de 40%).

Les taux de participation les plus élevés s'observent dans les composantes ayant mis en place un recueil présentiel (FEG, Sciences présentiel, IMPGT). Cependant, concernant les recueils sur questionnaires papier, on observe en semestres pairs une participation plus faible qu'en semestres impairs (notamment en L1 et L2), sans doute en raison d'un plus fort absentéisme des étudiants en fin d'année.

En moyenne, le recueil en présentiel aura fourni 58% des répondants en semestres impairs et 45% des répondants en semestres pairs.

4 Les enseignements à tirer de cette année expérimentale et les perspectives 2014-2015

4.1 Les pistes d'amélioration du dispositif d'enquêtes EFEE

L'amélioration des taux de réponses

L'amélioration des taux de réponse renforcerait d'adhésion des communautés enseignante et étudiante. Il faut à la fois faire progresser ces taux de réponses moyens (nous sommes à 34%) et engager une réflexion dans les mentions où les taux de réponses seront restés bas pour trouver des solutions organisationnelles.

Il est également important de favoriser la passation présenteielle en salle informatique en utilisant les opportunités fournies dans l'emploi du temps.

De même, il faudra pour les prochaines éditions privilégier une communication de proximité, notamment entre les enseignants et les étudiants ; cette dernière ne saurait être efficace sans la sensibilisation des étudiants par leurs enseignants.

L'appropriation du dispositif

Malgré un calendrier très serré, les composantes se sont fortement investies dans le dispositif EFEE. Cependant, le manque de temps pour instaurer une communication adéquate autour du dispositif a fait que les enseignants n'ont pas toujours échangé au sein des équipes pédagogiques pour définir les formulaires utilisés pour l'évaluation des enseignements.

Afin de pallier cette difficulté ressentie dans plusieurs composantes, il conviendrait de faire valider la feuille de route de la CFVU dès la fin du mois de juin de manière à permettre aux composantes d'instaurer une démarche collective en amont de la rentrée universitaire.

La confidentialité des résultats de l'évaluation des enseignements (EE) a également été un facteur important d'adhésion au dispositif par la communauté des enseignants qui exprimaient des craintes sur l'utilisation des résultats de l'EE. Ce principe de confidentialité a été totalement respecté. Cela n'a pas empêché certains enseignants, de leur propre initiative, de partager les résultats d'évaluation de leur enseignement au sein de l'équipe pédagogique.

La possibilité d'établir les questionnaires EE à partir d'un grand choix d'énoncés, combinée à la possibilité d'introduire des questions « sur mesure », a été l'un des facteurs d'adhésion des équipes au dispositif.

Néanmoins, l'élaboration de ces questionnaires « sur mesure » a pu parfois freiner la dynamique collective interne aux équipes pédagogiques en dispensant d'une phase d'échanges autour d'un projet d'évaluation homogène. Une régulation dans la production des questionnaires EE au sein des équipes pédagogiques, déjà instaurée dans certaines composantes, pourrait à la fois réduire le nombre de questionnaires à générer et faciliter la dynamique collective au sein des équipes.

4.2 La programmation de la campagne EFEE en 2014-2015

La programmation du dispositif EFEE en 2014/15 voté en CFVU le 11 septembre 2014 prévoit de :

- **Consolider** le dispositif et de le renforcer dans toutes les mentions de Licence (en semestres pairs et/ou impairs) ;
- **Elargir** le dispositif aux filières de DUT 1 (en semestres pairs et/ou impairs) ;
- **Expérimenter** le dispositif dans d'autres types de formation (Master, diplômes d'État, diplômes d'ingénieur, formations de santé).

Les annexes

- **Liste des coordinateurs EFEE et des correspondants évaluation**

- **Questionnaire EF Tronc Commun AMU utilisé en 2013/14**

Les questionnaires complémentaires évaluant la formation établis à la demande des composantes sont disponibles sur le site web de l'OVE : <http://deve.univ-amu.fr/ove/Evaluation>

- **Tableaux de participation aux enquêtes en semestres impairs et en semestres pairs par UFR et formation**

Liste des coordonnateurs EFEE et des correspondants évaluation en 2013/2014

Composante	Coordinateur EFEE	Correspondants Evaluation
ALLSH	Laurence Américi Catherine Rouyer	Laurence Américi, Dominique Batoux, Muriel Briangon, Isabelle Butterlin, Christine Condominas, Louis Dieuzayde, Charles Fourment, Joël July, Pierre Kaser, Sabine Luciani, Sandrine Musso, Richard Phélan, Caroline Renard, Thierry Ripoll, Pascal Roméas, Catherine Tessier, Claire Violet-Martinez, Gaëlle Viard, Francesco Zappa
EJCAM	Alexandre Joux	Marc Bassoni
FDSP	Fabrice Rizzo	
FEG	Monique Rolbert	Gilbert Bougi, Elisabeth Callandret, Mireille Canalis-Durand, Jean-Louis Moulin, Rosette Nicolai, Alain Paraponaris, Nathalie Audrey Rubio, Cristel Schiltz, Brigitte Talon, Antoine Vion
FSS	Pascal Carlier	
FST	Christine Zouitén	Nathalie Bergeon, Marius Cocou, Marc Georgelin, Raphaële Herbin, Robert Maculet, Frédéric Olive, Anne Pichon, Gilles Quélever, Nathalie Quinson, Anne Ribaud, Valérie Roubaud, Francesca Sargolini, Edouard Thiel, Christine Zouiteni
IMPGT	Christophe Alaux	Sophie Lamouroux

Instructions : Veuillez utiliser un stylo ou un marqueur fin. Ce questionnaire sera traité automatiquement.
 Correction : Veuillez suivre les exemples affichés pour optimiser la lecture des résultats.

1. Merci de bien vouloir participer à cette enquête d'évaluation de votre formation

Cette enquête d'évaluation a pour but de recueillir vos appréciations sur l'organisation de votre formation et sur le déroulement de certains enseignements du premier semestre universitaire 2013/2014.

Vos réponses sont très importantes car elles permettront aux services administratifs et aux enseignants d'avoir un retour sur vos conditions d'études à l'université.

Il vous faudra une dizaine de minutes pour répondre à l'enquête et nous vous remercions par avance de votre participation et du temps que vous y consacrerez.

CONSIGNES

Répondez au questionnaire en utilisant les échelles de réponses proposées : "Non", "Plutôt non", "Plutôt oui", "Oui"

IMPORTANT !

Si l'énoncé de la question ne s'applique pas à votre situation, cochez "Non concerné"

Si vous n'avez pas d'opinion sur un énoncé, ne répondez pas à la question.

RAPPEL

Ce recueil d'enquête garantit votre anonymat.

- | | | | | |
|-----|------------------------------------|---|--|---|
| 1.1 | Vous êtes : | <input type="checkbox"/> Une femme | <input type="checkbox"/> Un homme | |
| 1.2 | Indiquez votre série de bac | <input type="checkbox"/> S | <input type="checkbox"/> ES | <input type="checkbox"/> L |
| | | <input type="checkbox"/> Techno | <input type="checkbox"/> Pro | <input type="checkbox"/> Autre titre/
Equivalence |
| 1.3 | Indiquez votre âge | <input type="checkbox"/> 18 ans ou moins | <input type="checkbox"/> 21 ans | <input type="checkbox"/> 24 ans |
| | | <input type="checkbox"/> 19 ans | <input type="checkbox"/> 22 ans | <input type="checkbox"/> 25 ans et plus |
| | | <input type="checkbox"/> 20 ans | <input type="checkbox"/> 23 ans | |
| 1.4 | Etes-vous boursier ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | |
| 1.5 | Indiquez votre régime de formation | <input type="checkbox"/> Formation initiale | <input type="checkbox"/> Formation par
alternance | <input type="checkbox"/> Formation
continue/
permanente |

2. L'accueil à l'université

Indiquez votre niveau d'accord avec les énoncés suivants :

	Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Non concerné
2.1 De façon générale, je bénéficie de bonnes conditions d'accueil à l'université	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2 La procédure d'inscription à l'université a été facile à suivre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3 La procédure d'inscription à l'université a été rapide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.4 La journée de rentrée m'a permis de connaître le déroulement de ma formation (si plusieurs journées de rentrée, répondez pour l'ensemble)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.5 J'ai eu connaissance rapidement de mon emploi du temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Les échanges au sein de votre Licence

Indiquez votre degré d'accord avec les énoncés suivants :

	Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Non concerné
3.1 De façon générale, je trouve facilement des réponses à mes questions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2 J'ai la possibilité d'échanger avec les étudiants plus avancés dans les études	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.3 Entre étudiants de mon année, on s'entraide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.4 J'obtiens des réponses à mes questions en m'adressant aux enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.5 J'obtiens des réponses à mes questions en m'adressant aux services administratifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Les informations transmises au sein de l'université

Indiquez votre degré d'accord avec les énoncés suivants :

	Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Non concerné
4.1 De façon générale, je suis bien informé (e) sur ce qui concerne mes études au sein de l'université	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2 J'ai accès facilement aux informations sur le déroulement des examens au sein de ma Licence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.3 J'ai accès facilement aux informations sur les possibilités de réorientation en cours de Licence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.4 J'ai accès facilement aux informations sur les possibilités d'orientation à la fin de la Licence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.5 J'ai accès facilement aux informations sur les perspectives professionnelles auxquelles prépare ma Licence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.6 J'ai accès facilement aux informations concernant les possibilités d'études à l'étranger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.7 J'ai accès facilement aux informations concernant les activités proposées par l'université (sport, activités culturelles, associations étudiantes...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. L'organisation de votre Licence

Indiquez votre degré d'accord avec les énoncés suivants :

	Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Non concerné
5.1 De façon générale, ma formation est bien organisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.2 Le contenu de ma Licence est conforme au programme annoncé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.3 Je perçois bien le lien entre les différents enseignements de ma formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.4 Le planning des cours est bien équilibré sur la durée du semestre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.5 Le rythme de progression des enseignements me permet d'assimiler les connaissances au fur et à mesure du semestre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.6 La répartition entre les enseignements magistraux et les enseignements en petits groupes est bien équilibrée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



5. L'organisation de votre Licence [suite]

- | | | | | | | |
|------|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 5.7 | La répartition de la charge de travail est bien équilibrée sur le semestre | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5.8 | Je peux facilement accéder aux enseignants en dehors du cours | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5.9 | Je peux facilement accéder aux services administratifs en dehors de mes heures de cours | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5.10 | Les changements d'emploi du temps sont annoncés dans les meilleurs délais | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

6. L'organisation de votre temps

Merci d'indiquer vos réponses aux questions suivantes en cochant le choix qui vous concerne (une seule réponse possible)

- | | | | | | | |
|-----|---|--|--|---|--|--|
| 6.1 | Indiquez le nombre moyen de jours par semaine où vous êtes présent(e) à l'université ? | <input type="checkbox"/> Pas de présence régulière | <input type="checkbox"/> 1 à 2 jours | <input type="checkbox"/> 3 à 4 jours | | |
| 6.2 | Indiquez le nombre moyen de vos heures de travail personnel chaque semaine en dehors des périodes d'examens ? | <input type="checkbox"/> 5 jours et plus | <input type="checkbox"/> Pas de travail personnel régulier | <input type="checkbox"/> 1h à 2h par semaine | <input type="checkbox"/> 3h à 5h par semaine | |
| 6.3 | Combien de fois par semaine en moyenne fréquentez-vous la bibliothèque universitaire (emprunt, consultation, recherche documentaire, salle de travail...)? | <input type="checkbox"/> 6h à 8h par semaine | <input type="checkbox"/> Pas de fréquentation de la BU | <input type="checkbox"/> 9h par semaine et plus | <input type="checkbox"/> Moins de 1 fois par semaine | <input type="checkbox"/> 1 fois par semaine |
| 6.4 | Combien de fois par semaine en moyenne vous connectez-vous à l'ENT de l'université pour autre chose que pour votre mel étudiant (Ametice, documentation électronique...)? | <input type="checkbox"/> 2 à 3 fois par semaine | <input type="checkbox"/> Aucune connexion à l'ENT | <input type="checkbox"/> 4 fois par semaine et plus | <input type="checkbox"/> 1 à 2 fois par semaine | <input type="checkbox"/> 3 à 4 fois par semaine |
| 6.5 | Exercez-vous une activité rémunérée régulière en parallèle à vos études (en dehors des périodes de vacances) ? | <input type="checkbox"/> Tous les jours | <input type="checkbox"/> Oui, entre 1h à 4h semaine | <input type="checkbox"/> Oui, entre 5h à 8h semaine | <input type="checkbox"/> Oui, entre 9h à 20h semaine | <input type="checkbox"/> Non, pas d'activité régulière |
| | | <input type="checkbox"/> Oui, plus de 20h semaine | | | | |

7. Tribune Libre

7.1 **Vous pouvez nous faire part ici de vos remarques et suggestions**



Enquêtes EFEE en Licence en 2013/2014 - Etat des retours de la campagne d'évaluation EFEE en semestre impairs en Licence générale

Période du recueil : du 25/11/2013 au 07/02/2014

UFR	Enquêtes	Niveau	Effectifs étudiants	Répondants au 26/02/14	Taux de réponse au 26/02/14
EJCM	L3 Info Com Aix	L3	56	45	80,4
Total EJCM			56	45	80,4
FDSP	L1 Droit Arles	L1	112	7	6,3
FDSP	L1 Droit Division A Aix	L1	786	122	15,5
FDSP	L1 Droit Division B Aix	L1	698	81	11,6
FDSP	L1 Droit Division A Marseille	L1	771	43	5,6
FDSP	L1 Droit Division B Marseille	L1	292	17	5,8
Total L1			2659	270	10,2
FDSP	L2 Droit Arles	L2	32	10	31,3
FDSP	L2 Droit Division A Aix	L2	392	116	29,6
FDSP	L2 Droit Division B Aix	L2	375	94	25,1
FDSP	L2 Droit Marseille	L2	345	60	17,4
Total L2			1144	280	24,5
FDSP	L3 Droit Arles	L3	40	4	10,0
FDSP	L3 Droit Division A Aix	L3	432	117	27,1
FDSP	L3 Droit Division B Aix	L3	149	22	14,8
FDSP	L3 Droit Division A Marseille	L3	198	29	14,6
FDSP	L3 Droit Division B Marseille	L3	63	12	19,0
FDSP	L3 Administration publique	L3	17	7	41,2
Total L3			899	191	21,2
Total Licence FDSP			4702	741	15,8
FEG	L1 MASS Aix (Parcours Maths Eco)	L1	48	26	54,2
FEG	L1 tronc commun AES-EM Division A - Aix	L1	249	69	27,7
FEG	L1 tronc commun AES-EM Division B - Aix	L1	250	92	36,8
FEG	L1 tronc commun AES-EM Division M - Marseille	L1	194	85	43,8
FEG	L1 tronc commun AES-EM Division N - Marseille	L1	209	70	33,5
Total L1			950	342	36,0
FEG	L2 AES Aix	L2	119	77	64,7
FEG	L2 AES Marseille	L2	139	56	40,3
FEG	L2 EM Aix	L2	174	126	72,4
FEG	L2 EM Marseille	L2	124	79	63,7
FEG	L2 MASS Aix (Parcours Maths Eco)	L2	24	17	70,8
Total L2			580	355	61,2
FEG	L3 AES - Administration Economique Juridique	L3	43	19	44,2
FEG	L3 AES - Décisions Publiques Territoires	L3	7	4	57,1
FEG	L3 AES - Gestion Entreprises Aix	L3	82	22	26,8
FEG	L3 AES - Gestion Entreprises Gap	L3	32	8	25,0
FEG	L3 AES - Gestion Entreprises Marseille	L3	44	3	6,8
FEG	L3 AES - Travail Ressources Humaines	L3	43	14	32,6

UFR	Enquêtes	Niveau	Effectifs étudiants	Répondants au 26/02/14	Taux de réponse au 26/02/14
FEG	L3 EM - Economie	L3	14	6	42,9
FEG	L3 EM - Finance Aix	L3	10	3	30,0
FEG	L3 EM - Finance Marseille	L3	26	4	15,4
FEG	L3 EM - Management Comptable Financier	L3	121	31	25,6
FEG	L3 EM - Management Firme Organisation Aix	L3	43	22	51,2
FEG	L3 EM - Management Firme Organisation Marseille	L3	36	11	30,6
FEG	L3 EM - Management Interfaces Industrie Distribution	L3	13	4	30,8
FEG	L3 EM - Management International	L3	100	25	25,0
FEG	L3 Gestion - Administration Institutions Culturelles	L3	22	13	59,1
FEG	L3 Gestion - Banque Affaires Internationales	L3	23	6	26,1
FEG	L3 Gestion - Métiers Montagne	L3	48	8	16,7
FEG	L3 Gestion - Sciences Gestion	L3	35	7	20,0
FEG	L3 MASS (Parcours Maths Eco)	L3	22	9	40,9
		Total L3	764	219	28,7
	Total Licence FEG		2294	916	39,9
Sciences	L1 Biologie Aix	L1	128	99	77,3
Sciences	L1 Biologie Luminy	L1	143	103	72,0
Sciences	L1 Biologie Saint Charles	L1	258	205	79,5
Sciences	L1 Biologie Saint Jérôme	L1	69	53	76,8
Sciences	L1 CUPGE Maths-Physique	L1	20	6	30,0
Sciences	L1 MPCl	L1	18	17	94,4
Sciences	L1 Physique Chimie Aix	L1	53	22	41,5
Sciences	L1 Physique Chimie Luminy	L1	58	36	62,1
Sciences	L1 Physique Chimie Saint Charles	L1	62	36	58,1
Sciences	L1 Physique Chimie Saint Jérôme	L1	46	35	76,1
Sciences	L1 Sciences et Humanités	L1	43	31	72,1
Sciences	L1 SNTE Aix	L1	57	10	17,5
Sciences	L1 SNTE Luminy	L1	97	25	25,8
Sciences	L1 SNTE Saint Charles	L1	58	18	31,0
Sciences	L1 SPI Aix	L1	60	36	60,0
Sciences	L1 SPI St Jérôme	L1	62	17	27,4
Sciences	L1 tronc commun Maths Info Saint Charles	L1	183	74	40,4
Sciences	L1 tronc commun Maths Info Aix	L1	105	41	39,0
Sciences	L1 tronc commun Maths Info Luminy	L1	110	44	40,0
		Total L1	1630	908	55,7
Sciences	L2 Biochimie, Chimie Biopharmaceutique Luminy	L2	39	24	61,5
Sciences	L2 Biochimie, Chimie Biopharmaceutique St Charles	L2	45	22	48,9
Sciences	L2 Biologie Cellulaire Luminy	L2	47	32	68,1
Sciences	L2 Biologie Cellulaire Saint Charles	L2	17	13	76,5
Sciences	L2 Biologie des Organismes et Evolution - SVT - Saint Charles	L2	48	37	77,1
Sciences	L2 Biologie Humaine et Biotechnologies Saint Charles	L2	73	51	69,9

UFR	Enquêtes	Niveau	Effectifs étudiants	Répondants au 26/02/14	Taux de réponse au 26/02/14
Sciences	L2 CUPGE Maths-Physique	L2	15	3	20,0
Sciences	L2 Info Aix	L2	22	14	63,6
Sciences	L2 Info Luminy	L2	41	21	51,2
Sciences	L2 Info Saint Charles	L2	30	16	53,3
Sciences	L2 Maths générales Aix	L2	9	2	22,2
Sciences	L2 Maths générales/ Maths Info/Maths Bio St Charles	L2	58	20	34,5
Sciences	L2 Maths générales/Maths Info Luminy	L2	10	5	50,0
Sciences	L2 MPCl	L2	11	10	90,9
Sciences	L2 PC Chimie Aix	L2	12	4	33,3
Sciences	L2 PC Chimie Luminy	L2	9	5	55,6
Sciences	L2 PC Chimie St Jérôme	L2	25	17	68,0
Sciences	L2 PC Physique Aix	L2	20	7	35,0
Sciences	L2 PC Physique Biologie	L2	5	4	80,0
Sciences	L2 PC Physique Luminy	L2	37	19	51,4
Sciences	L2 PC Physique Saint Jérôme	L2	14	10	71,4
Sciences	L2 Physiologie et Neurosciences - Aix	L2	23	21	91,3
Sciences	L2 Physiologie et Neurosciences - Saint Charles	L2	37	25	67,6
Sciences	L2 Physiologie et Neurosciences - Saint Jérôme	L2	24	11	45,8
Sciences	L2 Sciences et Humanités	L2	29	24	82,8
Sciences	L2 SNTE Biodiversité et Ecologie Aix	L2	16	5	31,3
Sciences	L2 SNTE Biodiversité et Ecologie St Jérôme	L2	23	13	56,5
Sciences	L2 SNTE Mer	L2	64	29	45,3
Sciences	L2 SNTE Terre Aix	L2	12	7	58,3
Sciences	L2 SNTE Terre Saint Charles	L2	18	8	44,4
Sciences	L2 SPI Aix	L2	22	16	72,7
Sciences	L2 SPI St Jérôme	L2	35	27	77,1
Sciences	L2PC Physique Chimie Aix	L2	10	3	30,0
Sciences	L2PC Physique Chimie Luminy	L2	6	4	66,7
Sciences	L2PC Physique Chimie Saint Jérôme	L2	14	3	21,4
		Total L2	920	532	57,8
Sciences	L3 Biochimie, Chimie Biopharmaceutique (Biochimie et Imbio) - Luminy	L3	53	23	43,4
Sciences	L3 Biochimie, Chimie Biopharmaceutique (Chimie vivant) - St Charles	L3	18	5	27,8
Sciences	L3 Biologie Cellulaire Luminy	L3	53	32	60,4
Sciences	L3 Biologie des Organismes et Evolution - SVT - Saint Charles	L3	43	13	30,2
Sciences	L3 Biologie Humaine et Biotechnologies Saint Charles	L3	56	31	55,4
Sciences	L3 Info Aix	L3	33	18	54,5
Sciences	L3 Info Luminy	L3	64	26	40,6
Sciences	L3 Info Saint Charles	L3	35	20	57,1
Sciences	L3 Maths générales/ Maths Info/Maths Bio St Charles	L3	46	12	26,1

UFR	Enquêtes	Niveau	Effectifs étudiants	Répondants au 26/02/14	Taux de réponse au 26/02/14
Sciences	L3 Maths générales/Maths Info Luminy	L3	31	11	35,5
Sciences	L3 Mécanique	L3	17	8	47,1
Sciences	L3 PC Chimie Luminy	L3	23	11	47,8
Sciences	L3 PC Chimie Saint Jérôme	L3	39	24	61,5
Sciences	L3 PC Génie des procédés	L3	30	18	60,0
Sciences	L3 PC Physique Biologie	L3	3	2	66,7
Sciences	L3 PC Physique Chimie Luminy	L3	21	12	57,1
Sciences	L3 PC Physique Chimie Saint Jérôme	L3	14	8	57,1
Sciences	L3 PC Physique Luminy	L3	35	15	42,9
Sciences	L3 PC Physique Saint Jérôme	L3	18	13	72,2
Sciences	L3 PC Pluri Sciences	L3	4	3	75,0
Sciences	L3 Physiologie et Neurosciences AC - Saint Charles	L3	36	16	44,4
Sciences	L3 Physiologie et Neurosciences FP - Saint Jérôme	L3	25	11	44,0
Sciences	L3 SATIS	L3	42	39	92,9
Sciences	L3 Sciences Sanitaires et Sociales	L3	48	34	70,8
Sciences	L3 SNTE Biodiversité et Ecologie	L3	30	20	66,7
Sciences	L3 SNTE Hommes et Milieux	L3	24	9	37,5
Sciences	L3 SNTE Mer	L3	73	34	46,6
Sciences	L3 SNTE Plurisciences	L3	5	1	20,0
Sciences	L3 SNTE Terre	L3	21	8	
Sciences	L3 SPI - AGE - St Jérôme	L3	16	11	68,8
Sciences	L3 SPI - IM - Château-Gombert	L3	75	35	46,7
Sciences	L3 SPI - PAI - Saint Jérôme	L3	19	9	47,4
Sciences	L3 SPI - SDE Saint Jérôme	L3	16	10	62,5
		Total L3	1066	542	50,8
Total Licence Sciences			3616	1982	54,8
FFS	L1 STAPS Gap	L1	107	66	61,7
FFS	L1 STAPS Marseille	L1	714	94	13,2
		Total L1	821	160	19,5
FFS	L2 STAPS Gap	L2	48	21	43,8
FFS	L2 STAPS Marseille	L2	200	51	25,5
		Total L2	248	72	29,0
FFS	L3 STAPS ESPM	L3	35	30	85,7
FFS	L3 STAPS APAS	L3	41	18	43,9
FFS	L3 STAPS MS	L3	55	35	63,6
FFS	L3 STAPS Education - Collège et lycée	L3	51	25	49,0
FFS	L3 STAPS Education - Ecoles	L3	12	11	91,7
		Total L3	194	119	61,3
Total Licence FSS			1263	351	27,8

Tableau de synthèse Campagne EFEE - semestres impairs

Total L1		6060	1680	27,7
Total L2		2892	1239	42,8
Total L3		2979	1116	37,5
Ensemble Licence		11931	4035	33,8

Enquêtes EFEE en Licence en 2013/2014 - Etat des retours de la campagne d'évaluation EFEE en semestre pairs en Licence générale

Période du recueil : du 31/03/2014 au 23/06/2014

UFR	Enquêtes	Niveau	Modalités de recueil	Effectifs étudiants (IA)	Répondants 27/06/14	Taux de réponse 27/05/14
FEG	L1 MASS Aix (Parcours Maths Eco)	L1	Papier	48	17	35,4
FEG	L1 EM Aix	L1	Papier	499	110	
FEG	L1 AES - Aix	L1	Papier		62	
FEG	L1 AES/EM Aix	L1			172	34,5
FEG	L1 EM Marseille	L1	Papier	403	47	
FEG	L1 AES Marseille	L1	Papier		63	
FEG	L1 AES / EM Marseille	L1			110	27,3
Total FEG L1				950	299	31,5
FEG	L2 AES Aix	L2	Papier	119	59	49,6
FEG	L2 AES Marseille	L2	Papier	139	72	51,8
FEG	L2 EM Aix	L2	Papier	174	69	39,7
FEG	L2 EM Marseille	L2	Papier	124	33	26,6
FEG	L2 MASS Aix (Parcours Maths Eco)	L2	Papier	24	12	50,0
Total FEG L2				580	245	42,2
FEG	L3 AES - Administration Economique Juridique	L3	Papier	43	18	41,9
FEG	L3 AES - Décisions Publiques Territoires	L3	Papier	7	6	85,7
FEG	L3 AES - Gestion Entreprises Aix	L3	Papier	82	33	40,2
FEG	L3 AES - Gestion Entreprises Gap	L3	Papier	32	24	75,0
FEG	L3 AES - Gestion Entreprises Marseille	L3	Papier	44	21	47,7
FEG	L3 AES - Travail Ressources Humaines	L3	Papier	43	16	37,2
FEG	L3 EM - Economie	L3	E-mailing	14	3	21,4
FEG	L3 EM - Finance Aix	L3	E-mailing	10	1	10,0
FEG	L3 EM - Finance Marseille	L3	E-mailing	26	2	7,7
FEG	L3 EM - Management Comptable Financier	L3	E-mailing	121	36	29,8
FEG	L3 EM - Management Firme Organisation Aix	L3	E-mailing	43	16	37,2
FEG	L3 EM - Management Firme Organisation Marseille	L3	E-mailing	36	5	13,9
FEG	L3 EM - Management Interfaces Industrie Distribution	L3	E-mailing	13	6	46,2
FEG	L3 EM - Management International	L3	E-mailing	100	26	26,0
FEG	L3 Gestion - Administration Institutions Culturelles	L3	E-mailing	22	12	54,5
FEG	L3 Gestion - Banque Affaires Internationales	L3	E-mailing	23	9	39,1
FEG	L3 Gestion - Métiers Montagne	L3	E-mailing	48	6	12,5
FEG	L3 Gestion - Sciences Gestion	L3	E-mailing	35	9	25,7

UFR	Enquêtes	Niveau	Modalités de recueil	Effectifs étudiants (IA)	Répondants 27/06/14	Taux de réponse 27/05/14
FEG	L3 MASS (Parcours Maths Eco)	L3	Papier	22	8	36,4
Total FEG L3				764	257	33,6
FEG	TOTAL Licence FEG			2294	801	34,9
ALLSH	Deust 1 Théâtre	L1	E-mailing	36	17	47,2
ALLSH	L1 Anthropologie	L1	E-mailing	118	36	30,5
ALLSH	L1 Histoire	L1	Papier	317	91	28,7
ALLSH	L1 LEA Anglais Allemand	L1	E-mailing	38	3	7,9
ALLSH	L1 LEA Anglais Arabe	L1	E-mailing	80	11	13,8
ALLSH	L1 Lettres Classiques	L1	E-mailing	14	2	14,3
ALLSH	L1 Lettres Modernes	L1	E-mailing	228	39	17,1
ALLSH	L1 LLCE Allemand	L1	Papier	9	4	44,4
ALLSH	L1 LLCE Anglais	L1	E-mailing	403	82	20,3
ALLSH	L1 LLCE Arabe	L1	E-mailing	98	16	16,3
ALLSH	L1 LLCE Chinois	L1	E-mailing	22	8	36,4
ALLSH	L1 LLCE Espagnol	L1	Papier	104	63	60,6
ALLSH	L1 LLCE Japonais	L1	E-mailing	99	44	44,4
ALLSH	L1 Musicologie	L1	E-mailing	153	30	19,6
ALLSH	L1 Philosophie	L1	E-mailing	67	4	6,0
ALLSH	L1 Psychologie	L1	E-mailing	1015	228	22,5
ALLSH	L1 Sciences du langage	L1	E-mailing	68	18	26,5
Total ALLSH L1				2869	696	24,3
ALLSH	Deust 2 Théâtre	L2	E-mailing	44	20	45,5
ALLSH	L2 Anthropologie	L2	E-mailing	82	30	36,6
ALLSH	L2 Histoire	L2	Papier	196	103	52,6
ALLSH	L2 LEA Anglais Arabe	L2	E-mailing	21	10	47,6
ALLSH	L2 Lettres Classiques	L2	E-mailing	11	3	27,3
ALLSH	L2 Lettres Modernes	L2	E-mailing	118	31	26,3
ALLSH	L2 LLCE Anglais - P. 1 et 2	L2	E-mailing	132	48	36,4
ALLSH	L2 LLCE Anglais - P. 3 et 4	L2	E-mailing	42	18	42,9
ALLSH	L2 LLCE Arabe	L2	E-mailing	49	9	18,4
ALLSH	L2 LLCE Espagnol	L2	Papier	45	3	6,7
ALLSH	L2 LLCE Japonais	L2	E-mailing	57	28	49,1
ALLSH	L2 Musicologie - P. Action musicale	L2	E-mailing	16	5	31,3
ALLSH	L2 Musicologie - P. Interprétation	L2	E-mailing	11	3	27,3
ALLSH	L2 Musicologie - P. Mét. Enseig.	L2	E-mailing	22	13	59,1
ALLSH	L2 Musicologie - P. Sc. humaines	L2	E-mailing	5	1	20,0
ALLSH	L2 Philosophie	L2	E-mailing	42	7	16,7
ALLSH	L2 Psychologie	L2	E-mailing	398	153	38,4
ALLSH	L2 Sciences du langage	L2	E-mailing	26	13	50,0
Total ALLSH L2				1317	498	37,8
ALLSH	L3 Anthropologie	L3	E-mailing	59	28	47,5
ALLSH	L3 Cinéma	L3	E-mailing	43	25	58,1
ALLSH	L3 Histoire	L3	E-mailing	135	40	29,6
ALLSH	L3 LEA Anglais Arabe	L3	E-mailing	16	6	37,5
ALLSH	L3 Lettres Classiques	L3	E-mailing	11	2	18,2
ALLSH	L3 Lettres Modernes	L3	E-mailing	105	28	26,7
ALLSH	L3 LLCE Anglais - P. 1 - 2 - 3	L3	E-mailing	147	53	36,1
ALLSH	L3 LLCE Anglais - P. 4	L3	E-mailing	22	16	72,7
ALLSH	L3 LLCE Arabe	L3	E-mailing	23	4	17,4
ALLSH	L3 LLCE Espagnol	L3	Papier	41	6	14,6

UFR	Enquêtes	Niveau	Modalités de recueil	Effectifs étudiants (IA)	Répondants 27/06/14	Taux de réponse 27/05/14
ALLSH	L3 LLCE Japonais	L3	E-mailing	50	24	48,0
ALLSH	L3 Musicologie - Parcours 2 et 4	L3	E-mailing	12	8	66,7
ALLSH	L3 Musicologie - P. Action musicale	L3	E-mailing	5	1	20,0
ALLSH	L3 Musicologie - P. Mét. Enseig.		E-mailing	12	5	41,7
ALLSH	L3 Philosophie	L3	E-mailing	41	4	9,8
ALLSH	L3 Psychologie	L3	E-mailing	348	130	37,4
ALLSH	L3 Théâtre	L3	E-mailing	30	16	53,3
ALLSH	Sciences de l'Education A	L3	Papier	117	107	91,5
ALLSH	Sciences de l'Education B1	L3	Salle info	25	23	92,0
Total ALLSH L3				1242	526	42,4
TOTAL LICENCE ALLSH				5428	1720	31,7
IMPGT	Management public	L1	papier	68	53	77,9
IMPGT	Management public	L2	papier	59	51	86,4
IMPGT	Management public Aix	L3	papier	67	58	86,6
IMPGT	Management public Marseille	L3	papier	24	16	66,7
TOTAL LICENCE IMPGT				218	178	81,7
SCIENCES	L1 Biologie TE	L1	E-mailing	83	29	34,9
SCIENCES	L1 Physique Chimie TE	L1	E-mailing	34	12	35,3
SCIENCES	L1 Maths Info TE	L1	E-mailing	72	14	19,4
Total CTES Sciences L1				189	55	29,1
SCIENCES	L2 Biologie-SVT TE	L2	E-mailing	54	25	46,3
SCIENCES	L2 Informatique TE	L2	E-mailing	17	8	47,1
SCIENCES	L2 Maths générales TE	L2	E-mailing	10	2	20,0
SCIENCES	L2 Maths Informatique TE	L2	E-mailing	8	2	25,0
SCIENCES	L2 Physique Chimie TE	L2	E-mailing	18	4	22,2
Total CTES Sciences L2				107	41	38,3
SCIENCES	L3 Biologie-BOE-SVT TE	L3	E-mailing	44	18	40,9
SCIENCES	L3 Informatique TE	L3	E-mailing	26	10	38,5
SCIENCES	L3 Maths générales TE	L3	E-mailing	28	12	42,9
SCIENCES	L3 Maths Informatique TE	L3	E-mailing	3	0	0,0
SCIENCES	L3 Mécanique TE	L3	E-mailing	8	3	37,5
SCIENCES	L3 Physique Chimie TE	L3	E-mailing	9	5	55,6
SCIENCES	L3 Pluri Sciences TE	L3	E-mailing	10	7	70,0
Total CTES Sciences L3				128	55	43,0
Total Licence CTES				424	151	35,6
SCIENCES	L1 MPC1	L1		18	17	94,4
SCIENCES	L2 MPC1	L2		11	11	100,0
SCIENCES	L3 SPI IM	L3	E-mailing	75	28	37,3
Total Sciences présentiel				104	56	53,8
Total Campagne EFEE Semestres pairs				8468	2906	34,3

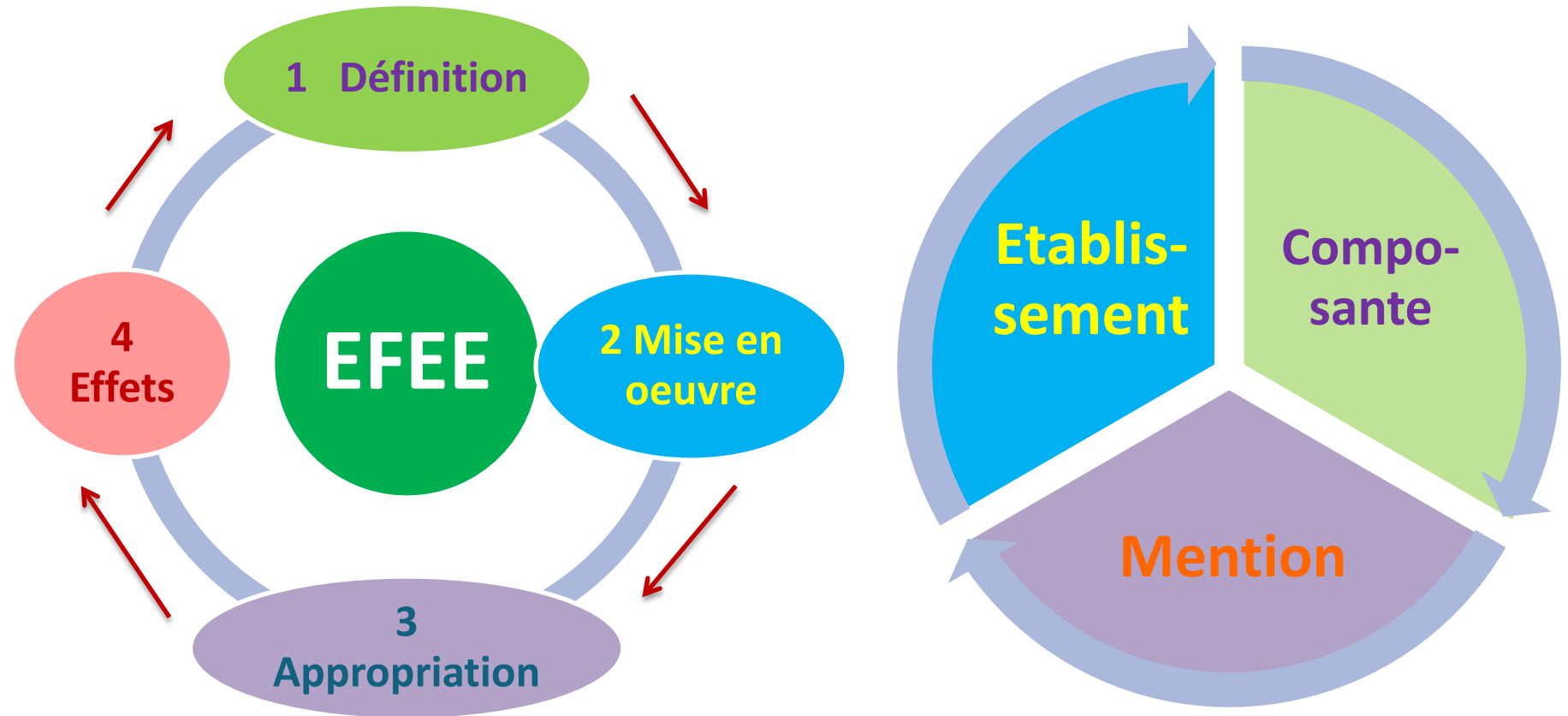
***Dispositif EFEE d'AMU
mis en place en
semestres impairs
en 2013/2014***

Bilan de la phase d'appropriation

***Commission Formation
9 octobre 2014***

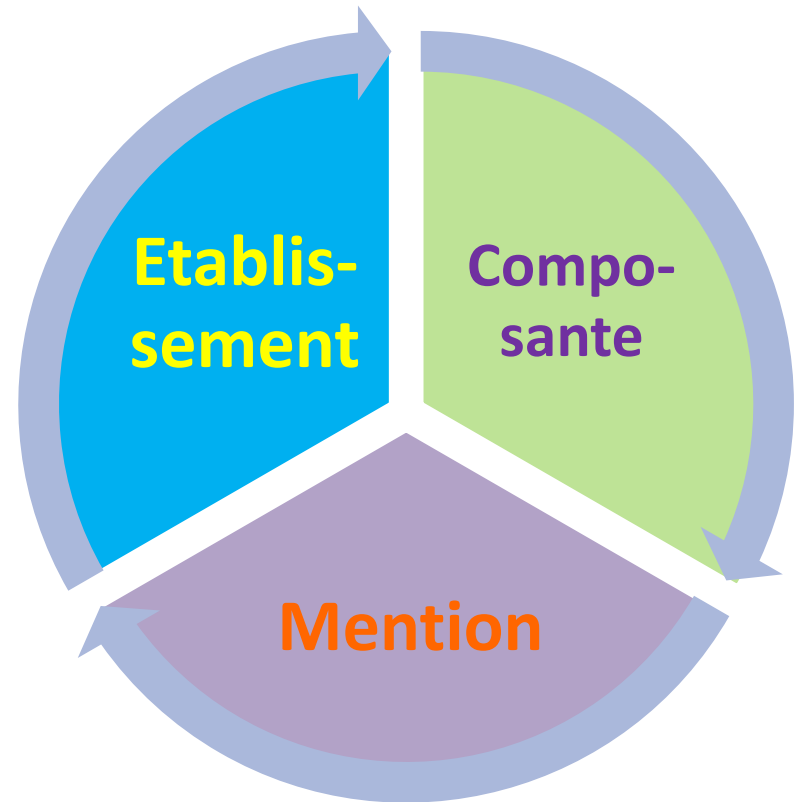
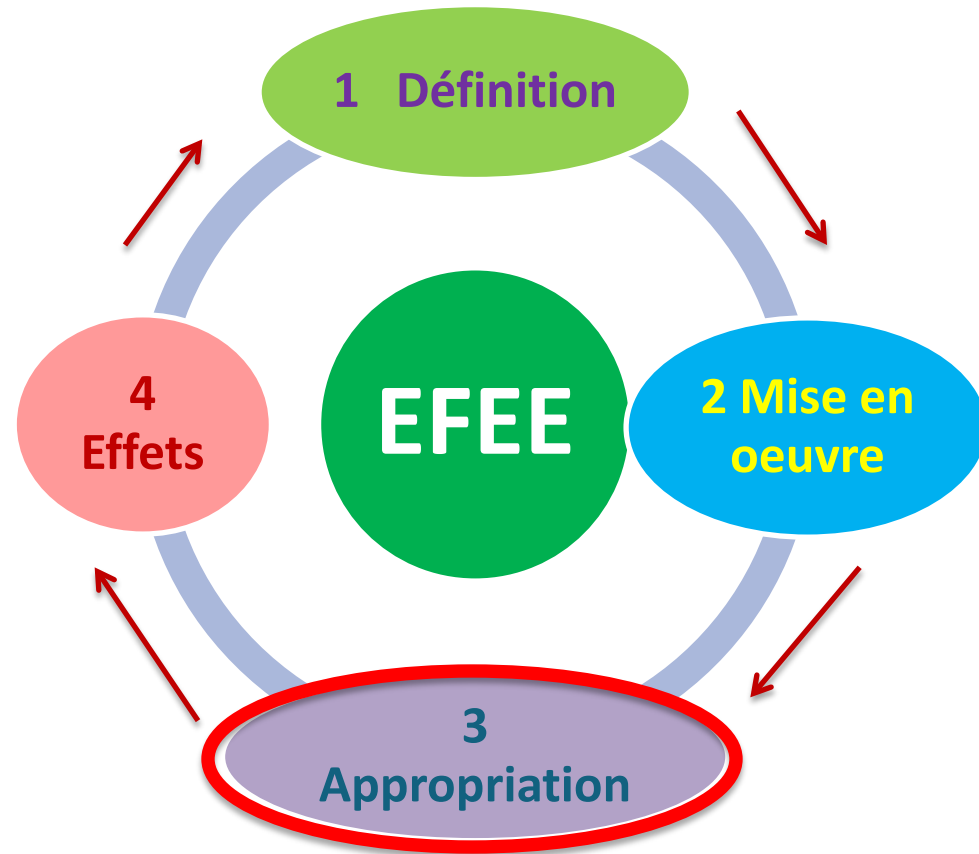
Rappel :

Un processus en quatre étapes avec trois niveaux de concertation



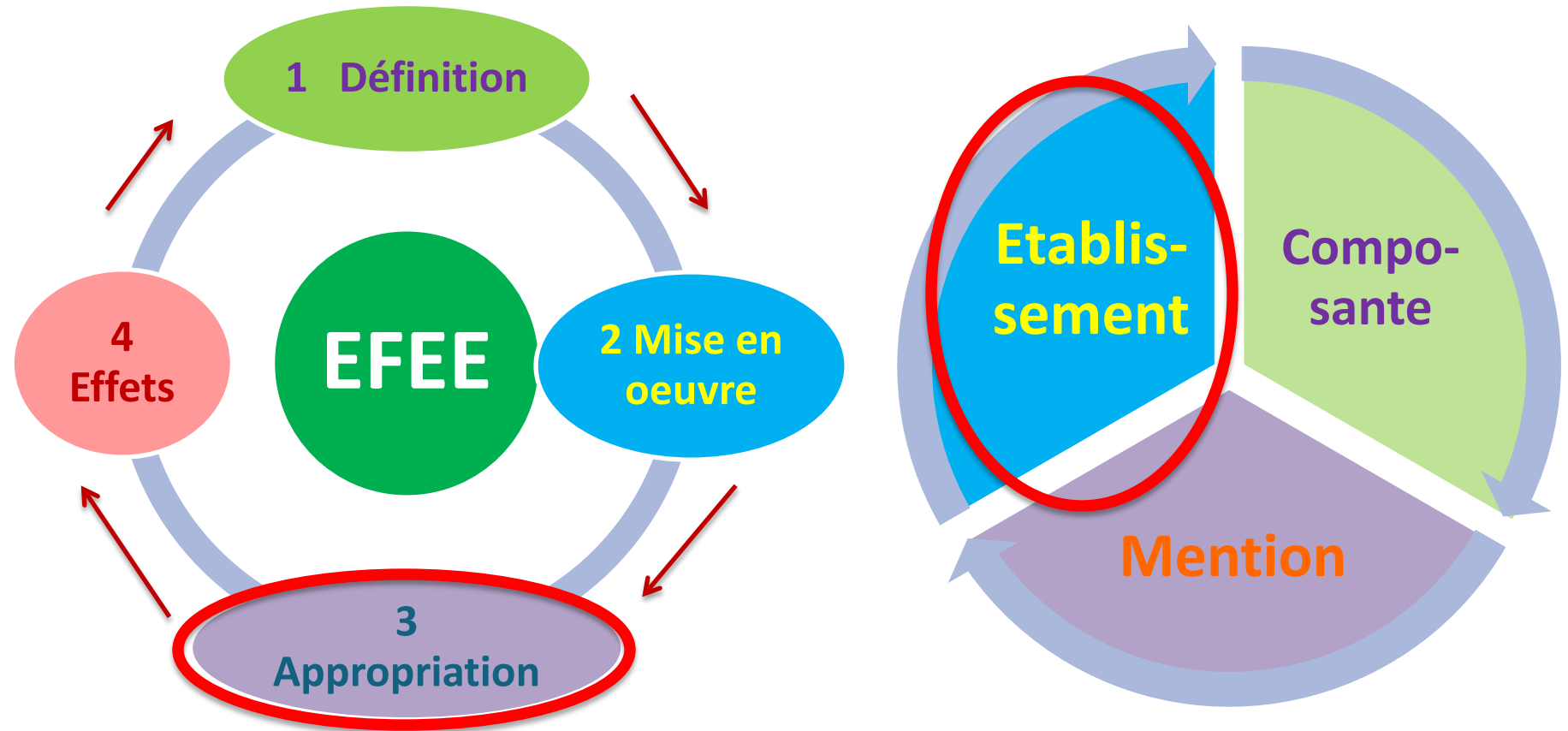
Rappel :

Un processus en quatre étapes avec trois niveaux de concertation

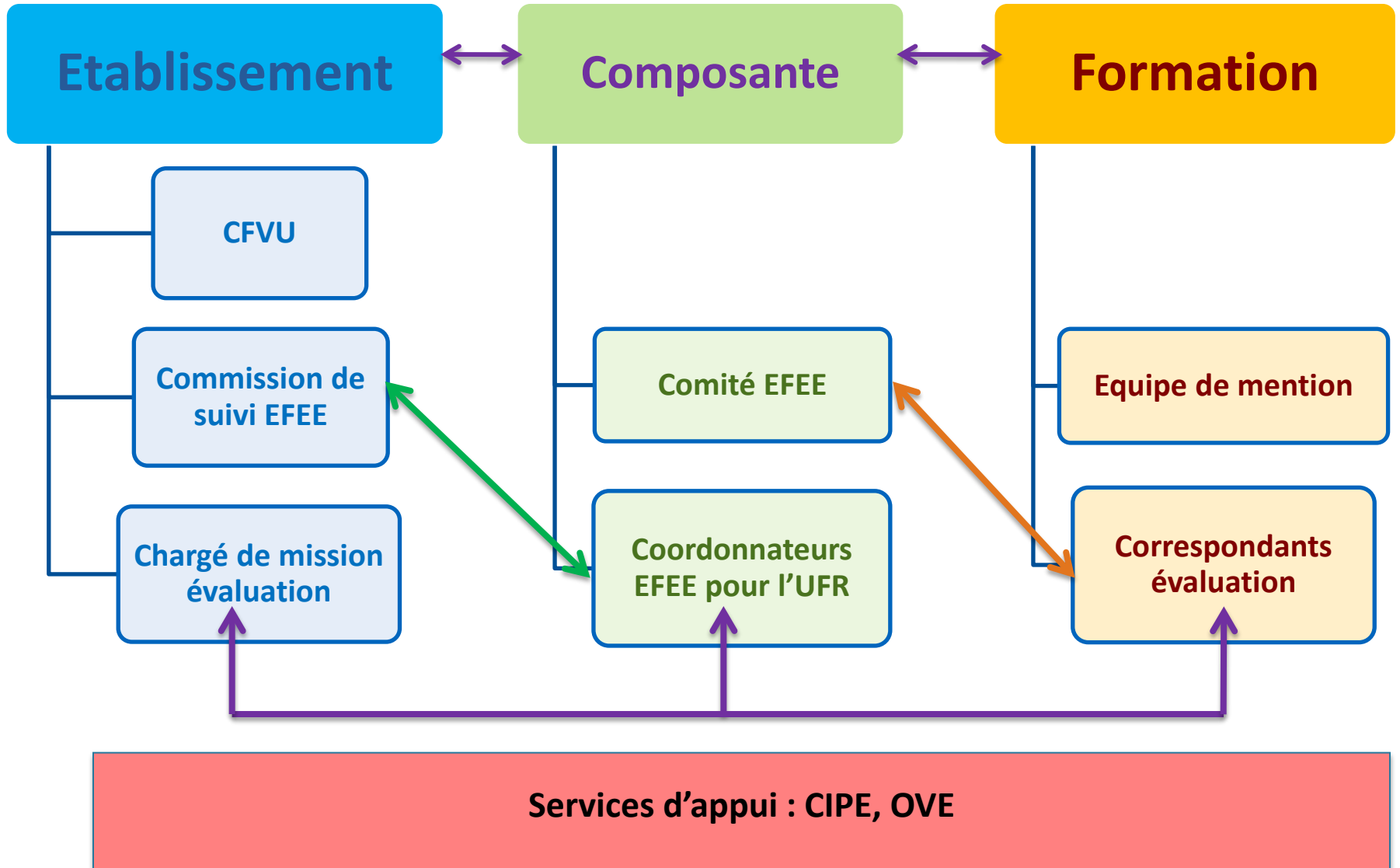


Rappel :

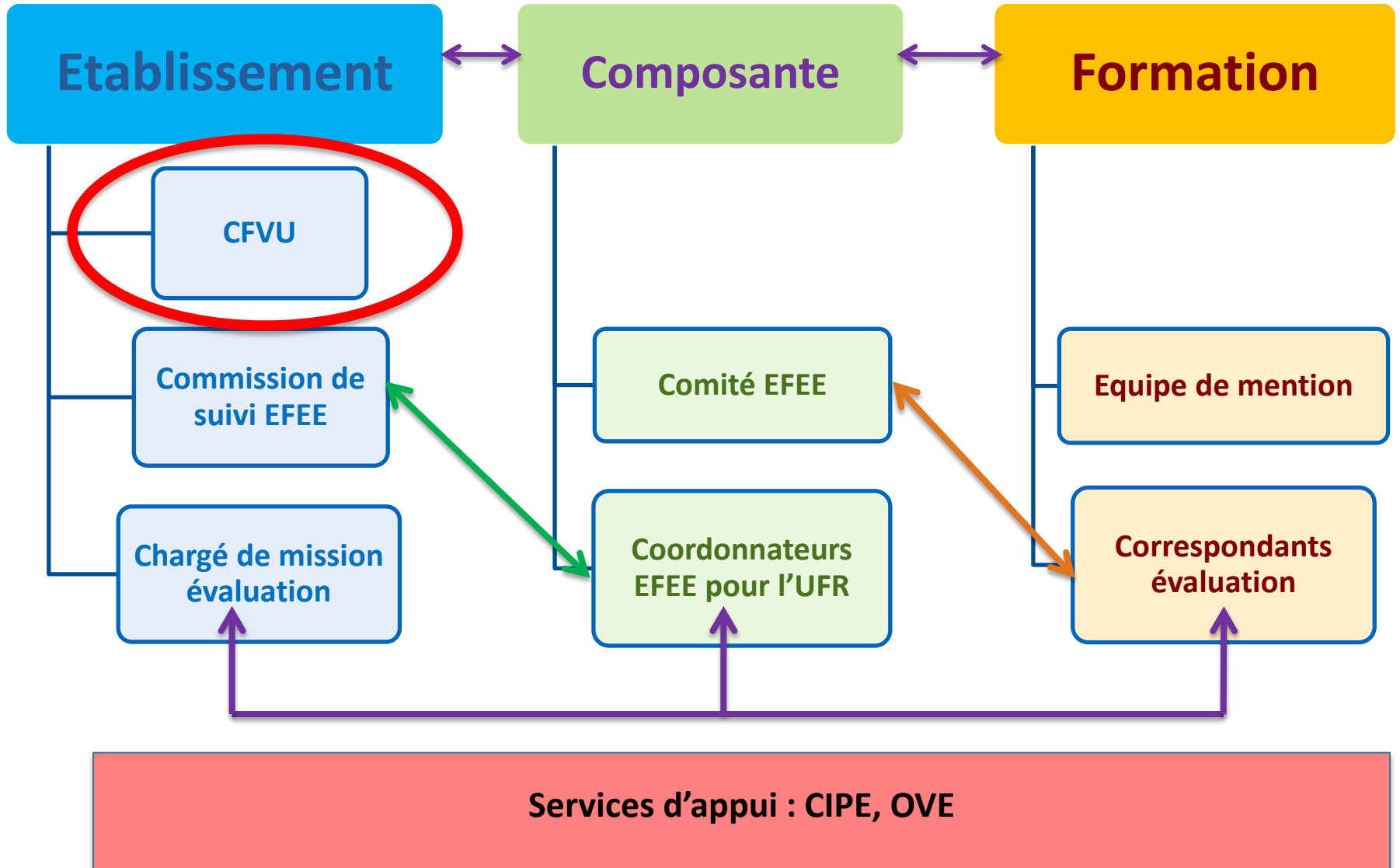
Un processus en quatre étapes avec trois niveaux de concertation



Rappel : les acteurs et instances de l'EFEE



Rappel : les acteurs et instances de l'EFEE



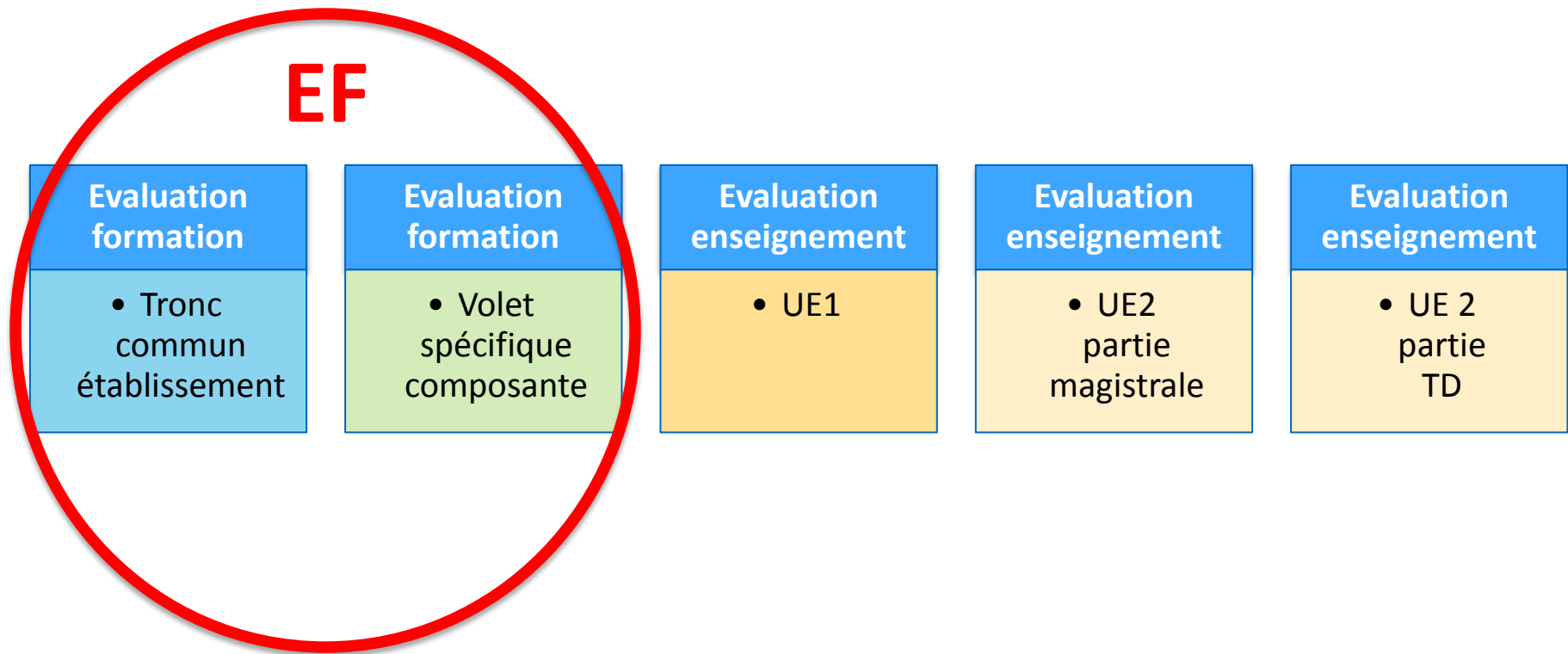
Rappel : le questionnaire EFEE

un train de questionnaires pour chaque niveau de mention évaluée

Evaluation formation	Evaluation formation	Evaluation enseignement	Evaluation enseignement	Evaluation enseignement
<ul style="list-style-type: none">• Tronc commun établissement	<ul style="list-style-type: none">• Volet spécifique composante	<ul style="list-style-type: none">• UE1	<ul style="list-style-type: none">• UE2 partie magistrale	<ul style="list-style-type: none">• UE 2 partie TD

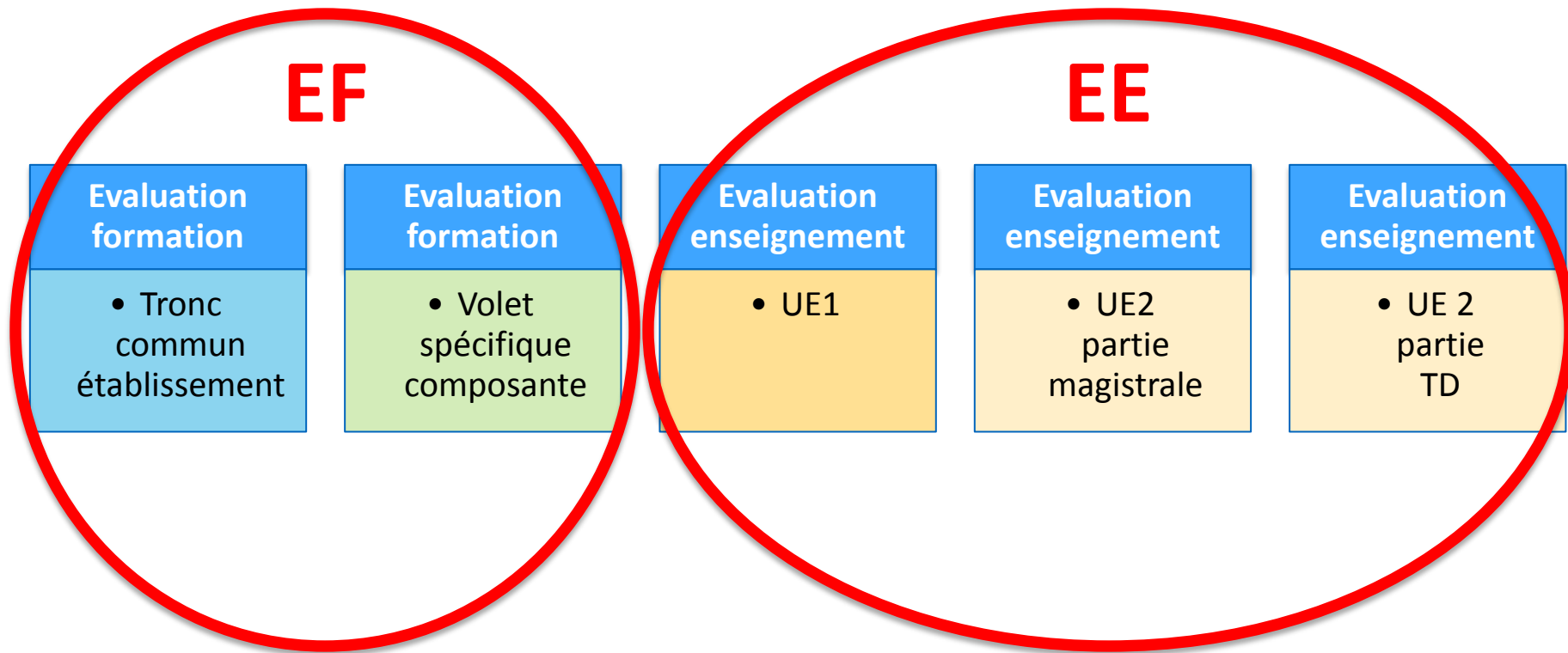
Rappel : le questionnaire EFEE

un train de questionnaires pour chaque niveau de mention évaluée



Rappel : le questionnaire EFEE

un train de questionnaires pour chaque niveau de mention évaluée



Rappel : bilan EFEE, qui fait quoi ?

Etape 1 : Le chargé de mission Evaluation du CIPE envoie en mars 2014 le formulaire de bilan au *coordinateur EFEE* de chaque composante

Etape 2 : Le *coordinateur EFEE* le relaie au *correspondant Evaluation* de chaque équipe de mention

Etape 3 : Le *correspondant Evaluation* réunit l'équipe de mention pour établir le bilan et compléter le formulaire

Etablissement
VP CFVU
Commission de suivi
EFEE

Composante
Coordinateur EFEE
Comité EFEE

Formation
Correspondant
Evaluation
Equipe pédagogique

Etape 6 : Les fiches de bilan sont présentées en juin 2014 à la *commission de suivi EFEE* qui les complète quand elle le juge utile

Etape 5 : Le *coordinateur EFEE* réunit en mai 2014 les *correspondants Evaluation* (en *comité EFEE*) en vue de compléter les fiches de bilan et d'établir une synthèse de la campagne pour la composante. Ces documents sont transmis à l'établissement par le CM Evaluation : cm-evaluation@univ-amu.fr

Etape 4 : La fiche de bilan est présentée devant des représentants des étudiants, des personnels administratifs et des éventuels professionnels impliqués dans la formation, puis adressée au *coordinateur EFEE* de la composante

Etape 7 : Bilan global pour l'établissement en juin 2014 en *Commission formation* par le chargé de mission Evaluation du CIPE à partir des synthèses de la campagne transmises par les composantes.

Rappel : bilan EFEE, qui fait quoi ?

Etape 1 : Le chargé de mission Evaluation du CIPE envoie en mars 2014 le formulaire de bilan au *coordinateur EFEE* de chaque composante

Etape 2 : Le *coordinateur EFEE* le relaie au *correspondant Evaluation* de chaque équipe de mention

Etape 3 : Le *correspondant Evaluation* réunit l'équipe de mention pour établir le bilan et compléter le formulaire

Etablissement
VP CFVU
Commission de suivi
EFEE

Composante
Coordinateur EFEE
Comité EFEE

Formation
Correspondant
Evaluation
Equipe pédagogique

Etape 6 : Les fiches de bilan sont présentées en juin 2014 à la *commission de suivi EFEE* qui les complète quand elle le juge utile

Etape 5 : Le *coordinateur EFEE* réunit en mai 2014 les *correspondants Evaluation* (en *comité EFEE*) en vue de compléter les fiches de bilan et d'établir une synthèse de la campagne pour la composante. Ces documents sont transmis à l'établissement par le CM Evaluation : cm-evaluation@univ-amu.fr

Etape 4 : La fiche de bilan est présentée devant des représentants des étudiants, des personnels administratifs et des éventuels professionnels impliqués dans la formation, puis adressée au *coordinateur EFEE* de la composante

Etape 7 : Bilan global pour l'établissement en juin 2014 en *Commission formation* par le chargé de mission Evaluation du CIPE à partir des synthèses de la campagne transmises par les composantes.

Le formulaire de bilan comme outil de concertation (1/2)

Un formulaire en 6 pages

- Gardant trace des **conditions du dialogue d'appropriation** des résultats entre les différents acteurs impliqués dans le dispositif EFEE(1 page)
- Ventilant les commentaires suivant les **thèmes retenus pour l'EF par la CFVU**, ici conditions d'accueil, conditions d'information, organisation de la licence et du travail de l'étudiant (3 pages)
- Avec une place aux **thèmes ajoutés pour l'EF par la composante** (1 page)
- Avec de la place pour des **compléments**, notamment pour les **EE** si pas déjà évoquées (1 page)

destiné à être rendu public à terme

- pour favoriser **l'implication des étudiants** dans les enquêtes (témoigner d'une prise en compte des retours)
- et **l'implication des collègues** dans l'appropriation (diffuser de « bonnes pratiques » partageables *mutatis mutandis*)

Le formulaire de bilan comme outil de concertation (2/2)

Sur chaque thème, un formulaire enregistrant le dialogue entre :

- 1. le niveau de la **mention**
 - 1.a Repérage des points d'action (à mettre en avant / à ajuster)
 - 1.b Réponse
 - A l'échelle de la mention
 - Interpellation vers la composante
 - *Interpellation vers le CIPE*
- 2. le niveau de la **composante**
 - Réponse de la composante
 - Interpellation vers l'établissement
 - *Interpellation vers le CIPE*
- 3. le niveau de l'**établissement**
 - Réaction de la CFVU
 - *Interpellation vers le CIPE*

Aix-Marseille université Fiche de bilan de la campagne EFEE 2013/2014

Les conditions d'accueil des étudiants à l'université

cadre réservé à la mention de diplôme
Points de bilan repérés à partir des retours des étudiants

Commentaires à l'échelle de la mention, éventuelles demandes d'aide vers la composante, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la composante
Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de la composante, éventuelles demandes d'aide vers l'établissement, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la CFVU
Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de l'établissement :

* Au CIPE (<http://cipe.univ-amu.fr>), peuvent être adressées des demandes :
- d'aide pour améliorer le dispositif de recueil sur le sujet, en lien avec l'OVE (http://deve.univ-amu.fr/public_content/observatoire-vie-etudiant)
- de soutien pour une réponse mobilisant les TICE
- de formation sur des questions de pédagogie universitaire
- de soutien pour une réponse passant par une innovation pédagogique


Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation - <http://cipe.univ-amu.fr/>

2

Le formulaire de bilan comme outil de concertation (2/2)

Sur chaque thème, un formulaire enregistrant le dialogue entre :

- 1. le niveau de la **mention**
 - 1.a Repérage des points d'action (à mettre en avant / à ajuster)
 - 1.b Réponse
 - A l'échelle de la mention
 - Interpellation vers la composante
 - *Interpellation vers le CIPE*
- 2. le niveau de la **composante**
 - Réponse de la composante
 - Interpellation vers l'établissement
 - *Interpellation vers le CIPE*
- 3. le niveau de l'**établissement**
 - Réaction de la CFVU
 - *Interpellation vers le CIPE*

 Fiche de bilan de la campagne EFEE 2013/2014

Les conditions d'accueil des étudiants à l'université

cadre réservé à la mention de diplôme
Points de bilan repérés à partir des retours des étudiants

Commentaires à l'échelle de la mention, éventuelles demandes d'aide vers la composante, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la composante
Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de la composante, éventuelles demandes d'aide vers l'établissement, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la CFVU
Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de l'établissement :

* Au CIPE (<http://cipe.univ-amu.fr>), peuvent être adressées des demandes :
- d'aide pour améliorer le dispositif de recueil sur le sujet, en lien avec l'OVE (http://deve.univ-amu.fr/public_content/observatoire-vie-etudiant)
- de soutien pour une réponse mobilisant les TICE
- de formation sur des questions de pédagogie universitaire
- de soutien pour une réponse passant par une innovation pédagogique

Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation - <http://cipe.univ-amu.fr/>

2

Le formulaire de bilan comme outil de concertation (2/2)

Sur chaque thème, un formulaire enregistrant le dialogue entre :

- 1. le niveau de la **mention**
 - 1.a Repérage des points d'action (à mettre en avant / à ajuster)
 - 1.b Réponse
 - A l'échelle de la mention
 - Interpellation vers la composante
 - *Interpellation vers le CIPE*
- 2. le niveau de la **composante**
 - Réponse de la composante
 - Interpellation vers l'établissement
 - *Interpellation vers le CIPE*
- 3. le niveau de l'**établissement**
 - Réaction de la CFVU
 - *Interpellation vers le CIPE*

Aix-Marseille université Fiche de bilan de la campagne EFEE 2013/2014

Les conditions d'accueil des étudiants à l'université

cadre réservé à la mention de diplôme
Points de bilan repérés à partir des retours des étudiants

Commentaires à l'échelle de la mention, éventuelles demandes d'aide vers la composante, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la composante
Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de la composante, éventuelles demandes d'aide vers l'établissement, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la CFVU
Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de l'établissement :

* Au CIPE (<http://cipe.univ-amu.fr>), peuvent être adressées des demandes :
- d'aide pour améliorer le dispositif de recueil sur le sujet, en lien avec l'OVE (http://deve.univ-amu.fr/public_content/observatoire-vie-etudiant)
- de soutien pour une réponse mobilisant les TICE
- de formation sur des questions de pédagogie universitaire
- de soutien pour une réponse passant par une innovation pédagogique

Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation - <http://cipe.univ-amu.fr/>

2

Le formulaire de bilan comme outil de concertation (2/2)

Sur chaque thème, un formulaire enregistrant le dialogue entre :

- 1. le niveau de la **mention**
 - 1.a Repérage des points d'action (à mettre en avant / à ajuster)
 - 1.b Réponse
 - A l'échelle de la mention
 - Interpellation vers la composante
 - *Interpellation vers le CIPE*
- 2. le niveau de la **composante**
 - Réponse de la composante
 - Interpellation vers l'établissement
 - *Interpellation vers le CIPE*
- 3. le niveau de l'**établissement**
 - Réaction de la CFVU
 - *Interpellation vers le CIPE*

Aix-Marseille université

Fiche de bilan de la campagne EFEE 2013/2014

Les conditions d'accueil des étudiants à l'université

cadre réservé à la mention de diplôme
Points de bilan repérés à partir des retours des étudiants

Commentaires à l'échelle de la mention, éventuelles demandes d'aide vers la composante, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la composante
Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de la composante, éventuelles demandes d'aide vers l'établissement, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à l'établissement
Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de l'établissement :

* Au CIPE (<http://cipe.univ-amu.fr>), peuvent être adressées des demandes :
- d'aide pour améliorer le dispositif de recueil sur le sujet, en lien avec l'OVE (http://deve.univ-amu.fr/public_content/observatoire-vie-etudiante)
- de soutien pour une réponse mobilisant les TICE
- de formation sur des questions de pédagogie universitaire
- de soutien pour une réponse passant par une innovation pédagogique

Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation - <http://cipe.univ-amu.fr/>

2

Un dénombrement des retours des mentions et des composantes

	Nombre de formulaires	Rapports de synthèse établis par les composantes
EJCAM	1	Pas de rapport de synthèse car 1 seule mention
FDSP	2	Pas de rapport de synthèse car seulement 2 mentions
FSS	1	Pas de rapport de synthèse car 1 seule mention
Sciences	18 couvrant 10 mentions	Rapport de synthèse de 2 pages
FEG	27 couvrant 4 mentions	Rapport de synthèse de 3 pages

Un dénombrement des retours des mentions et des composantes

	Nombre de formulaires	Rapports de synthèse établis par les composantes
EJCAM	1	Pas de rapport de synthèse car 1 seule mention
FDSP	2	Pas de rapport de synthèse car seulement 2 mentions
FSS	1	Pas de rapport de synthèse car 1 seule mention
<hr/>		
Sciences	18 couvrant 10 mentions	Rapport de synthèse de 2 pages
FEG	27 couvrant 4 mentions	Rapport de synthèse de 3 pages

Un dialogue d'appropriation qui doit impliquer les étudiants

Calendrier des réunions d'appropriation des résultats :

	Equipe pédagogique	Avec étudiants	Composante	Avec étudiants	Précisions
EJCAM	20-janv	24-janv	27-mai	ss étudiant sans adm mais pfnls	Difficultés avec notation
FDSP	20-03 9-04	?	20-03 9-04	Conseil d'UFR	Comité EFEE
FSS	17-04 dont adm	?	19-05 11-06	Conseil d'UFR	
Sciences	fév, mars, avril, mai, juin	parfois	4-07 Commission d'enseign.	11-07 Conseil d'UFR	+ 6-03 équipe de formation licence
FEG	mars	oui	Comité EFEE Comité des études et VE	Conseil d'UFR	

Des commentaires plus ou moins fournis

	Mentions	Nb de mots
EJCAM	info-com	163
FDSP	droit	99
	adm. publique	99
FSS	staps	400
S	biologie	514
c	Informatique	237
I	maths L1	178
E	maths L2	122
N	maths L3	357
c	mécanique L3	165
E	MPCI L1	343
S	MPCI L2	250
	physique chimie	292
&	SPI L1	524
	SPI L2	524
T	SPI L3 AGE	293
E	SPI L3 IM	218
c	SPI L3 PAI	211
H	SPI L3 SDE	304
N	Sces et Hum.	134
O	SATIS	243
	Sces sanit. et soc.	301

	Mentions	Nb de mots	Rem. positives	Pbs réperés
EJCAM	info-com	163		5
FDSP	droit	99	3	4
	adm. publique	99	3	4
FSS	staps	400	3	5
S	biologie	514	3	8
c	Informatique	237		3
I	maths L1	178	1	6
E	maths L2	122	1	4
N	maths L3	357	1	6
c	mécanique L3	165	2	6
E	MPCI L1	343	5	4
S	MPCI L2	250	5	6
	physique chimie	292	6	13
&	SPI L1	524		8
	SPI L2	524		8
T	SPI L3 AGE	293		6
E	SPI L3 IM	218		6
c	SPI L3 PAI	211		4
H	SPI L3 SDE	304		6
N	Sces et Hum.	134		4
O	SATIS	243	4	4
	Sces sanit. et soc.	301	12	5

**soulignant
des remarques positives
et des points de difficulté**

Des difficultés signalées parfois sans piste de réponse

	Mentions	Nb de mots	Rem. positives	Pbs sans réponse
EJCAM	info-com	163		1
FDSP	droit	99	3	3
	adm. publique	99	3	3
FSS	staps	400	3	2
S	biologie	514	3	2
c	Informatique	237		1
I	maths L1	178	1	1
E	maths L2	122	1	1
N	maths L3	357	1	1
c	mécanique L3	165	2	4
E	MPCI L1	343	5	1
S	MPCI L2	250	5	2
	physique chimie	292	6	13
&	SPI L1	524		1
	SPI L2	524		1
T	SPI L3 AGE	293		0
E	SPI L3 IM	218		2
c	SPI L3 PAI	211		0
H	SPI L3 SDE	304		0
N	Sces et Hum.	134		0
O	SATIS	243	4	0
	Sces sanit. et soc.	301	12	1

	Mentions	Nb de mots	Rem. positives	Pbs ss rép/pbs avec rép
EJCAM	info-com	163		1 / 4
FDSP	droit	99	3	3 / 1
	adm. publique	99	3	3 / 1
FSS	staps	400	3	2 / 3
S	biologie	514	3	2 / 6
C	Informatique	237		1 / 2
I	maths L1	178	1	1 / 5
E	maths L2	122	1	1 / 3
N	maths L3	357	1	1 / 5
C	mécanique L3	165	2	4 / 2
E	MPCI L1	343	5	1 / 3
S	MPCI L2	250	5	2 / 4
	physique chimie	292	6	13 / 0
&	SPI L1	524		1 / 7
	SPI L2	524		1 / 7
T	SPI L3 AGE	293		0 / 6
E	SPI L3 IM	218		2 / 4
C	SPI L3 PAI	211		0 / 4
H	SPI L3 SDE	304		0 / 6
N	Sces et Hum.	134		0 / 4
O	SATIS	243	4	0 / 4
	Sces sanit. et soc.	301	12	1 / 4

Des difficultés signalées parfois sans piste de réponse à côté de difficultés faisant l'objet de propositions d'ajustement

	Mentions	Nb de mots	Rem. positives	Pbs sans réponse	Pbs avec réponse mention
EJCAM	info-com	163		1	1
FDSP	droit	99	3	3	
	adm. publique	99	3	3	
FSS	staps	400	3	2	
S	biologie	514	3	2	5
C	Informatique	237		1	
I	maths L1	178	1	1	2
E	maths L2	122	1	1	
N	maths L3	357	1	1	1
C	mécanique L3	165	2	4	
E	MPCI L1	343	5	1	3
S	MPCI L2	250	5	2	3
	physique chimie	292	6	13	
&	SPI L1	524		1	4
	SPI L2	524		1	4
T	SPI L3 AGE	293			4
E	SPI L3 IM	218		2	2
C	SPI L3 PAI	211			2
H	SPI L3 SDE	304			4
N	Sces et Hum.	134			4
O	SATIS	243	4		4
	Sces sanit. et soc.	301	12	1	3

Souvent avec des réponses à l'échelle de la mention

	Mentions	Nb de mots	Rem. positives	Pbs sans réponse	Pbs avec réponse mention	Pbs avec réponse compo- sante
EJCAM	info-com	163		1	1	2
FDSP	droit	99	3	3		1
	adm. publique	99	3	3		1
FSS	staps	400	3	2		3
S	biologie	514	3	2	5	
C	Informatique	237		1		
I	maths L1	178	1	1	2	1
E	maths L2	122	1	1		1
N	maths L3	357	1	1	1	1
C	mécanique L3	165	2	4		
E	MPCI L1	343	5	1	3	
S	MPCI L2	250	5	2	3	
	physique chimie	292	6	13		
&	SPI L1	524		1	4	
	SPI L2	524		1	4	
T	SPI L3 AGE	293			4	
E	SPI L3 IM	218		2	2	
C	SPI L3 PAI	211			2	
H	SPI L3 SDE	304			4	
N	Sces et Hum.	134			4	
O	SATIS	243	4		4	
	Sces sanit. et soc.	301	12	1	3	1

**Parfois
avec des
réponses
complétées
par la com-
posante**

	Mentions	Nb de mots	Rem. positives	Pbs sans réponse	Pbs avec réponse mention	Pbs avec réponse compo- sante	Inter- pellation de l'établnt
EJCAM	info-com	163		1	1	2	1
FDSP	droit	99	3	3		1	
	adm. publique	99	3	3		1	
FSS	staps	400	3	2		3	
S	biologie	514	3	2	5		
C	Informatique	237		1			1
I	maths L1	178	1	1	2	1	
E	maths L2	122	1	1		1	
N	maths L3	357	1	1	1	1	1
C	mécanique L3	165	2	4			
E	MPCI L1	343	5	1	3		
S	MPCI L2	250	5	2	3		
	physique chimie	292	6	13			
&	SPI L1	524		1	4		1
	SPI L2	524		1	4		1
T	SPI L3 AGE	293			4		
E	SPI L3 IM	218		2	2		
C	SPI L3 PAI	211			2		
H	SPI L3 SDE	304			4		
N	Sces et Hum.	134			4		
O	SATIS	243	4		4		
	Sces sanit. et soc.	301	12	1	3	1	

Avec peu d'appels à l'établissement

et au CIPE

	Mentions	Nb de mots	Rem. positives	Pbs sans réponse	Pbs avec réponse mention	Pbs avec réponse compo- sante	Inter- pellation de l'étabInt	Inter- pellation du CIPE
EJCAM	info-com	163		1	1	2	1	
FDSP	droit	99	3	3		1		
	adm. publique	99	3	3		1		
FSS	staps	400	3	2		3		
S	biologie	514	3	2	5			1
c	Informatique	237		1			1	2
I	maths L1	178	1	1	2	1		2
E	maths L2	122	1	1		1		2
N	maths L3	357	1	1	1	1	1	2
c	mécanique L3	165	2	4				2
E	MPCI L1	343	5	1	3			
S	MPCI L2	250	5	2	3			1
	physique chimie	292	6	13				
&	SPI L1	524		1	4		1	2
	SPI L2	524		1	4		1	2
T	SPI L3 AGE	293			4			2
E	SPI L3 IM	218		2	2			2
c	SPI L3 PAI	211			2			2
H	SPI L3 SDE	304			4			2
N	Sces et Hum.	134			4			
O	SATIS	243	4		4			
	Sces sanit. et soc.	301	12	1	3	1		

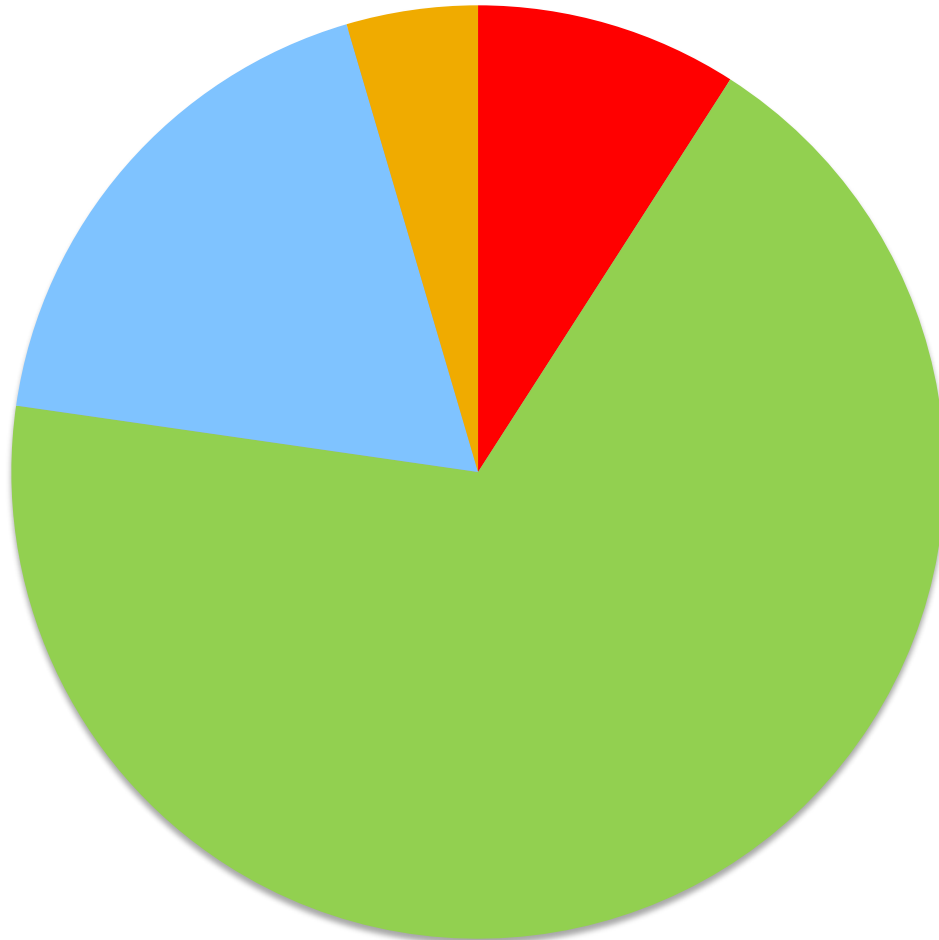
Un outil synoptique bien commode (1/3)

- Pour distinguer des **profils d'appropriation des résultats des EFEE** :
 - Pas de formulaire de bilan
 - Un bilan qui ne fait pas voir de pistes d'ajustement face aux difficultés repérées ni n'interpelle la composante ou l'établissement
 - Un bilan qui fait voir des pistes d'ajustement à l'échelle de la mention ou à celle de la composante mais qui n'interpelle pas l'établissement
 - Un bilan qui fait voir des pistes d'ajustement à l'échelle de la mention ou à celle de la composante et qui interpelle l'établissement
 - Un bilan qui ne fait pas voir de pistes d'ajustement à l'échelle de la mention ni à celle de la composante mais qui interpelle l'établissement

	Mentions	Nb de mots	Rem. positives	Pbs sans réponse	Pbs avec réponse mention	Pbs avec réponse compo- sante	Inter- pellation de l'étabInt	Inter- pellation du CIPE
		163		1	1	2	1	
		99	3	3		1		
		99	3	3		1		
		400	3	2		3		
		514	3	2	5			1
		237		1			1	2
		178	1	1	2	1		2
		122	1	1		1		2
		357	1	1	1	1	1	2
		165	2	4				2
		343	5	1	3			
		250	5	2	3			1
		292	6	13				
		524		1	4		1	2
		524		1	4		1	2
		293			4			2
		218		2	2			2
		211			2			2
		304			4			2
		134			4			
		243	4		4			
		301	12	1	3	1		

	Mentions	Nb de mots	Rem. positives	Pbs sans réponse	Pbs avec réponse mention	Pbs avec réponse compo- sante	Inter- pellation de l'étabInt	Inter- pellation du CIPE
F		292	6	13				
O		165	2	4				2
R		99	3	3		1		
M		99	3	3		1		
U		400	3	2		3		
L		122	1	1		1		2
A		301	12	1	3	1		
I		178	1	1	2	1		2
R		514	3	2	5			1
E		343	5	1	3			
S		250	5	2	3			1
		243	4		4			
R		218		2	2			2
É		293			4			2
O		211			2			2
R		304			4			2
D		134			4			
O		357	1	1	1	1	1	2
N		163		1	1	2	1	
N		524		1	4		1	2
É		524		1	4		1	2
S		237		1			1	2

Montrant des mentions qui s'efforcent de jouer le jeu



- Pas de formulaire de bilan (0/22)
- Pas de pistes d'ajustement mention ni d'interpellation composante ou établissement (2/22)
- Des pistes à l'échelle mention ou composante mais pas d'interpellation établissement (15/22)
- Des pistes à l'échelle mention ou composante avec interpellation établissement (4/22)
- Interpellation de l'établissement sans autre proposition (1/22)

Par suite, quel type de retour de la CFVU à quelle mention ?

- Pas de formulaire de bilan :



Invitation à contacter le CIPE

- Un bilan qui ne fait pas voir de pistes d'ajustement face aux difficultés repérées ni n'interpelle la composante ou l'établissement :



Invitation à contacter le CIPE

- La mention a produit un bilan qui fait voir des pistes d'ajustement à son échelle ou à celle de la composante mais qui n'interpelle pas l'établissement :



Suivre les effets à l'occasion de la prochaine campagne d'EFEE

- La mention a produit un bilan qui interpelle l'établissement :



Après recueil de l'avis de la CFVU, le CIPE va renvoyer à la mention le formulaire complété. La mention suivra les effets des ajustements à l'occasion de la prochaine campagne d'EFEE

- La mention a produit un bilan qui interpelle plus ou moins explicitement le CIPE pour rechercher des pistes d'ajustement face aux difficultés repérées :



Le CIPE va les contacter en retour

	Mentions	Nb de mots	Rem. positives	Pbs sans réponse	Pbs avec réponse mention	Pbs avec réponse compo- sante	Inter- pellation de l'étabInt	Inter- pellation du CIPE
EJCAM	info-com	163		1	1	2	1	
FDSP	droit	99	3	3		1		
	adm. publique	99	3	3		1		
FSS	staps	400	3	2		3		
S	biologie	514	3	2	5			1
c	Informatique	237		1			1	2
I	maths L1	178	1	1	2	1		2
E	maths L2	122	1	1		1		2
N	maths L3	357	1	1	1	1	1	2
c	mécanique L3	165	2	4				2
E	MPCI L1	343	5	1	3			
S	MPCI L2	250	5	2	3			1
	physique chimie	292	6	13				
&	SPI L1	524		1	4		1	2
	SPI L2	524		1	4		1	2
T	SPI L3 AGE	293			4			2
E	SPI L3 IM	218		2	2			2
c	SPI L3 PAI	211			2			2
H	SPI L3 SDE	304			4			2
N	Sces et Hum.	134			4			
O	SATIS	243	4		4			
	Sces sanit. et soc.	301	12	1	3	1		

	Mentions	Nb de mots	Rem. positives	Pbs sans réponse	Pbs avec réponse mention	Pbs avec réponse compo- sante	Inter- pellation de l'étabInt	Inter- pellation du CIPE
EJCAM	info-com	163		1	1	2	1	
FDSP	droit	99	3	3		1		
	adm. publique	99	3	3		1		
FSS	staps	400	3	2		3		
S	biologie	514	3	2	5			1
c	Informatique	237		1			1	2
I	maths L1	178	1	1	2	1		2
E	maths L2	122	1	1		1		2
N	maths L3	357	1	1	1	1	1	2
c	mécanique L3	165	2	4				2
E	MPCI L1	343	5	1	3			
S	MPCI L2	250	5	2	3			1
	physique chimie	292	6	13				
&	SPI L1	524		1	4		1	2
	SPI L2	524		1	4		1	2
T	SPI L3 AGE	293			4			2
E	SPI L3 IM	218		2	2			2
c	SPI L3 PAI	211			2			2
H	SPI L3 SDE	304			4			2
N	Sces et Hum.	134			4			
O	SATIS	243	4		4			
	Sces sanit. et soc.	301	12	1	3	1		

Un outil synoptique bien commode (2/3)

- Pour **recenser les retours que l'établissement doit faire** aux composantes et aux équipes de mention (facile pour s'y reconnaître et aller lire certaines remarques)
- Pour préciser à cette occasion le **rôle de la CFVU dans l'animation de la concertation** entre les acteurs impliqués dans l'EFEE
 - Attirer l'attention de la gouvernance sur des points repérés
 - Attirer l'attention des composantes sur des points repérés
 - Encourager l'engagement des enseignants, des personnels administratifs et des étudiants des mentions dans la participation au dispositif EFEE
 - Orienter le dispositif vers des questionnements EF favorisant la discussion autour d'enjeux de pédagogie universitaire à l'échelle des mentions et des composantes

Des interpellations de l'établissement à orienter (1/4)

EJCAM/licence 3 information-communication

- Mention : « Processus de stabilisation des équipes et de coordination (notamment redondances entre enseignements) à poursuivre (la L3 en est à sa deuxième année d'existence, 1^{ère} année avec plusieurs groupes de TD) »
- *Composante : « Des demandes de modification sur les cours ont été adressées à la CFVU »*
- Proposition de complément de la part de la CFVU : « procédure de révision de la maquette d'habilitation examinée favorablement en CFVU le 06-03-2014 et en CA le 25-03-2014 »

Des interpellations de l'établissement à orienter (2/4)

Sciences/informatique, SPI L1 et SPI L2

- mention **Informatique** : « Manque crucial de salles de TP et de TD à Aix Montperrin et à Saint-Charles. Ce manque induit :
 - des problèmes récurrents d'emploi du temps ;
 - une absence de salle de TP en accès libre ;
 - à Aix, les cours doivent reprendre à 13h à cause du manque de salles ; la pause de midi est trop courte pour déjeuner / fournir du travail personnel / discuter avec les collègues / organiser une petite réunion »
- mention **SPI L1 et L2** : « Il a été décidé de reprendre en amont les emplois du temps pour détecter et essayer de résoudre le plus tôt possible les problèmes évidents (journées très longues en particulier). Toutefois, surtout sur le site d'Aix, de nombreuses contraintes réduisent drastiquement les possibilités de modifications (problème de disponibilité des salles, en particulier de TP) »

Des interpellations de l'établissement à orienter (3/4)

Sciences/informatique, SPI L1 et SPI L2 (suite)

- *composante : « le besoin en salles a été remonté au niveau de la gouvernance, d'autant plus que les vœux 1 réalisés sur APB laissent supposer une augmentation des effectifs pour la rentrée prochaine »*
- Proposition de complément de la part de la CFVU :
« problème réglé sur le site d'Aix par entente entre le VP patrimoine et les composantes FST, FEG et IUT pour déplacer des enseignements et libérer deux salles au bénéfice des formations de sciences »

Des interpellations de l'établissement à orienter (4/4)

Sciences/mathes L3

- mention : « Les étudiant-es travaillent beaucoup à la bibliothèque universitaire. Il semble que celle de Saint-Charles est trop bruyante, ne dispose pas d'assez de petites salles de travail et a des amplitudes horaires trop restreintes »
- *composante* : « Le problème du bruit de la BU a été communiqué au conservateur concerné. C'est un problème connu, difficile à résoudre car la BU Saint-Charles est très fréquentée et que nos étudiants ont de plus en plus de travail en groupe à effectuer »
- Proposition de complément de la part de la CFVU : « réflexion à mener avec des représentants des composantes du site, la direction du patrimoine d'AMU et le SCD à la recherche de solutions pratiques »

	Mentions	Nb de mots	Rem. positives	Pbs sans réponse	Pbs avec réponse mention	Pbs avec réponse compo- sante	Inter- pellation de l'étabInt	Inter- pellation du CIPE
EJCAM	info-com	163		1	1	2	1	
FDSP	droit	99	3	3		1		
	adm. publique	99	3	3		1		
FSS	staps	400	3	2		3		
S	biologie	514	3	2	5			1
c	Informatique	237		1			1	2
I	maths L1	178	1	1	2	1		2
E	maths L2	122	1	1		1		2
N	maths L3	357	1	1	1	1	1	2
c	mécanique L3	165	2	4				2
E	MPCI L1	343	5	1	3			
S	MPCI L2	250	5	2	3			1
	physique chimie	292	6	13				
&	SPI L1	524		1	4		1	2
	SPI L2	524		1	4		1	2
T	SPI L3 AGE	293			4			2
E	SPI L3 IM	218		2	2			2
c	SPI L3 PAI	211			2			2
H	SPI L3 SDE	304			4			2
N	Sces et Hum.	134			4			
O	SATIS	243	4		4			
	Sces sanit. et soc.	301	12	1	3	1		

	Mentions	Nb de mots	Rem. positives	Pbs sans réponse	Pbs avec réponse mention	Pbs avec réponse compo- sante	Inter- pellation de l'étabInt	Inter- pellation du CIPE
EJCAM	info-com	163		1	1	2	1	
FDSP	droit	99	3	3		1		
	adm. publique	99	3	3		1		
FSS	staps	400	3	2		3		
S	biologie	514	3	2	5			1
c	Informatique	237		1			1	2
I	maths L1	178	1	1	2	1		2
E	maths L2	122	1	1		1		2
N	maths L3	357	1	1	1	1	1	2
c	mécanique L3	165	2	4				2
E	MPCI L1	343	5	1	3			
S	MPCI L2	250	5	2	3			1
	physique chimie	292	6	13				
&	SPI L1	524		1	4		1	2
	SPI L2	524		1	4		1	2
T	SPI L3 AGE	293			4			2
E	SPI L3 IM	218		2	2			2
c	SPI L3 PAI	211			2			2
H	SPI L3 SDE	304			4			2
N	Sces et Hum.	134			4			
O	SATIS	243	4		4			
	Sces sanit. et soc.	301	12	1	3	1		

Un outil synoptique bien commode (3/3)

Pour repérer des **interpellations *plus ou moins explicites* du CIPE et de l'OVE** au moment de rechercher des pistes d'ajustement face aux difficultés repérées (13 mentions sur 22)

- sollicitant des **adaptations du dispositif d'évaluation** :
 - Demandes d'évaluations sur l'autre semestre ou sur l'année complète (→ accord CFVU septembre 2014 pour licences générales en 2014-15)
 - Questionnaires à mieux ajuster à la situation des étudiants (enjeu fort sur taux de réponse et sur pertinence pour la réflexion pédagogique)
 - Demande d'affinage de l'évaluation pour mieux diagnostiquer les difficultés des étudiants (→ questions de pratique dans le volet EF établissement, questionnaire EF spécifique à la composante)
- sollicitant des **innovations pédagogiques** ou des **formations** :
 - de façon à favoriser l'engagement des étudiants dans davantage de travail personnel
 - de façon à favoriser le développement de l'autonomie des étudiants dans leur travail personnel

- sollicitant du soutien dans le **travail d'analyse des résultats** :
 - Difficultés à faire partager les résultats d'EE, appelant **médiation** du CIPE :
 - pour **proposer des thèmes EE** favorisant le partage entre collègues (charge de travail personnel des étudiants, connaissances/compétences...)
 - pour **animer des discussions pédagogiques** à l'échelle de la mention en soulignant comment l'EE permet d'approfondir l'EF
 - Besoin d'**informations sur les poursuites d'étude** :
 - pour éclairer les étudiants sur ces perspectives
 - pour éclairer les collègues sur les acquis à consolider en vue des parcours d'études non pas supposés mais réellement pratiqués par les étudiants
 - Aide supplémentaire possible sous forme d'**informations venues des étudiants sortis d'études** : l'enquête « IP 30 mois » sollicite des retours sur les dispositifs pédagogiques rencontrés à l'université (intéressant surtout pour enrichir la réflexion autour des évaluations en master)

Pour quel bilan des « bilans » ? (1/2)

Des signes *prévisibles* d'hésitation dans l'appropriation du dispositif :

- Pas toujours de preuves de dialogue avec **les étudiants** alors que deux enjeux au moins :
 - Mieux comprendre les retours des étudiants
 - Faire monter les taux de participation aux enquêtes en montrant que prise en considération des retours
- Des commentaires parlant parfois de « **notation** » ou de « **satisfaction** » : sans doute liés au choix de questions de perception ayant parfois l'allure d'échelles de notes
- Souhait de disposer collectivement des **résultats EE** par le canal de l'OVE plutôt que par le canal des collègues concernés par les enseignements évalués (évitement de la discussion collective ?)
- Peu de demandes d'appui adressées à **l'établissement** (bon signe ? ou sentiment que lointain, mieux sollicité par d'autres canaux...)

--> ***Prévenir ces malentendus avant la prochaine campagne***

Pour quel bilan des « bilans » ? (2/2)

Des signes *encourageants* pour la démarche d'auto-évaluation :

- Des **questionnaires EF signalés comme pas toujours adaptés** à la situation des étudiants (= appel à faire mieux !)
- Des **idées de questions** pour un prochain questionnaire EF (*idem*)
- De saines **surprises** des collègues :
 - Sur le temps de travail personnel déclaré par les étudiants
 - Sur la perception de la répartition de la charge de travail sur le semestre
 - Sur l'utilisation plus ou moins intense d'AMETICE, de l'ENT, de la BU...
 - Sur l'hétérogénéité des publics en présence
 - Sur les difficultés avec les secrétariats ouverts à l'heure des cours
 - Sur le déficit d'information perçu pour les études à l'étranger...
- La mobilisation du **conseil de perfectionnement** dans quelques cas
- Une mention contente de **constater l'efficacité des ajustements** portés à son organisation sur la foi d'évaluations menées l'an passé

--> ***Dynamique à encourager***

***Dispositif EFEE d'AMU
mis en place en
semestres impairs
en 2013/2014***

Bilan de la phase d'appropriation

***Commission Formation
9 octobre 2014***

Les 44 énoncés proposés pour le tronc commun AMU pour l'évaluation de la formation

Merci de bien vouloir participer à cette enquête d'évaluation de votre formation

Cette enquête d'évaluation a pour but de recueillir vos appréciations sur l'organisation de votre formation et sur le déroulement de certains enseignements du premier (second) semestre universitaire 2014/2015.

Vos réponses sont très importantes car elles permettront aux services administratifs et aux enseignants d'avoir un retour sur vos conditions d'études à l'université.

Il vous faudra une dizaine de minutes pour répondre à l'enquête et nous vous remercions par avance de votre participation et du temps que vous y consacrerez.

CONSIGNES

Répondez au questionnaire en choisissant la réponse appropriée à votre situation ou en utilisant les échelles de réponses proposées : "Non", "Plutôt non", "Plutôt oui", "Oui"

IMPORTANT !

Si l'énoncé de la question ne s'applique pas à votre situation, *ne répondez pas à la question* ;

Si vous n'avez pas d'opinion sur un énoncé, cochez "Sans avis".

RAPPEL

Ce recueil d'enquête garantit votre anonymat.

L'accueil au moment de la rentrée (8)

1. De façon générale, j'ai bénéficié de bonnes conditions d'accueil au moment de la rentrée universitaire : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
2. Je me suis repéré facilement sur mon campus au moment de la rentrée universitaire : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
3. Si vous avez été concerné(e), l'inscription par le web vous a paru efficace et pratique : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
4. Avez-vous rencontré des difficultés lors de votre inscription : *oui ; non*
5. Si oui, vos difficultés d'inscription ont-elles compliqué votre suivi des enseignements : *oui, une semaine ; oui deux semaines ; oui, trois semaines ; oui plus de trois semaines*
6. L'accueil organisé à la rentrée m'a permis de connaître le déroulement de ma formation (si plusieurs journées de rentrée ou d'information, répondez pour l'ensemble) : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
7. J'ai eu connaissance rapidement de mon emploi du temps du semestre : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
8. J'ai eu accès facilement aux informations sur les activités étudiantes proposées sur mon campus (sports, associations étudiantes, activités culturelles, BVE, etc.) : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*

La communication au sein de votre formation (9)

1. Je peux facilement accéder aux enseignants en dehors de mes heures de cours : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
2. J'obtiens des réponses à mes questions en m'adressant aux enseignants : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*

3. L'enseignant responsable de mon année d'études est disponible pour répondre à mes questions : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
4. Je peux facilement accéder au service de la scolarité / service administratif de ma formation en dehors de mes heures de cours : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
5. J'obtiens des réponses à mes questions en m'adressant au service de la scolarité / service administratif de ma formation : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
6. Entre étudiants de mon année, on s'entraide : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
7. J'ai la possibilité d'échanger avec les étudiants plus avancés dans les études : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
8. Lorsque j'ai besoin d'informations relatives à mes études, je peux les trouver facilement sur le site web : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
9. Les changements d'emploi du temps sont annoncés dans des délais suffisants : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*

L'organisation de vos études (9)

1. De façon générale, les enseignements de ma formation sont bien organisés : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
2. Le contenu de ma [Licence, DUT] est conforme au programme annoncé : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
3. Je perçois bien le lien entre les différents enseignements de ma formation : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
4. La répartition entre les cours, TD et TP (lorsqu'ils existent) est bien équilibrée : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
5. Le planning des cours est bien équilibré sur la durée du semestre : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
6. La progression des enseignements me permet d'assimiler les connaissances au fur et à mesure du semestre : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
7. La charge de travail est bien répartie sur le semestre : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
8. Les différents enseignements du semestre renforcent mon intérêt pour ma formation : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
9. Mon engagement dans mon travail a été sur le semestre : *croissant/continu/décroissant*

L'organisation de votre temps (9)

1. Indiquez le nombre moyen de jours par semaine où vous êtes présent(e) à l'université : *pas de présence régulière 1 à 2 jours ; 3 jours ; 4 jours ; 5 jours et plus*
2. Indiquez le temps moyen que vous mettez pour vous rendre sur votre lieu d'études (trajet aller) : *moins d'une demi-heure ; entre une demi-heure et 45 min ; entre 45 min et 1h ; plus d'une heure*
3. Vous arrive-t-il d'être en retard en cours ou de quitter le cours en avance ? *très souvent ; régulièrement ; exceptionnellement ; jamais*
4. L'emploi du temps de votre formation vous permet-il de participer à tous les cours ? *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
5. Indiquez le nombre moyen de vos heures de travail personnel chaque semaine en dehors des périodes d'examens ? *moins de 5h par semaine ; moins de 10h par semaine ; moins de 15h par semaine ; moins de 20h par semaine ; plus de 20h*
6. Au total, j'ai le sentiment d'avoir travaillé : *plus que la moyenne des étudiants ; moins que la moyenne des étudiants*
7. Je peux facilement accéder à la bibliothèque universitaire (BU) : *oui ; non*

8. Si oui, combien de fois par semaine en moyenne fréquentez-vous la BU (emprunt, consultation, recherche documentaire, salle de travail...) ? *Pas de fréquentation de la BU ; Moins de 1 fois par semaine ; 1 fois par semaine ; 2 à 3 fois par semaine ; 4 fois par semaine et plus.*
9. Combien de fois par semaine en moyenne vous connectez-vous à l'ENT de l'université (Consultation de mels, Ametice, documentation électronique...) ? *aucune connexion à l'ENT ; 1 à 2 fois par semaine ; 3 à 4 fois par semaine ; tous les jours*

Mieux vous connaître (8)

1. Vous êtes : *F ; M*
2. Indiquez votre série de bac : *S ; ES ; L ; Techno ; Pro ; Autre titre/Equivalence*
3. Indiquez votre âge : *18 ans ou moins ; 19 ans ; 20 ans ; 21 ans ; 22 ans ; 23 ans ; 24 ans ; 25 ans et plus*
4. Etes-vous boursier ? *oui ; non*
5. Suivez-vous un double cursus ? *oui ; non*
6. Exercez-vous une activité rémunérée régulière en parallèle à vos études (en dehors des périodes de vacances) ? *oui entre 1h et 4h ; oui, entre 5h et 8h ; oui, entre 9h et 20h ; oui, plus de 20h ; non pas d'activité régulière*
7. Si vous exercez une activité rémunérée régulière, cette dernière vous empêche-t-elle de suivre régulièrement les cours : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
8. J'ai le sentiment d'avoir suffisamment travaillé pour réussir cette année d'études : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*

Tribune libre (1)

1. Vous pouvez nous faire part de vos remarques ou suggestions : *réponse libre*

***Questionnaire Tronc
commun AMU 2014/15
pour l'évaluation de la formation***

***Propositions de la
Commission de suivi EFEE
présentées à la CFVU***

Octobre 2014

Rappel du périmètre du dispositif EFEE en 2014/15

❖ Trois objectifs poursuivis :

- ⊙ **Consolider** : étendre et renforcer le dispositif dans toutes les mentions de **Licence**
- ⊙ **Elargir** : Faire entrer les **DUT 1** dans le dispositif EFEE en semestres impairs et pairs
- ⊙ **Expérimenter** : Proposer de tester le dispositif EFEE sur **d'autres types de formation** : Master, Diplômes d'Etat, Formations d'ingénieur...

Les principes retenus pour le questionnaire Tronc commun EF en 14/15

- ⊙ **Le dispositif EFEE d'AMU s'ouvre à d'autres types de diplômes**
 - **Nécessité d'adapter les énoncés aux types de formation ciblées**
 - Ajustements possibles entre la Licence et le DUT
 - Pour les autres diplômes entrants dans le dispositif (ingénieurs, diplôme de santé) : échanges en cours
- ⊙ **Recentrage des énoncés sur les situations proches de l'étudiant**
 - **Améliorer la formulation de certains énoncés**
- ⊙ **Intégrer davantage de questions de « pratiques » faisant référence aux usages de l'étudiant**

44 énoncés sont proposés pour le tronc commun AMU évaluant la formation, répartis dans **6 rubriques**

- ⊙ **L'accueil au moment de la rentrée**
- ⊙ **La communication au sein de votre formation**
- ⊙ **L'organisation de vos études**
- ⊙ **L'organisation de votre temps**
- ⊙ **Mieux vous connaître**
- ⊙ **Tribune libre**

L'accueil au moment de la rentrée (8)

1. De façon générale, j'ai bénéficié de bonnes conditions d'accueil au moment de la rentrée universitaire : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
2. Je me suis repéré facilement sur mon campus au moment de la rentrée universitaire : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
3. Si vous avez été concerné(e), l'inscription par le web vous a paru efficace et pratique : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
4. Avez-vous rencontré des difficultés lors de votre inscription : *oui ; non*
5. Si oui, vos difficultés d'inscription ont-elles compliqué votre suivi des enseignements : *oui, une semaine ; oui deux semaines ; oui, trois semaines ; oui plus de trois semaines*
6. L'accueil organisé à la rentrée m'a permis de connaître le déroulement de ma formation (si plusieurs journées de rentrée ou d'information, répondez pour l'ensemble) : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
7. J'ai eu connaissance rapidement de mon emploi du temps du semestre : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
8. J'ai eu accès facilement aux informations sur les activités étudiantes proposées sur mon campus (sports, associations étudiantes, activités culturelles, BVE, etc.) : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*

La communication au sein de votre formation (9)

1. Je peux facilement accéder aux enseignants en dehors de mes heures de cours : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
2. J'obtiens des réponses à mes questions en m'adressant aux enseignants : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
3. L'enseignant responsable de mon année d'études est disponible pour répondre à mes questions : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
4. Je peux facilement accéder au service de la scolarité / service administratif de ma formation en dehors de mes heures de cours : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
5. J'obtiens des réponses à mes questions en m'adressant au service de la scolarité / service administratif de ma formation : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
6. Entre étudiants de mon année, on s'entraide : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
7. J'ai la possibilité d'échanger avec les étudiants plus avancés dans les études : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
8. Lorsque j'ai besoin d'informations relatives à mes études, je peux les trouver facilement sur le site web : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
9. Les changements d'emploi du temps sont annoncés dans des délais suffisants : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*

L'organisation de vos études (9)

1. De façon générale, les enseignements de ma formation sont bien organisés : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
2. Le contenu de ma [Licence, DUT] est conforme au programme annoncé : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
3. Je perçois bien le lien entre les différents enseignements de ma formation : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
4. La répartition entre les cours, TD et TP (lorsqu'ils existent) est bien équilibrée : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
5. Le planning des cours est bien équilibré sur la durée du semestre : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
6. La progression des enseignements me permet d'assimiler les connaissances au fur et à mesure du semestre : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
7. La charge de travail est bien répartie sur le semestre : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
8. Les différents enseignements du semestre renforcent mon intérêt pour ma formation : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
9. Mon engagement dans mon travail a été sur le semestre : *croissant/continu/décroissant*

L'organisation de votre temps (9)

- 1. Indiquez le nombre moyen de jours par semaine où vous êtes présent(e) à l'université :** *pas de présence régulière ; 1 à 2 jours ; 3 jours ; 4 jours ; 5 jours et plus*
- 2. Indiquez le temps moyen que vous mettez pour vous rendre sur votre lieu d'études (trajet aller) :** *moins d'une demi-heure ; entre une demi-heure et 45 min ; entre 45 min et 1h ; plus d'une heure*
- 3. Vous arrive-t-il d'être en retard en cours ou de quitter le cours en avance ?** *très souvent ; régulièrement ; exceptionnellement ; jamais*
- 4. L'emploi du temps de votre formation vous permet-il de participer à tous les cours ?** *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
- 5. Indiquez le nombre moyen de vos heures de travail personnel chaque semaine en dehors des périodes d'examens ?** *moins de 5h par semaine ; moins de 10h par semaine ; moins de 15h par semaine ; moins de 20h par semaine ; plus de 20h*
- 6. Au total, j'ai le sentiment d'avoir travaillé :** *plus que la moyenne des étudiants ; moins que la moyenne des étudiants*
- 7. Je peux facilement accéder à la bibliothèque universitaire (BU) :** *oui ; non*
- 8. Si oui, combien de fois par semaine en moyenne fréquentez-vous la BU (emprunt, consultation, recherche documentaire, salle de travail...) ?** *Pas de fréquentation de la BU ; Moins de 1 fois par semaine ; 1 fois par semaine ; 2 à 3 fois par semaine ; 4 fois par semaine et plus.*
- 9. Combien de fois par semaine en moyenne vous connectez-vous à l'ENT de l'université (Consultation de mels, Ametice, documentation électronique...)?** *aucune connexion à l'ENT ; 1 à 2 fois par semaine ; 3 à 4 fois par semaine ; tous les jours*

Mieux vous connaître (8)

1. Vous êtes : *F ; M*
2. Indiquez votre série de bac : *S ; ES ; L ; Techno ; Pro ; Autre titre/Equivalence*
3. Indiquez votre âge : *18 ans ou moins ; 19 ans ; 20 ans ; 21 ans ; 22 ans ; 23 ans ; 24 ans ; 25 ans et plus*
4. Etes-vous boursier ? *oui ; non*
5. Suivez-vous un double cursus ? *oui ; non*
6. Exercez-vous une activité rémunérée régulière en parallèle à vos études (en dehors des périodes de vacances) ? *oui entre 1h et 4h ; oui, entre 5h et 8h ; oui, entre 9h et 20h ; oui, plus de 20h ; non pas d'activité régulière*
7. Si vous exercez une activité rémunérée régulière, cette dernière vous empêche-t-elle de suivre régulièrement les cours : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*
8. J'ai le sentiment d'avoir suffisamment travaillé pour réussir cette année d'études : *non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui – sans avis*

Tribune libre (1)

1. Vous pouvez nous faire part de vos remarques ou suggestions : *réponse libre*

Fiche Jury

N°	Type projet	Projet	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2014-2015/01	CA	"Chacun cherche sa place" programmation du cinéclub d'Artes	DE FILM EN AIGUILLE	Marie GERONMI	AIC ARLES	M1 AIC	3 200,00	7 600,00	Projections tous les lundis	Favorable avec recommandation	3 000,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/02	Autres	Concours d'Eloquence Démosthène 2015	BDE DROIT AIX MARSEILLE UNIVERSITE	Pierre BON	Droit et Sciences Politiques	M1 Droit Privé Science Criminelle	3 900,00	9 025,84	26 Janvier au 5 Février 2015	Favorable avec recommandation	3 900,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/03	Autres	Concours d'Eloquence Mini Démosthène 2015	BDE DROIT AIX MARSEILLE UNIVERSITE	Maxime GAMMAIRE	Droit et Sciences Politiques	M1 Droit Privé Science Criminelle	6 900,00	7 679,56	26 Janvier au 5 Février 2015	Favorable avec recommandation	6 900,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/04	Congrès	Congrès annuel de l'ARES BDE DROIT AIX/CORPO ECO	BDE DROIT AIX MARSEILLE UNIVERSITE	Maxime GAMMAIRE	Droit et Sciences Politiques	M1 Droit Privé Science Criminelle	2 540,00	2 540,00	24 au 26 Octobre 2014	Favorable	2 540,00 €	
2014-2015/05	Citoyen	Universitas	UNI-MET AIX MARSEILLE	Emma LE MAOÛT	Droit et Sciences Politiques	L3 Science de l'Education	600,00	703,20	Distribution d'1 exemplaire	Différé		La Commission propose la mise en place d'un comité de lecture afin de s'assurer de la pluralité des opinions.
2014-2015/06	CA	Origines	COD'AIX Association des Etudiants Historiens d'Aix Marseille	Antoine RUIZ-SCORLETTI	ALLSH	Master Histoire	3 498,00	4 542,00	Tout au long de l'année universitaire	Favorable avec recommandation	3 498,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et l'organisation d'exposition sur les campus d'AMU.
2014-2015/07	Autres	Collectif National de l'UNEF	AGEAM UNEF	Tom OROFFINO	ALLSH	L2 MIASHS	1 160,00	6 380,00	17 et 18 Octobre 2014	Favorable	1 160,00 €	
2014-2015/08	Citoyen	Journée d'intégration d'Aix- Marseille Graduate School Of Management	BDE IAE AIX	Julia GUERBOIS	Droit et Sciences Politiques	M2 Management et Marketing IAE AIX	750,00	1 000,18	lundi 8 septembre 2014	Favorable abstention - 1	750,00 €	
2014-2015/09	Sport	Organisation d'un Tournoi de Football Mixe (à dominante Féminine)	AS FSS MARSEILLE	Mélanie AUDIGIER	LUMINY	M2 STAPS	817,80	1 017,80	Octobre/Novembre 2014 Avril/Mai 2015 Campus de Luminy	Favorable avec recommandation - 1 abstention	817,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et les équipements sportifs.
2014-2015/10	CST	Conférences d'aide à l'insertion professionnelle	ASPEL	Camille GALTIER	LUMINY	M1 Management du Sport	2 000,00	2 067,63	les 1er et 8 Décembre 2014 à Luminy	Favorable avec recommandation	1 700,00 €	La Commission recommande de diversifier les sources de financement.
2014-2015/11	EN	Archéopterre	ARCHEOPTERRE	Audric LOULELIS	ALLSH	L3 Histoire de l'Art et Archéologie	659,99	1 672,53	Octobre 2014 à Avril 2015	Favorable	659,00 €	

N°	Type projet	Projet	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2014-2015/12	Citoyen	Repas de Promotion des Internes en Pharmacie	AIPM	Pierre RENAUDIN	SANTE	Interne en Pharmacie	1 250,00	4 050,00	17 Octobre 2014 à la Valentine	par étudiant	1 000,00 €	Le coût par étudiant (repas et location de salle) est surévalué.
2014-2015/13	Santé	Optimisation du Déroulement des Choix de Poste des Internes grâce au Logiciel Préchoix	AIPM	Pierre RENAUDIN	SANTE	Interne en Pharmacie	165,00	165,00	Septembre et Octobre 2014	Favorable	165,00 €	
2014-2015/14	Congrès	Congrès de l'ANEFP du 9 au 12 Octobre 2014 à Lille	AE2P	Marianne FADDOUL	SANTE	Pharmacie	1 054,40	1 694,40	9 au 12 Octobre 2014 à Lille	Favorable	1 054,00 €	
2014-2015/15	Congrès	Séminaire National des Elus Etudiants en Santé à Besançon du 24 au 26 Octobre 2014	AE2P	Marianne FADDOUL	SANTE	Pharmacie	742,00	987,00	24 au 26 Octobre 2014 à Besançon	Favorable	742,00 €	
2014-2015/16	Autres	Forum de l'Officine du 14 Octobre 2014	AE2P	Marianne FADDOUL	SANTE	Pharmacie	3 000,00	6 686,82	14 Octobre 2014 Faculté de Pharmacie à Marseille	Favorable	3 000,00 €	
2014-2015/17	Citoyen	Initiation à la Langue des Signes Française (LSF)	AE2P	Adrien CATALAN	SANTE	Pharmacie	3 240,00	3 600,00	Tous les mercredis soir et jeudis soir à la Faculté de Pharmacie	Favorable avec recommandation - 1 abstention	3 240,00 €	La commission préconise de se rapprocher de l'enseignante de la licence professionnelle LSF.
2014-2015/18	Citoyen	Initiation à la Langue des Signes Française	AEM2	Sybille MATHIEU	SANTE	Médecine	4 860,00	5 400,00	Tous les lundis soir et mardis soir de mi novembre 2014 à fin avril 2015	Favorable avec recommandation - 1 abstention	4 860,00 €	La commission préconise de se rapprocher de l'enseignante de la licence professionnelle LSF.
2014-2015/19	Congrès	Week-end Santé et Solidarité et des Elus Etudiants en Médecine du 3/10/2014 au 5/10/2014 à Angers	AEM2	Emma BORG	SANTE	Médecine	849,30	969,30	du 3 au 5 Octobre à Angers	Favorable avec recommandation	749,30 €	La commission ne finance pas l'achat des "cartes jeunes" SNCF personnelles
2014-2015/20	CST	XVIème Forum Méditerranéen de l'Industrie Pharmaceutique	ALEE Marseille	Ambre PAS DE LOUP	SANTE	Pharmacie	3 000,00	9 092,40	8 Octobre 2014 Faculté de Pharmacie à Marseille	Favorable avec recommandation	1 500,00 €	La commission ne finance pas l'achat d'alcool et estime que le coût du buffet est surévalué.
2014-2015/21	CST	Repa Industrie	ALEE Marseille	Ibaa BENNEGUEOUCHE	SANTE	Pharmacie	2 000,00	3 465,00	1 soirée par mois au cours de l'année universitaire	Favorable	2 000,00 €	
2014-2015/22	CST	Séminaire Inter Régional Sud des Internes de Santé Publique (Edition 2015)	ASSOCIATION des INTERNES de SANTE PUBLIQUE de MARSEILLE	Nicolas ROUX	SANTE	Médecine	1 232,67	2 589,67	26 et 27 Février 2015 sur le Campus de la Timone	Favorable avec recommandation	1 032,67 €	La commission recommande de faire le dossier de demande de fonctionnement pour couvrir les frais d'assurance et papeterie.
2014-2015/23	CST	Participation d'une équipe étudiante AMU au concours international de BiologieSynthétique IGEM	IGEM Aix-Marseille Université	Romain VEILLARD	LUMINY	Faculté des Sciences	40 000,00	100 000,00	30 Octobre au 3 Novembre à BOSTON USA	Favorable avec recommandation - 1 abstention	15 000,00 €	La Commission recommande de diversifier les sources de financements et la visibilité du sponsoring par le FSDIE d'AMU.

N°	Type projet	Projet	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2014-2015/24	Autres	Journal Etudiant : ST-JE NEWS	BDE ST JERÔME	Florent GARCIA	SCIENCES	Faculté des Sciences Site de l'Etoie	720,00	720,00	Mensuel pour distribution gratuite aux étudiants	Favorable avec recommandation	720,00 €	La commission demande le retrait de la mention "Open bar" sur la page 11 du numéro d'octobre.
2014-2015/25	Autres	Club Salsa	BDE ST JERÔME	Florent GARCIA	SCIENCES	Faculté des Sciences Site de l'Etoie	500,00	700,00	Atelier Hebdomadaire	Favorable	500,00 €	
2014-2015/26	Sport	Nuits du Sport	BDE ST JERÔME	Florent GARCIA	SCIENCES	Faculté des Sciences Site de l'Etoie	1 000,00	1 251,80	Octobre 2014 à Avril 2015	Favorable	1 000,00 €	
2014-2015/27	Autres	Club Danse Moderne/Jazz/Pompon	BDE ST JERÔME	Florent GARCIA	SCIENCES	Faculté des Sciences Site de l'Etoie	1 059,80	1 259,80	Atelier Hebdomadaire	Favorable	1 059,00 €	
2014-2015/28	Sport	Aix-Marseille Université à Euro Roma	Association JUST'Aix	Romain PAYRE	Droit et Sciences Politiques	M2 Droit économique	9 000,00	14 175,00	13 au 16 Novembre 2014 à Rome	Favorable avec recommandation	9 000,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et les maillots de compétition et une importante visibilité pour AMU
2014-2015/29	Congrès	MIAGE Intensive Camp	Association MIAGE +	Sandrine LARBONI	MIAGE	M1 Miage	851,52	1 151,52	24 au 26 Octobre à Nantes	Favorable	834,66 €	

Nb de projets Présentés :	29
Nb de projets Financés :	0

Total Sommes demandées :	100 550,48 €
Montant global des projets présentés :	202 186,45 €

Total subventions accordées	72 380,63 €
-----------------------------	-------------

Montant crédits ouverts au budget 2014 :	379 525,00 €
Montant Dotation Budgétaire Modifiée :	250 000,00 €
Total crédits consommés (incluant subventions de cette commission)	497 383,37 €

Montant disponible avant commission :	204 522,26 €
Montant disponible après commission :	132 141,63 €

Classification : Types de projets

CA : Culture Artistique
CST : Culture Scientifique et Technique
Sport : Sport
EN : Environnement
Solidarité : Solidarité
Santé : Santé
Citoyen : Citoyenneté
Hand : Handicap
Autres : Autres